



Alain THOMAS
11, rue Marcel Lebois Moricq
85 360 ANGLES
02.51.97.59.98.

LES BOISEMENTS HUMIDES DU MARAIS POITEVIN :
QUELLE VALEUR BIOLOGIQUE ?
PLAN D’ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES HABITATS
ET DES ESPECES REMARQUABLES.



Décembre 2005.
SOMMAIRE

Préambule

PARTIE A : Les différents types de boisements humides et leurs évolutions

I Quels ont été les boisements du Marais Poitevin

- 1.1 Les boisements primitifs
- 1.2 Du marais sauvage au marais « mouillé » aménagé
- 1.3 Les marais maîtrisés : les « terrées de frênes têtards »
 - 1.31 Description d'une « terrée » traditionnelle.

II Les évolutions récentes

- 2.1 Evolution des surfaces
- 2.2 Evolution des milieux

III Caractérisation phytosociologique des boisements humides et des habitats associés

- 3.1 Les habitats forestiers
 - 3.11 Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves (Cor. 44.4)
 - 3.12 « Les forêts galeries, des grands axes hydrauliques ».
 - 3.13 Les peupleraies
- 3.2 Les habitats pré forestiers
- 3.3 L'eau
- 3.4 Les habitats herbacés
- 3.5 Synthèse des habitats des boisements humides du Marais Poitevin

IV Un habitat mais aussi un paysage

PARTIE B : La valeur biologique des boisements humides

I La flore

- 1.1 Les habitats
- 1.2 Les espèces

II La faune

- 2.1 Les invertébrés
- 2.2 Les Amphibiens et reptiles
- 2.3 Les Poissons
- 2.4 Les Oiseaux
 - 2.41 Diversité et richesse
 - 2.42 Structure de l'avifaune
 - 2.43 Les espèces phares
 - 2.431 Les Hérons
 - 2.432 Les rapaces
 - 2.433 Autres espèces
 - 2.44 La place des boisements dans le contexte du Marais Poitevin
- 2.5 Les Mammifères

III Synthèse de la valeur biologique des boisements humides du Marais Poitevin

PARTIE C : Plan d'action

Préserver, accroître la valeur biologique des boisements humides du Marais Poitevin et des milieux associés.

I Les facteurs déterminants pour l'avenir des bois humides.

- 1.1 L'hydraulique
- 1.2 Déprise de l'entretien et de l'exploitation ?
- 1.3 Evolution de l'agriculture
- 1.4 Les espèces invasives
 - 1.41 Les plantes
 - 1.42 La faune
- 1.5 Le climat
- 1.6 Pression humaine et accessibilité

II Les objectifs de préservation des habitats et des espèces

- 2.1 Les objectifs généraux
 - 2.11 Pour les Habitats et la flore
 - 2.12 Pour la faune
 - 2.13 Connaissance du milieu
 - 2.14 Culture et paysage
- 2.2 Les outils
 - 2.21 Acquisition foncière
 - 2.22 Mesures réglementaires de protection
 - 2.23 Contrat de gestion
 - 2.24 Les moyens humains et partenaires
- 2.3 Les objectifs opérationnels

PARTIE D : Plan de travail

H 1.1 Identifier et cartographier les boisements d'intervention prioritaire

H 1.2 Identifier et cartographier les zones d'intervention foncière

H 1.3 Mise en œuvre de contractualisations de gestion « Natura 2000 »

H 2.1 Identifier les sites de création de milieux avec maîtrise foncière Définir les objectifs et aménagements pour chaque site

Su 1 Création d'un réseau de placettes d'étude

Cp 2.1 Identifier les outils utilisables pour faire découvrir les boisements humides

Conclusion

Lexique

Bibliographie

ANNEXES

- I Fiches de description des boisements remarquables
- II Cartographie des boisements humides remarquables
- III Cartographie des propositions d'actions
- IV Relevés phytosociologiques réalisés durant le printemps 2005

PREAMBULE

Les prairies naturelles humides sont les habitats les plus connus du Marais Poitevin. Très riches et menacées, elles ont suscité un intérêt très fort chez les environnementalistes qui y ont entrepris de nombreuses études et actions de protection.

D'autres milieux remarquables se rencontrent aussi dans cette vaste région naturelle ; dunes, milieux estuariens... et les **boisements humides**.

A l'image et plus encore que pour les prairies, les boisements humides sont issus du travail de l'Homme pour la maîtrise et l'exploitation du marais naturel. Les quelques **5 à 7 % du Marais Poitevin** que couvrent actuellement les boisements humides sont aujourd'hui composés de « terrées » de frênes taillés en « têtards » et pour près de leur moitié de peupleraies. Les boisements de caractères plus naturels sont quasi inexistantes.

Malgré cela, il existe dans ces bois de nombreux intérêts biologiques. Certains leurs sont propres mais pour la plupart ils sont partagés avec les autres biotopes du marais. Les boisements humides sont donc bien des **éléments fondateurs de la mosaïque biologique du Marais Poitevin**. Leur préservation et le développement de leurs parties à la plus grande valeur biologique sont nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs environnementaux de protection du **Document d'Objectif du site Natura 2000 Marais Poitevin**.

Des actions importantes de protection existent déjà, notamment avec plusieurs grands pôles d'acquisition foncière. Mais ces efforts restent inférieurs à ceux consentis aux prairies naturelles.

L'étude présentée ici constitue la **base d'un travail globale de protection** des boisements humides du Marais Poitevin, au-delà du périmètre Natura 2000, sur l'ensemble de la zone humide. **Ce dans une optique purement naturaliste**.

Son objectif est d'orienter les **moyens vers les boisements les plus remarquables, sur le plan biologique, de fixer des objectifs de protection** et de **proposer un « Plan d'actions »** qui décline en mesures concrètes, ces objectifs de protection de la faune et de la flore.

Pour cela, nous avons inventorié, non pas l'ensemble des bois, ce qui a déjà été fait au travers la cartographie des habitats du **Doc-Ob**, mais seulement les massifs les plus remarquables.

Une importante **analyse biologique** de ces écosystèmes s'est avérée indispensable ; approche historique, caractérisation phytosociologique, évaluation patrimoniale, fonctionnalité et tendances évolutives... sont autant de thèmes qu'il a été obligatoire d'étudier en préalable à la proposition d'un tel « Plan d'actions ».

Comme pour les prairies, le **contexte humain est prépondérant**, au moins à court et moyen termes et infléchit les orientations et surtout les modalités de mise en œuvre des objectifs de protection. Il a été bien évidemment pris en compte.

Ce travail a une logique et une démarche en tout premier lieu biologique, orienté vers les éléments du patrimoine naturel les plus forts (habitats, flore et faune). Les aspects culturels portés par les « terrées » n'ont pas retenue notre attention ici, non pas qu'il ne faille pas y prêter une attention particulière mais simplement parce que, approche culturelle et approche biologique, développent des orientations de gestion et d'aménagement souvent antagonistes.

PARTIE A :

LES DIFFERENTS TYPES DE BOISEMENTS HUMIDES ET LEURS EVOLUTIONS

Il existe différents types de boisements humides dans le Marais Poitevin. Cette diversité est liée aux variations des conditions de milieu selon les parties de la zone humide où l'on se trouve. Elle est surtout la conséquence de l'exploitation et de la gestion humaines de ces boisements mais aussi de celle de l'ensemble du Marais Poitevin (hydraulique surtout).

Comme pour les prairies naturelles humides ou le réseau hydraulique, les boisements du Marais ont été façonnés par la main de l'Homme.

Depuis ces dernières décennies, à la suite des évolutions de l'agriculture et du mode de vie des habitants de la région (mode de chauffage...), les boisements ont évolué et évoluent encore vers des formes souvent plus naturelles. Cette dynamique offre à la faune et à la flore, suivant les sites, des habitats plus ou moins remarquables et complexes et pour les naturalistes un sujet passionnant de réflexion quant à leur gestion et leur protection.

I Quels ont été les boisements du Marais Poitevin

Lors d'une approche naturaliste d'un habitat, il est toujours intéressant de connaître son histoire, ses évolutions et son état « primitif », avant ou au commencement du développement des activités humaines (agricoles principalement). C'est-à-dire avant que l'Homme ne modèle en profondeur et durablement son environnement.

Quelques informations anciennes, relatives à l'exploitation humaine des « terrées de frênes têtards », nous sont parvenues de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Elles sont toutes issues d'un regard très rural ou administratif sur la nature et nous manquons du regard d'un biologiste moderne, pour imaginer finement ce qu'ont pu être par le passé, les boisements humides du Marais Poitevin.

Au-delà, les informations sont rares.

1.1 Les boisements primitifs

Il s'agit des boisements qui se sont développés dans l'actuel Marais Poitevin et ses bordures à la suite de la dernière glaciation et au néolithique. C'est-à-dire, jusqu'au développement de l'agriculture et de l'élevage.

Nous reprenons ici les travaux de Lionel VISSET (Joussaume, 1998), sur le paléoenvironnement du Marais Poitevin, par l'étude des pollens. Les données couvrent une période allant de la fin du Boréal (7575 à 7035 av. J.-C.), au Haut Moyen-Âge (560 à 880 ap. J.-C.).

Les échantillonnages sont surtout localisés dans le centre et l'Est du Marais Poitevin, sur les terres hautes et aux environs des implantations humaines. Ils nous fournissent les grands traits du paysage passé et de la composition forestière, malgré souvent une imprécision sur les espèces (Pins, chêne...), les ligneux du sous-bois. Par ailleurs, la présence ou l'absence de certaines essences des relevés, pose question. C'est le cas par exemple, du Châtaignier, qui est considéré comme une essence calcifuge, qu'il est surprenant de trouver sur les plaines calcaires des rives du Golf des Pictons.

A la **fin du Boréal** (7575 à 7035 av. J.-C.), les boisements sont dominés par le « Pin » avec le développement de feuillus (Noisetier, Chêne et Orme). A cette époque le Tilleul et l'Aulne sont absents. C'est la période Mésolithique avec les derniers « Chasseurs ».

Durant tout l'Atlantique, jusque vers 3750 ans av. J.-C., la forêt atlantique est omniprésente. Les Chênes dominent en association avec le Noisetier, le Tilleul, l'Orme et le Frêne. Le Chêne vert est présent. Les parties basses sont occupées par un système estuarien de vasières, prés salés et de milieux lagunaires.

Au Subboréal (3750 av. J.-C. à 2055 av. J.-C.). Les parties hautes sont couvertes de forêts claires (50 à 70 % de couverture forestière). Le Chêne reste dominant, le Noisetier a tendance à régresser comme l'Orme et le Tilleul alors que le Chêne vert progresse. Les parties humides de cette forêt sont occupées par l'Aulne, le Bouleau, la Vigne sauvage, quelques Saules, des Cypéracées, Galés, Renouée, Osmonde, Salicaire, Plantain d'eau...

A la fin de cette période, le Hêtre connaît un important développement.

Au Subatlantique (1850 av. J.-C. à 0), la forêt claire de Chênes et de Hêtre reste présente, le Tilleul et l'Orme se sont raréfiés et le Frêne est toujours présent. A l'époque Gallo-romaine (40 av. J.-C. à 335 ap. J.-C.) le Chênes et le Hêtre sembleraient augmentés, puis au Haut Moyen-Âge (560 à 880 ap. J.-C.) le Chêne est stable ou régresse très légèrement alors que le Hêtre tend à augmenter. A cette époque les cultures augmentent ainsi que des ligneux cultivés comme le Châtaignier et le Noyer.

Comme on le voit depuis la dernière glaciation, la forêt a constitué le biotope principal de la région en dehors des zones de marais maritime. Rapidement, se met en place une forêt dont la composition (les essences) est semblable à ce que nous trouvons aujourd'hui avec les chênes, l'Orme, l'Aulne...

La forêt d'alors est une forêt claire, avec une estimation de 30 à 50 % de zones ouvertes, ce qui n'a rien d'étonnant pour une forêt primaire où chablis, incendies, impacte des herbivores sauvages, zones humides, affleurement rocheux... sont des facteurs d'ouverture, nécessaires à la vie du milieu.

L'image d'Epinal, de la forêt type « futaie Colbert », équienne, mono spécifique qui domine en France, correspond à un type de forêt très artificialisé, géré pour répondre à des besoins économiques.

1.2 Du marais sauvage au marais « mouillé » aménagé

Le Moyen-âge voit se développer les premiers travaux de dessèchement du Marais Poitevin, donnant naissance aux marais « desséchés », zones de prises, drainées de fossés, de canaux et cernées de digues. Ces aménagements ont progressé à la mesure des capacités techniques d'alors et selon les aléas de l'Histoire (Guerre de cent ans, Guerres de religion, volonté politique...) et climatiques qui conditionnent souvent les premiers. Les travaux de dessèchement n'ont pas une progression linéaire et il y eu des phases régressives.

Par exclusion, les terres non aménagées, hors la partie maritime, vont, donner naissance à la notion de marais « mouillé ». Ces terrains se situent en règle générale en « amont » des marais « desséchés » et le long des cours d'eau. Je me risquerai à penser qu'ils sont restés le marais naturel.

C'est à l'emplacement de ce marais « mouillé » que se localisent les boisements actuels du Marais Poitevin. L'étude du passé des paysages, des milieux et de la progression de l'Homme dans ce marais sauvage est intéressante dans une réflexion sur la richesse et la valorisation

biologique des boisements humides du Marais Poitevin. Je me suis livré pour cela à une recherche bibliographique superficielle.

Durant la période qui s'étale de la moitié du Moyen-âge au XIX^{ème} siècle, les documents descriptifs du milieu sont rares, sans approche naturaliste. La vision de la nature de leurs auteurs est dominée par des considérations économiques, l'on ressent d'une façon considérable la subjectivité des propos et l'appréciation négative à l'endroit des terres non aménagées.

Les difficultés d'analyse des sources bibliographiques tiennent donc pour l'essentiel d'un effet de « perspective temporelle » et de la nécessité de retranscrire un environnement au travers des conséquences qu'il a sur les activités humaines qui nous sont rapportées. Néanmoins, si les besoins des Hommes ont fortement changé au cours du temps, les exigences biologiques des plantes restent stables et la lecture du milieu en est facilitée. Je pense que malgré toutes les particularités locales, nous pouvons nous faire une idée assez précise de ce qu'ont été les marais doux non aménagés du Marais Poitevin.

Les textes dont nous disposons parlent surtout des marais de la Vendée, de la Sèvre et de ce que nous appelons aujourd'hui la « Venise verte ».

Jusqu'au XVIII^{ème} et début du XIX^{ème}, ces marais n'ont connu d'aménagement que l'édification des digues les séparant des marais « desséchés ». Ici, aucune activité humaine si ce n'est la chasse, la pêche et la coupe de « rouches ».

Sur la base du fascicule d'accompagnement de la carte du « 46^{ème} carré de la généralité des Costes du Bas-Poitou, Pays d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse-Guyenne », envoyée au Marquis d'Asfeld le 28 janvier 1729 par Claude Masse, les marais non aménagés peuvent être envisagés comme suit.

Nous trouvons des marais sans aménagements hydraulique où les cours d'eau se déploient naturellement formant ou non des méandres et bras secondaires. L'inondation est importante le plus souvent des ¾ de l'année. Des zones d'eau libre (« *petits lacs et étangs* ») peuvent subsister çà et là. La végétation est constituée de roselières, à priori dominées par le Phragmite commun et les ligneux ne sont pas rares, avec les Saules et l'Aulne.

Le fascicule prend en compte la partie Est du Marais Poitevin, de Marans à Niort. Il est certain que le sol (bri ou tourbe), la proximité des terres hautes ou des cours d'eau, ainsi que la micro topographie naturelle du terrain, avaient leurs influences sur la végétation (types de roselière, types de boisement...).

Pour Claude Masse, les marais les « *pires* » (qui pour nous, seraient peut-être les meilleurs) sont ceux situés :

- « *entre l'isles de Maillezais et presqu'isle de Damvix* »
- « *ouïest isle de Magné paraissant indesséchables avec beaucoup de canaux de bras de rivières* »
- « *ouïest et nord de l'isle de Vix* »

Deux extraits pour donner l'ambiance :

- au sujet des marais situés entre La Ronde et l'île de Maillezais « *il (le chemin) est très dangereux en temps d'orages quand les marais sont tous inondés et fort incommodes quand les eaux sont trop basses, les batteaux ne peuvent pas naviguer sur ces canaux. Les gens de pied ou de cheval suivent une détestable chaussée faite avec des roseaux au travers des marais tremblants et pour ceux qu'ils se fourvoyent ou qu'ils se rencontrent deux, ils sont*

très embarrassés ; les chevaux enfoncent tout d'un coup jusqu'au ventre et il n'y passe ordinairement que des coquassiers et autres menus peuples... les charettes n'y sont jamais passé... ».

- *« lorsque l'on remonte la Sèvre depuis Marans on traverse des bois et marais inondés partie de l'année. Le chemin de Marans à le Gué-de-Velluire est $\frac{3}{4}$ de l'année impraticable. »* Au niveau de Maillé, *« la rivière forme un grand lit plein d'islettes jusqu'au pied de ses maisons (le bourg de Maillé), au dessus et au dessous de Maillé la rivière coule dans les marais partie tremblants et a 40 a 50 toises de large... ».*

Néanmoins, à cette époque des aménagements existent déjà dans le marais « mouillé », restant limités dans leurs surfaces. A Doix, Vix, Ecoué se trouvent des plantations de Frênes. A Vix, Claude Masse nous parle de *« bois de fraigne qui sont plantés au nord et entrecoupés d'un très grand nombre de fossés ».*

C'est au Gué-de-Velluire que les aménagements ont le plus d'ampleur. Claude Masse citant *« une infinité d'islettes qui sont le long des bords de la Vandée, qui produisent dans de certaines années d'assez bonnes légumes, on les appelle ordinairement mattes ou mottes... ».* Il fait aussi le descriptif des « terrées » confirmant l'existence de ce type de bois au début du XVIII^{ème} : *« les habitants ont planté des bois de fraigne et autres au bord d'un nombre inimbrable de fosses qu'ils ont traversé le terrain pour en afsecher la superficie et conserver l'eau pour humecter les arbres et les faire vite ment croistre que l'on appelle communement souches de Marans qui sont d'un très grand débit à La Rochelle et font un bon bois de feu et les branchages servent a chauffer les fours et a brûler le vin pour le convertir en eau de vie ».*

Toutefois, à plusieurs reprises, il indique que le roseau est utilisé dans les différents hameaux comme combustible pour faire cuire le pain par exemple. Dans sa thèse, Maurice Gibaud (Gibaud M., 1943) indique lui aussi l'utilisation des roseaux comme combustible, en citant un Etat de l'élection de 1744 pour les communes de St Hilaire, Arçay, Coulon, Ste Christine *« les habitants...se chauffent qu'avec du roseau ».*

Avant le XVIII^{ème} des traces de présence de bois dans le Marais Poitevin existent par exemple avec une reconnaissance de terres du 7 mars 1394 énumérant entre autre des bois d'osier (Gibaud M., 1943) ou de redevance de transport. Une minute de 1559 de l'étude de Maître Jousset à Niort cite le Chaigne, fragne et vergne pour vente de bois transporté en gabarres (Gibaud M., 1943).

Un contentieux juridique en 1470, opposant les habitants de Maillezais et leur seigneur, au sujet entre autre de l'alimentation en combustible des fours banals, nous apporte plusieurs informations. D'une part que le roseau était employé pour la boulange et apparaît le terme de « bois de roseau » mais que d'après M. de Lusignan, *« les marais de Benet produisaient une grande quantité de bois d'Aulne, vergne et autres »* (Gibaud M., 1943), sans plus de précision sur l'origine de ces bois. Au regard des écrits de Claude Masse, il est fort possible que ces bois soient spontanés et exploités par « cueillette ».

Durant la seconde moitié du XVIII^{ème} et jusqu'à 1833, le milieu est certainement resté inchangé.

La production importante de sabots fait en bois d'aulne, à destination de La Royale à l'arsenal de Rochefort nous confirme la présence de cette essence. Au début du XIX^{ème}, à Fontaine l'on trouve sur l'île du Chêne et du Frêne, sur le marais de l'Aulne, aubier, Saule argenté et osier mais pas de peuplier (Gibaud M., 1943). Au début du 1^{er} Empire, un projet de boisement du Marais Mouillé a été porté par une compagnie d'actionnaires sans voire le jour. Maurice

Gibaud cite l'argumentaire des actionnaires auprès de l'Empereur « *on verrait des plantations de frênes, de peupliers remplacer ces joncs stériles dont les bestiaux vont à la nage arracher quelques feuilles dures et malsaines* ».

Le mémoire statistique des Deux-sèvres du Préfet du 1^{er} empire Dupin, an IX et an X, présenté en 1821 à l'Académie des Sciences nous dit que le département comptait « *9231 ha de marais noyés perdus pour l'agriculture ne produisant que ruche et corrompant l'atmosphère par des exhalaisons putrides* ».

Au début du XIX^{ème}, des peupliers sont déjà mentionnés çà et là dans le marais (Gibaud M., 1943), il n'est pas dit s'il s'agit de Peupliers noirs (espèce sauvage) ou de variétés de peupliers plantés. C'est après les travaux de drainage du marais « mouillé », débuté en 1833 que les peupliers vont conquérir la zone en parallèle à l'assèchement et à l'exploitation des terres. En 1841 Charles Arnault repris par Gibaud, signale « *la rivière (la Sèvre) après avoir baigné de ses flots limpides le village de Coulon, entre dans une partie basse, aux rians marais et aux nombreux méandres où commencent ces longues allées de saules et de frênes aux feuilles dentelés, ces hauts peupliers dont le feuillage est si plein d'harmonie* ». Gibaud, toujours lui, mentionne la vente de 72 peupliers par la commune de St Georges-de-Rex, le 16 février 1868.

Tout au long du XIX^{ème}, les travaux de drainage du marais « mouillé » vont se développer à grand renfort de fonds public. Selon Gélén, aux environs de l'Ile-Bapaume, les travaux de canalisation du Mignon et d'assainissement des marais de La Courrance ont entraîné la disparition des hérons qui y nichaient jusque vers 1860 (Héron cendré, Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain et sans doute Crabier chevelu), par la destruction de l'habitat. « *Il y avait là de vastes espaces marécageux à peu près complètement inaccessibles. La végétation intense des roseaux, des joncs, des carex, et surtout d'une cypéracée, le Cladium mariscus, qui constituent presque exclusivement les marais à rouches* ».

Les terres nouvellement acquises vont être exploitées en grande partie en maraîchage. En 1863, Giraudeau cité par Gibaud nous dit que « *les immenses étendues de haricots faisaient ressembler les marais à des jardins* ». Mais selon Gibaud, déjà au début du XX^{ème} siècle le maraîchage était en déclin en raison du manque de main d'œuvre lié à la difficulté du travail, à l'exode rural et surtout en raison des variations des récoltes à cause des inondations.

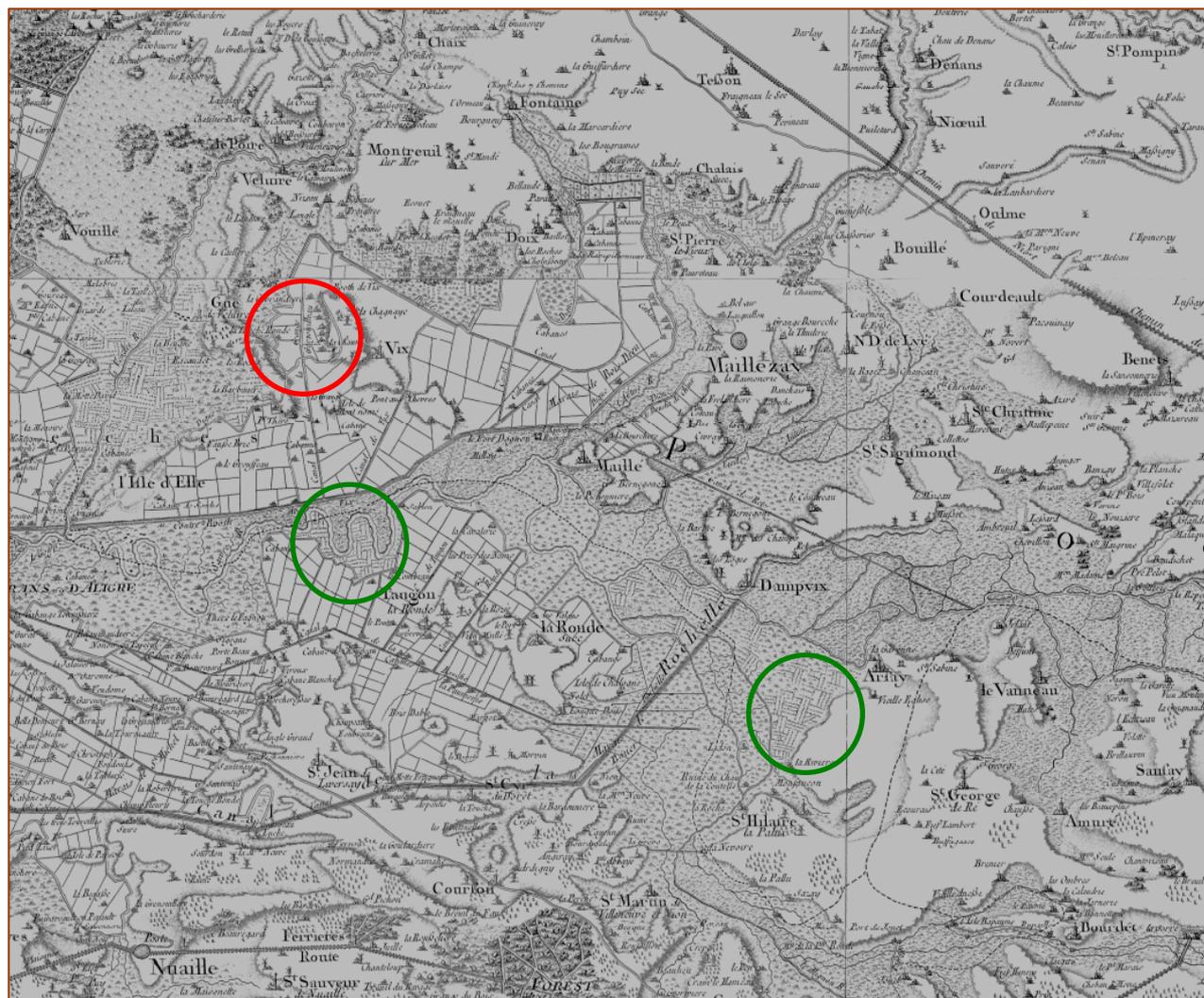
La déprise du maraîchage a profité alors, à l'élevage et à la populiculture.

Du XI^{ème} ou XII^{ème} siècle, à la fin du premier tiers du XIX^{ème}, les milieux du marais « mouillé » ont été à priori constitués de différents types de roselières, parcourus de cours d'eau et parsemés de plans d'eau libre plus ou moins permanents. Le développement naturel de ligneux (Saules, Aulne) est probable et il est vraisemblable que les zones les moins inondables aient vu l'expansion de bois ou petites forêts alluviales.

D'abord limité en surface, l'aménagement du marais « mouillé » s'est accéléré au XIX^{ème}, pour conduire à la disparition total des habitats originels et aboutir au marais bocager maîtrisé actuel, que l'on pourrait qualifier de « semi desséché ». Dans ce contexte de conquête de territoires, très emprunt culturellement et soutenu de tout temps d'avantages fiscaux, financiers et d'investissements publics, les boisements se sont vu comme le reste du paysage façonnés de la main de l'Homme et réduits aux « terrées », haies ou peupleraies.

Il ressort aussi que le marais « mouillé » tel que nous le connaissons aujourd'hui est un milieu récent dans l'histoire du Marais Poitevin et sur le plan biologique et naturaliste d'une richesse et d'un intérêt très probablement considérablement inférieur à ce qu'était le marais « mouillé » non aménagé.

Document 1 : Extrait de la carte de Cassini (1770-71).



La carte de Cassini est postérieure d'une cinquantaine d'année à la carte et au fascicule de Claude Masse. On y constate des assèchements, notamment à l'Ouest de Vix (cercle rouge) avec le creusement du canal de Gargouilleau et de fossés périphériques et l'apparition ponctuelle de ce qui doit être des « mottes » comme au nord de Taugon, entre St Hilaire-la-Palud et Arçay (cercles verts). Pour l'essentiel, le marais « mouillé » reste vierge d'aménagement et la trame laisse penser que ce territoire est essentiellement occupé par des roselières ou du moins par un marais naturel.

1.3 Les marais maîtrisés : les « terrées de frênes têtards »

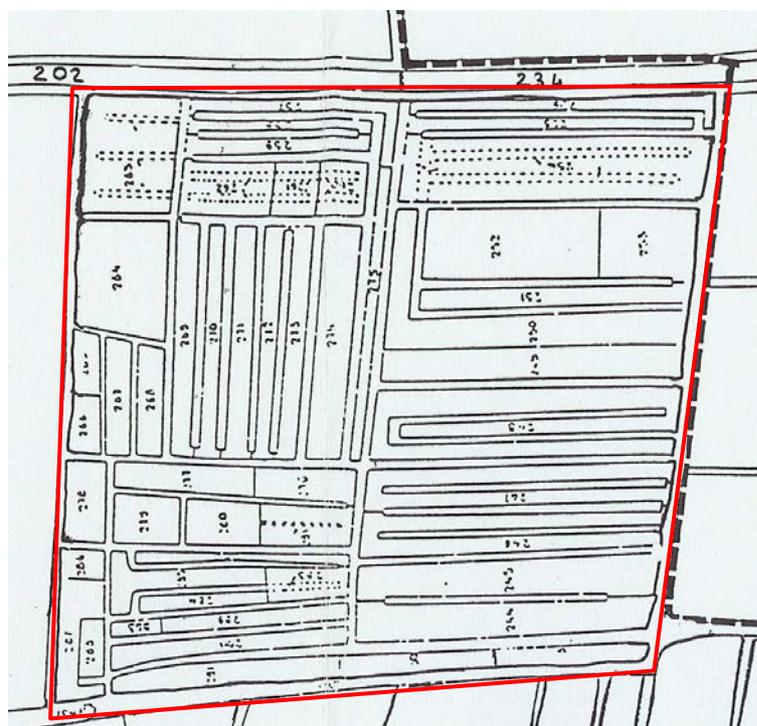
Les « terrées » caractérisent les boisements actuels du Marais Poitevin. Ce sont des bois artificiels, implantés sur de petites parcelles parallèles, s'apparentant plus à des diguettes qu'à des parcelles agricoles. Ces levées (de terre) sont façonnées avec les déblais de création des fossés de drainage qui les bordent de tout côtés. Elles sont pour l'essentiel situées dans le marais « mouillé ».

Je ne peux donner la date d'apparition des « terrées ». Elles existaient déjà au début du XVIII^{ème}, mais c'est au cours du XIX^{ème} siècle, qu'elles se sont réellement développer avec le frêne comme essence principale, se substituant aux roselières (exploitées) ou aux plantations d'osier (Le Quellec, 1993). Probablement aussi en remplacement des boisements marécageux préexistants. Les plantations de Saules osiers ont été les victimes indirectes de la crise du phylloxéra et du fil de fer.

L'expansion des « terrées » coïncide avec de nouveaux aménagements hydrauliques facilitant l'accès au marais « mouillé » et son exploitation. **Ce type de boisement s'inscrit donc intégralement dans une logique de maîtrise et d'anthropisations du milieu.**

1.31 Description d'une « terrée » traditionnelle.

Les diguettes sont étroites, de 1 à 5 mètres et d'une longueur excédant rarement 100 mètres. Une « terrée », au sens du bois, se présente comme un ensemble de micro parcelles, organisées par blocs, avec un réseau particulièrement dense de fossés drainant, reliés à des fossés « courants », eux mêmes reliés au réseau hydraulique secondaire ou primaire. On peut estimer en général à 1/3 de la surface, la part des fossés dans une « terrée ».



Document 2 :

Exemple du maillage parcellaire d'une « terrées ».

Ici le bois Est du Pain Béni – 3 ha à Chaillé-les-Marais.

En rouge la limite du boisement.

Les Frênes (*Fraxinus excelsior* et *Fraxinus angustifolia*) sont les essences quasi exclusivement plantées dans les « terrées » et conduites sous la forme de « têtards ». La hauteur de la coupe en « têtard » est d'environ 1 mètre, les bois n'étant pas accessibles au bétail. Les densités de « têtards » sont extrêmement élevées, variant de 3400 à 1100 tiges / ha.

Secondairement, des Saules osiers ont été cultivés dans les « terrées ». Çà et là quelques Chênes pédonculés *Quercus robur* sont conservés de franc pied, plus ou moins abondant suivant les sites.

L'exploitation des « terrées » est très régulière (de 7 à 10 ans), avec des coupes intermédiaires de « remaillage », c'est-à-dire de sélection des jeunes repousses. Le sous bois est éliminé, le boisement, très simplifié, possède une strate ligneuse et une strate herbacée et muscinale constituée de Graminées et de Carex, plus ou moins importante suivant l'éclaircissement (lié à l'âge des perches).

Les « terrées » doivent répondre à des besoins ruraux pour la production de manches d'outils... et domestiques pour le bois de chauffe et de boulange.

Très souvent des cultures vivrières étaient pratiquées dans les « terrées » (haricots, pomme de terre...).

De tout point de vue, la « terrée » traditionnelle est un type de boisement hautement artificialisé. Le sol est entièrement remanié, la gestion hydraulique est contrôlée, la sélection des essences est totale, les peuplements sont équiens, le traitement s'apparente au taillis simple et les densités sont sans commune mesure avec celles des forêts classiques.

Par tous ces aspects, les « terrées » s'apparentent plus à des « vergers à bois » qu'à des boisements classiques ou naturels.



Photo 1 : Exemple de « terrée » traditionnelle. Ici à Nalliers, mars 2005.
Alain THOMAS.

II Les évolutions récentes

Depuis les années 1960, les boisements du Marais Poitevin ont fortement évolués. Ces évolutions sont à la fois intervenues sur les surfaces et sur l'aspect général des peuplements.

2.1 Evolution des surfaces

Je ne possède pas les chiffres des surfaces de boisements du Marais Poitevin en dehors des surfaces actuelles. Mais de toute évidence, à la lecture des cartes IGN, la part dans le paysage des « terrées » et autres boisements humides, a considérablement régressée depuis les années 1960.

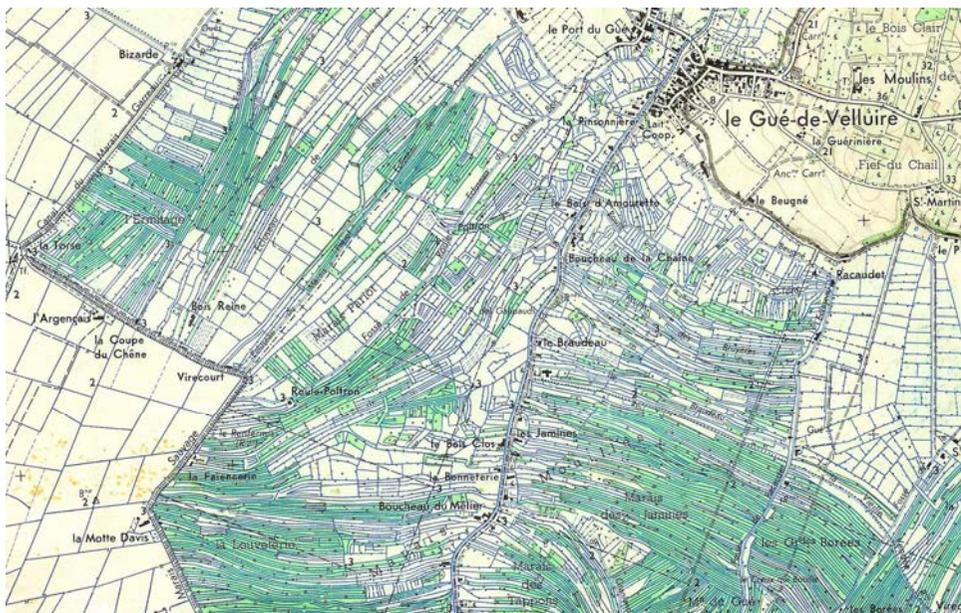
C'est essentiellement dans l'ancien marais « mouillé » de la Vendée, que le recul des boisements a été particulièrement spectaculaire. De 1959 à 1962, sur les communes du Gué-de-Velluire, de La Taillée, de l'Ile-d'Elle et de Marans (et avec l'accord de leurs maires respectifs), ce sont **1 475 ha** de « terrées » et de taillis qui ont été défrichés pour leur mise en culture intensive. Ces défrichages ont fourni quelques 53 700 tonnes de bois, dont la valorisation financière via une société, créée à cet effet, a échoué et s'est soldé par le rachat de cette société par un groupe américain quelques années plus tard.

Parallèlement à ces défrichages, 52 kilomètres de canaux ont été créés ou recalibrés et 50 kilomètres de chemin ont été ouverts (Le Quellec, 1993).

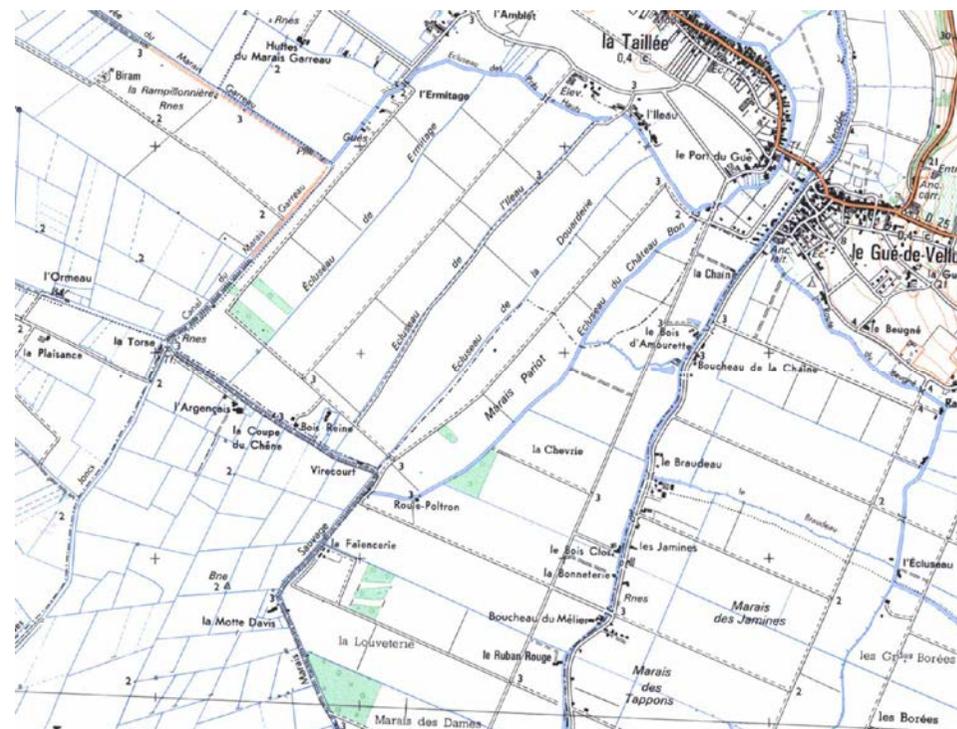
Quelques autres secteurs ont été touchés par ces défrichages (Chaillé-les-Marais, Le Poiré-sur-Velluire, Vix, Doix, La Ronde...) mais sans atteindre une telle ampleur.

L'ensemble de ces opérations a affecté une surface de bois équivalente au moins à environ 75 % des boisements actuels (hors peupleraies) du site Natura 2000 Marais Poitevin.

Document 3 : Le défrichage du Marais « mouillé » de la Vendée : 1959 – 1962



Fond de carte IGN 1/ 25 000^{ème} Marans 1-2
Levée de 1959.

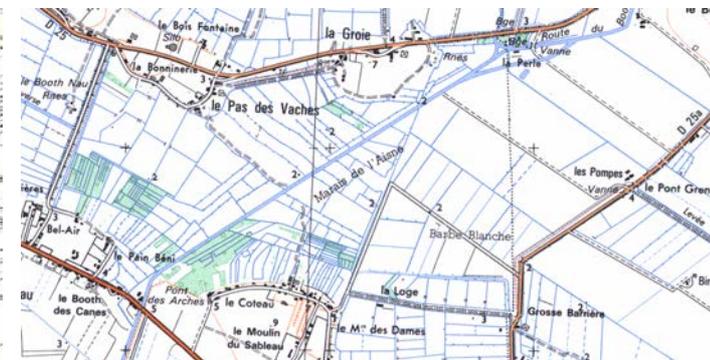


Fond de carte
IGN 1/ 25 000^{ème} 1428 ouest Marans
Levée de 1998.

Document 4 : Les « terrées » de Chaillés-les-Marais / Le Sableau

Fond de carte IGN 1/ 25 000^{ème} Marans 1-2
Marans Levée de 1959.

Fond de carte IGN 1/ 25 000^{ème} 1428 ouest
Levée de 1998.



A l'ouest des cartes, les deux bois « carrés » du Pain Béni, qui accueillent la plus importante héronnière du Marais Poitevin et qui sont actuellement classés en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Dans l'autre sens, l'accroissement des boisements peut être noté çà et là. Il s'agit principalement du développement de la peupleraie et d'un boisement spontané de parcelles de prairies naturelles laissées sans exploitation. Ce phénomène se rencontre dans le 1/3 Est du Marais essentiellement en Venise Verte et un peu dans les marais « mouillés » de Ste Gemme-la-Plaine au Langon.

Document 5 : Extension des boisements en Venise Verte. L'exemple de Damvix / St Hilaire-la-Palud.

Fonds de carte IGN 1/25 000^{ème}
A gauche Marans 7-8, levée de 1959
A droite 1428 est, Maillezaïs, levée 1998



Aujourd'hui, les boisements couvrent selon les sources, de **5 à 7,5 %** de la surface du Marais Poitevin. Ce qui est bien inférieur au taux de boisement national qui est d'environ 25 %.

Le travail de délimitation et de caractérisation de la zone humide, réalisé en 1999 (octobre) par l'IAAT comité Poitou-Charentes et le Forum des Marais Atlantiques, mentionne une surface de 8 127 ha de boisements, tout en indiquant une surévaluation de cet habitat, pour la partie deux-sèvrienne. Soit, 7,6 % des 107 497 ha du Marais Poitevin (Forum, 1999). La distinction des peupleraies ou des différents types de boisements n'est pas faite.

Cette estimation est réalisée par analyse des clichés satellitaires « Spot » (octobre 1986, 1992 et 1997). En marais « mouillé » bocager à très petit parcellaire, la distinction entre bois et prairie est quasiment impossible, ce qui explique la surévaluation des surfaces boisées notamment en Deux-Sèvres.

Tableau 1 : Surface de boisements (hors massif dunaire et terres hautes) du Marais Poitevin
Source IAAT / Forum des Marais Atlantiques – octobre 1999.

Département	Surfaces de bois humides
Charente-maritime	1 083 ha
Deux-Sèvres	3 293 ha
Vendée	3 751 ha
Total	8 127 ha

Le Document d'Objectifs (Doc. Ob.) du site Natura 2000 Marais Poitevin, de décembre 2003 indique quant à lui une surface de **3 783 ha** de boisement soit 6 % des 63 000 ha pris en compte par le Doc. Ob. (PIMP, 2003).

Tableau 2 : Les types de boisements du site Natura 2000 Marais Poitevin
Source Doc. Ob. – Décembre 2003.

Intitulé Corine biotope	Code nomenclature Corine biotope	Surface dans le périmètre Natura 2000 Marais Poitevin
Forêt alluviale d'Aulnes et de Frênes	44.3	1061 ha
Frênaie mixte atlantique	41.3	928 ha
Frênaie mixte et cariçaie	44.13 x 53.21	49 ha
Frênaie-chênaie sub-atlantique des vallées à ail des ours	41.233	45 ha
Peupleraies	83.321	1 700ha
Total	-	3 783 ha

Nous verrons plus loin toute la complexité de la classification des boisements humides du Marais Poitevin dans les nomenclatures d'habitats naturels. Le tableau 2 propose un panel de types de boisements qui a été revue par la suite par les botanistes et naturalistes du PIMP. Il ressort que les habitats des trois premières lignes de ce tableau (44.3 ; 41.3 ; 44.13x53.21) sont regroupés sous les intitulés 44.3 et 44.4, ce dernier étant très largement dominant (Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves).

Tableau 2' : Les types de boisements du site Natura 2000 Marais Poitevin
Réévaluation après révision de périmètre.

Types de boisements humides	Code nomenclature Corine biotope	Surface dans le périmètre Natura 2000 Marais Poitevin
Boisements humides*	44.3 x 44.4	2 159 ha
Frênaie mixte et cariçaie	44.3 x 53.21	49 ha
Frênaie-chênaie sub-atlantique des vallées à ail des ours	41.233	45 ha
Peupleraies	83.321	1 612 ha
Prairie hygrophile et peupleraie	37.242 x 53.14A x 83.321	0,26 ha
Prairie mésohygrophile et peupleraie	37.21 x 37.242 x 37.5 x 83.321	281 ha
Total	-	3 865 ha

* Habitats « prioritaires » à l'annexe I de la Directive CEE 92.43 « habitat ».

Un travail de réévaluation des surfaces boisées du Marais Poitevin a été réalisé par le PIMP à l'occasion de la révision du périmètre Natura 2000. On obtient pour un site de 63 145 ha, une surface de boisements humides de **3 865** ha auxquels on peut ajouter 285 de peupleraie associée à divers types de prairie. La part des boisements dans les habitats du site Natura 2000 Marais Poitevin est selon cette réévaluation de 5,7 à 6,1%.

Il est probable que les surfaces de boisements humides de la totalité du Marais Poitevin soient proches de celles estimées pour le site Natura 2000. Généralement, les terrains exclus de ce périmètre sont fortement dénaturés (cultures, urbanisme...) et les boisements y sont représentés.

2.2 Evolution des milieux

Il faut être prudent dans le commentaire que l'on fait des évolutions récentes des boisements. Le discours ambiant porte l'idée d'une dégradation de la qualité environnementale et de baisse de la production de bois des boisements humides dont la raison principale est l'abandon de l'entretien des « terrées ».

Il est vrai que l'exploitation des « terrées » a décliné ces dernières décennies, mais il semble que très rapidement après leur création, les « terrées » aient trouvé difficilement une main d'œuvre pour les entretenir. En fait, les deux guerres mondiales avec leurs cortèges de restrictions et de pénuries, ont probablement à vingt ans d'intervalle relancé l'exploitation de cette source de matière première.

La phase de déprise que nous connaissons aujourd'hui, en référence à une période de forte exploitation des années 1940 et 1950 est probablement proche de ce qui s'est déjà produit au début du siècle dernier et dans l'entre deux guerres. La situation actuelle n'est donc pas inédite du point de vue de l'exploitation du bois.

Sur le plan des habitats, de la flore et de la faune, les évolutions récentes sont bénéfiques pour certaines et négatives pour d'autres.

Pour le mode de traitement, la régression des « terrées » à frênes « têtards » permet le développement du taillis et du taillis + futaie. La densité des peuplements tend à décroître, ce qui permet l'apparition et la diversification des sous-bois. La tendance à conserver les arbres de futaie (Chêne pédonculé) ou à la développer (peupliers) est favorable à certains groupes d'espèces (rapaces...). Et puis cette déprise est favorable à « l'ensauvagement » des bois, avec la non exploitation de certains bois morts ou chablis, l'apparition de fourrés... autant d'éléments qui favorisent la biodiversité en comparaison d'un alignement très entretenu de « cosses ».

Moins d'entretien, c'est aussi moins de perturbations, là encore un aspect positif.

La perte des « têtards » au profit du taillis simple engendre une diminution du volume de troncs âgés (mais courts) et du nombre de cavités à l'hectare. A l'échelle de bois entiers, ceci est compensé en partie par le développement de la futaie (troncs âgés longs) et par le plus grand nombre de bois morts et de chablis.

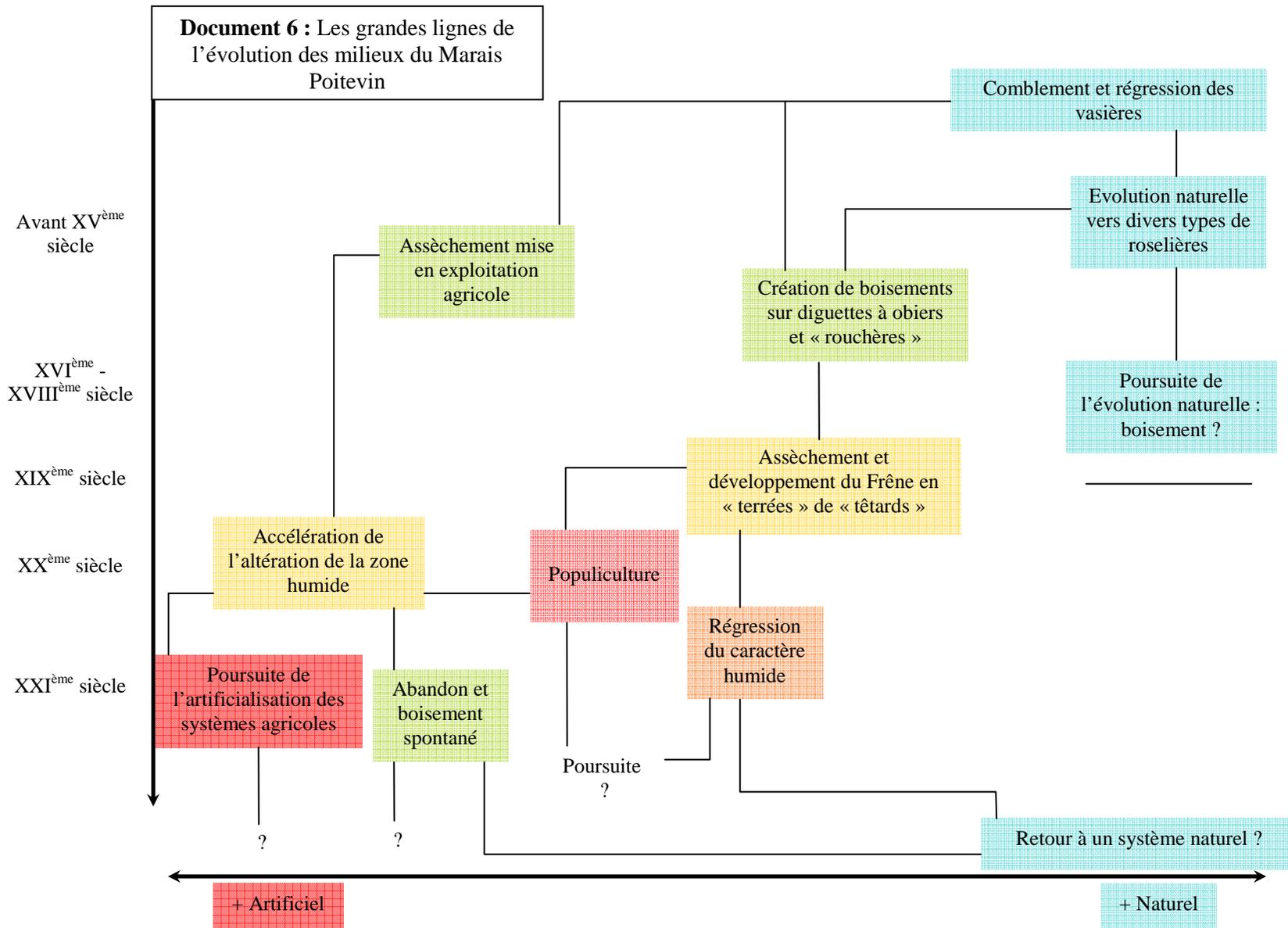
En fait, l'évolution principale, la plus négative et celle qui a les conséquences les plus fortes et durables est hydraulique. La perte du caractère humide des bois agit directement sur les habitats et les essences depuis longtemps. C'est le drainage qui a permis l'implantation des bois et aujourd'hui l'assèchement les font ressembler aux bois de terre haute, avec la disparition de l'Aulne glutineux (en dehors des rives de canaux) la régression des bois blancs et la progression de la frênaie sur les habitats associés (cariçaie, mégaphorbiaie...). La perte du caractère humide des bois, impacte bien sur les populations végétales et animales comme l'Euphorbe des marais ou les Amphibiens...

Pour ce qui est des peupleraies, leur développement se fait surtout au détriment des prairies. Les « terrées » sont parfois enrichies par plantation de cultivar, superposées aux alignements de « têtards ». D'un point de vue sylvicole, l'opération n'est pas très bonne et doit entraîner une perte de production au niveau des « têtards ». Sur le plan biologique, les peupleraies offrent des habitats pour certaines espèces comme le Lorient d'Europe *Oriolus oriolus*, les rapaces... Souvent, les toutes petites unités ne sont pas entretenues, elles périclitent et donnent parfois naissance à des boisements sub-naturels intéressants.

Les aspects négatifs sont dans une certaine mesure la consommation d'eau des peupliers et la mauvaise décomposition du feuillage.

L'augmentation des boisements spontanés sur prairies délaissées est intéressante et semble prendre de l'importance. Parfois, ces accrues se trouvent en lisière des « terrées », ce qui renforce l'ampleur des bois et apporte à la faune des zones de quiétude. Malheureusement, ces boisements sont souvent jeunes (gaulis) et l'hydraulique actuel favorise un développement mono spécifique de la frênaie. Il existe très peu de sites de boisements spontanés âgés et il est difficile de percevoir quels types de boisements ils vont donner.

En guise de synthèse on peut dire que les boisements évoluent actuellement vers une plus grande naturalité mais que ce bénéfice (du point de vue biologique) est très largement entamé par la perte du caractère humide du milieu.



III Caractérisation phytosociologique des boisements humides et des habitats associés

Il est difficile de décrire les boisements humides du Marais Poitevin du point de vue des habitats. Cette difficulté tient de l'origine anthropique de ces boisements mais aussi de leur imbrication avec plusieurs autres types de milieux formant des complexes d'habitats plus ou moins diversifiés dans un *continuum* des roselières aux boisements.

On trouvera en annexe IV, une série de relevés phytosociologiques de différents types de boisements humides, représentatifs de ce que l'on rencontre dans le Marais Poitevin.

Attention !!

Comme la majorité des milieux du Marais Poitevin et des zones humides du Centre-Ouest de la France, les « terrées » ne sont pas des habitats naturels primaires. Exploités mais surtout construits de toute pièce par l'Homme, c'est seulement la régression de la pression humaine qui permet la présence d'une flore et d'une faune plus ou moins ensauvagées et structurées.

En ce qui concerne le classement de ces bois d'origine anthropique dans une nomenclature d'habitats « naturels », le choix de telle ou telle codification est toujours subjectif. Nous avons utilisé les codifications qui nous semblaient les plus proches des types de boisements rencontrés sur le terrain. C'est pour cela que nous insistons sur le terme « **retenu pour décrire** », qui souligne le caractère nécessairement imparfait du choix.

3.1 Les habitats forestiers

3.11 Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves (Cor. 44.4)

→ Code Eur. 15 : 91 F0 décliné en 91 F0-3 Chênaie ormaie à Frêne oxyphylle

Nous retenons cet habitat pour décrire les « terrées » à « Frênes têtards » et leurs multiples variantes, selon leurs degrés d'entretien. Il s'agit du milieu forestier dominant, en dehors de la peupleraie.

L'**étage dominant** est composé principalement du Frêne oxyphylle *Fraxinus angustifolia* (*Fraxinus excelsior* semble absent ou très rare), avec, plus ou moins abondant, le Chêne pédonculé *Quercus robur* et parfois l'Orme champêtre *Ulmus campestris*, qui est quant à lui abondant en sous-étage. Le Saule blanc *Salix alba* est fréquemment présent quoique jamais abondant, surtout dans les boisements les plus humides. Parfois des espèces plus rares comme *Salix triandra* sont visibles (Pain Béni).

Le mode de traitement de l'étage dominant est variable. Originellement, il s'agissait de « taillis » de frênes modelés en « têtards ». En fonction des semis naturels, des tiges de Chênes pédonculés étaient maintenues et conduites en futaie. La multiplicité du parcellaire, avec un historique d'exploitation propre à chaque propriété a engendré une multitude de traitements allant, du taillis simple de cépée (sans têtard), au taillis de frênes « têtards », en passant par des traitements mixtes tels que taillis + « têtards », taillis ou « têtards » + futaie...

Localement la futaie simple peut exister. Il s'agit en règle générale, de prairies délaissées en phase de boisement spontané, presque exclusivement par le Frêne oxyphylle. Quelques Chênes pédonculés ou Ormes champêtres peuvent toutefois se mêler au semis de frênes. Ces futaies sont jeunes et se répartissent des stades du semis (moins de 1 mètre) au gaulis (3 à 8 mètres) et de temps en temps au perchi (brins de la taille d'une bouteille).

Le **sous-étage** et le sous-bois, sont traditionnellement absents des « terrées ». Aujourd'hui, un grand nombre de parcelles ont un sous-étage, composé très souvent d'Ormes champêtres issue de cépées ou de franc pied (ils ont alors l'âge du taillis).

L'Orme champêtre est vigoureux dans les premières années et semble bien adapté aux conditions de milieu. En raison des attaques de graphiose, ces brins d'Ormes de futaie ne peuvent se développer et intégrer l'étage dominant. Ils sont le plus souvent convertis en cépées lors de l'exploitation des parcelles. On trouve assez facilement des Ormes de francs pieds de 20 à 30 centimètres de diamètre, ce qui indique que les exploitants conservent parfois les Ormes sains.

Sont aussi présents dans le sous-étage et le sous-bois, les frênes, chênes et parfois quelques saules, qui se sont développés à l'occasion de la coupe précédente. Les Saules (Saule roux *Salix atrocinerea*, Saule blanc...) sont très rares, uniquement dans les stations les plus humides et souvent en lisière ou à l'occasion de chablis ou de coupes sur des parcelles voisines.

Le **sous-bois** est quant à lui composé, lorsqu'il existe, de ligneux buissonnants, essentiellement l'Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*, le Prunellier *Prunus spinosa*, le Saule Roux (parfois Saule blanc) dans les stations les plus humides. Le Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea* est commun ainsi que les églantiers *Rosa sp* et dans les boisements proches de la plaine calcaire (St Ouent-d'Aunis, Longève) on trouve la Viorne aubier *Viburnum opulus*. Les Ronces *Rubus gr. Fruticosus* sont abondantes en lisière, à l'occasion des trouées et dans les parcelles à couvert peu dense. La Ronce bleue *Rubus caesius* est commune.

L'**étage herbacé** a une composition très variable et dépendante des conditions de lumière. On peut, à peu près en distinguer quatre grands types.

- les vieux boisements à couvert dense

La strate herbacée est pauvre et souvent inexistante. On trouve en abondance l'Arum d'Italie *Arum italicum* et un peu l'Arum maculé *Arum maculatum* (il y a souvent des problèmes de distinction). Le Lysimaque nummulaire *Lysimachia nummularia*, le Lierre terrestre *Glechoma hederacea*, le Lierre *Hedera helix*, sont d'autres plantes typiques. Ça et là, se développent d'autres végétaux (Laîches...), plus abondants dans les zones plus éclairées et que nous verrons plus loin.

On trouve également communément des fougères polypodes (*Polypodium interjectum*) en position « épiphytes » sur les « têtes » de frênes « têtards » ou sur les bois morts. Le Lysimaque nummulaire mais aussi des Laîches comme, la Laîche espacée *Carex remota*, peuvent se développer sur support.

Plusieurs espèces vernaies peuvent aussi être visibles avant la pousse complète des feuillages. Il s'agit essentiellement de la Cardamine des prés *Cardamines pratensis* et de la Fritillaire pintadine *Fritilaria meleagris*.

- les coupes récentes (coupe à banc)

La brutale mise en lumière provoque le développement, outre des ronciers et autres épineux, de plantes à caractère très nitrophile comme l'Ortie dioïque *Urtica dioica*, la Consoude

officinale *Symphitum officinalis*, le Lycope d'Europe *Lycopus europaeus*, la Bardane *Arctium lappa*, l'Epilobe hirsute *Epilobium hirsutum*, le Cirse à feuille lancéolée *Cirsium vulgare*...

- les jeunes boisements et boisements à couverts clairs

Deux cas de figure. Les jeunes boisements, aux couverts encore incomplets. La strate herbacée comprends encore des espèces nitrophiles (voir coupes récentes), en voie de régression et si le sous-bois n'est pas trop vigoureux, le développement de Laïches : Laïche espacée, Laïche hérissée *Carex hirta*. Ces Laïches peuvent former surtout dans les parcelles de frênes « têtards » très entretenues, de véritables pelouses.

Les boisements anciens à couverts clairs sont similaires, mais avec une présence moindre des espèces nitrophiles typiques des coupes, un développement plus important des grandes Laïches (*Carex riparia*...) et de plantes héliophytes comme l'Iris des marais *Iris pseudocorus*. Ce, bien entendu, sur les berges des fossés ou si le caractère humide du site le permet.

Dans les deux cas, les espèces vernales typiques des bois humides sont souvent présentes (Fritilaire pintadine, Cardamine des prés) ainsi que (plutôt dans les vieux boisements clairs), l'Euphorbe des marais *Euphorbia palustris*.

Dans certaines « terrées » situées en limite de la plaine charentaise (St Ouent-d'Aunis, Longèves) on trouve l'Ornithogale des Pyrénées *Ornithogalum pyrenaicum* et la Listère à feuille ovales *Listera ovata* (unique Orchidée des bois humides), qui sont plutôt des plantes des bois frais sur calcaire.

- les chablis et lisières

En station peu humide, nous retrouvons des cortèges floristiques proches de ceux des coupes à blancs, avec une évolution rapide comparable.

C'est dans les stations très humides, que se développe une végétation plus intéressante. La forte inondation interdit le développement d'une flore nitrophile classique et freine la recolonisation par les ligneux.

La végétation est souvent dominée par les Laïches essentiellement la Laïche des rives ou *Carex acutiformis*, complétée par *Carex otrubae* et dans les stations tourbeuses par *Carex pendula*. On trouve aussi la Baldingère *Phalaris arundinacea* (souvent dominante), la Salicaire commune *Lythrum salicaria*, l'Iris des marais, parfois le Phragmite commun *Phragmites australis* et de nombreuses autres plantes héliophytes (Joncs...).

C'est dans ce type de milieux que l'on rencontre les plus belles stations de l'Euphorbe des marais.

La présence de bois mort au sol, de chandelles et souvent de mares créées par les chablis (surtout si chablis de peupliers), confère à ces milieux un aspect naturel très fort et un intérêt paysagé énorme.

Une strate « verticale lianessante » se développe souvent à la lumière avec le Houblon *Humulus lupulus*, agréablement complété d'un peu de Ronce gr. *Fructicosus*.

3.12 « Les forêts galeries, des grands axes hydrauliques ».

Le long d'un certain nombre de grands canaux, se sont développés des boisements en « galerie ». La largeur de ces boisements est faible (souvent 1 ligne d'arbres) mais parfois, elle peut être supérieure, notamment sur les levées bordées de deux canaux ou comme sur l'île du Canal des cinq abbés. La surface de ce milieu est difficilement estimable mais probablement située dans une fourchette de 10 à 15 ha, répartie le long d'environ 10 kilomètres de canaux et rivières.

Ces canaux ne sont jamais à sec, cela offre aux arbres une alimentation en eau constante en été. C'est sans doute pourquoi, ces boisements galeries sont les seuls où l'Aulne glutineux *Alnus glutinosa* est commun voir dominant sur certains tronçons.

Le Saule blanc est très commun et l'on trouve également le Frêne oxyphylle, l'Orme champêtre, très rarement le Chêne pédonculé et parfois le Peuplier blanc *Populus alba*. Dans les parties plus ouvertes ou celles exploitées pour le bois, des fourrés d'Aubépines, de Prunelliers et de Ronces sont fréquents.

Certains de ces boisements galeries sont plus ou moins composés par des arbres traités en « têtards », mais ce sont surtout des arbres de francs pied ou des cépées.

Les plus beaux boisements galeries sont le long de canaux dont l'entretien n'a pas été réalisé depuis longtemps, et l'on y voit de nombreux chablis plus ou moins immergés, des arbres dépérissant, des Aulnes ou des Saules blancs d'assez belles dimensions pour la région.

Ces boisements sont intermédiaires entre deux habitats de la nomenclature Corine Biotope, à savoir :

- 44.33 Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.1412 Galerie de *Salix alba* méditerranéennes

Ces deux habitats sont retenus par la Directive CEE 92-43 « Habitats » et inscrits respectivement à la nomenclature Eur. 15 (le premier est « prioritaire ») sous les dénominations suivantes :

- 91 E0 Forêts alluviales à *Aulus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- 92 A0 Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

La strate herbacée est réduite à sa plus simple expression, à cause de la faible largeur de bois et de la configuration très abrupte des berges. Elle est absente ou se limite à une bande de plantes héliophytes en rive du cours d'eau. Nous trouvons par exemple : *Carex riparia*, *Carex otrubae*, *Juncus glaucus*, l'Iris des marais, la Salicaire commune, la Baldingère...

Une strate lianessante est composée du Houblon, du Tamier *Tamus comunis*, du Liseron des haies *Calystegia sepium* et de ronces gr. *Fruticosus*.

3.13 Les peupleraies

Les peupleraies sont assez répandues, mais ne couvrent que très rarement des unités de surfaces importantes. Les peupleraies les plus productives se situent dans le marais « mouillé », en Venise verte.

L'abondance des alignements de peupliers, en complément ou non de haies plus traditionnelles laisse paraître visuellement une sur représentation des peupliers par rapport aux surfaces réelles dévolues à la populiculture.

En 2003, étaient recensés dans le périmètre Natura 2000 Marais Poitevin (PIMP, op. cit.), 1 700 ha de peupleraie en plein, soit 2,7 % de la surface du site. Il s'agit tout de même du type de boisement le plus répandu dans le Marais Poitevin.

L'optimum de production permet une exploitation à 20 ans. Les plantations sont réalisées très souvent sur des prairies naturelles humides eutrophes ou présentant une végétation de

mégaphorbiaie à Reine des prés *Filipendula ulmaria*. Les premières années, le faible couvert forestier et l'entretien de la strate herbacée par broyage ou fauche permettent le développement d'une mégaphorbiaie intéressante. Par la suite avec la diminution de l'éclairement au sol et l'arrêt des entretiens, un sous-bois se développe avec dans les stations les moins humides une fruticée (31.81) et dans des milieux plus frais un semis naturel de Frênes, parfois de Saules roux avec ponctuellement des Aulnes glutineux (souvent des rejets des anciennes haies de pourtours de parcelles).

Des enrichissement de « terrées » ont souvent été conduits, comme dans les bois de Doix / Fontaine. A l'occasion des coupes de bois, des peupliers ont été plantés. Souvent il ne s'agit que d'une ligne de plants, tellement sont étroites les parcelles. On obtient un étage dominant de peupliers, avec ou non des Chênes pédonculés, parfois un sous-étage formé des Frênes « têtards » et un sous-bois plus ou moins développé, similaire à celui des « terrées ».

Dans ce type de peupleraie, l'état sanitaire des arbres est quelque fois médiocre, il y a souvent des arbres morts sur pied et ces peupleraies sont un bon vecteur de chablis (Pain Béni, Bois des Ores, Bois des Rouchères...).

Dans certaines peupleraies dépérissant, on observe le développement de boisements spontanés en accompagnement de milieux de roselières, magnocariçaises (Bois des Ores)... comparables aux milieux pré forestiers.

3.2 Les habitats pré forestiers

Il s'agit dans les fait, de complexes d'habitats, traduisant l'évolution naturelle des milieux, entre des systèmes de prairies, de mégaphorbiaie ou de divers types de roselières vers les milieux forestiers. Ces évolutions sont engendrées par la disparition ou l'altération des éléments de contrôle des ligneux. Ils sont de deux ordres, à savoir ; l'arrêt des activités agricoles (fauche ou pâturage) et une perte de l'inondabilité des terrains (en importance et en durée). Cet assèchement est soit naturel par envasement, accumulation de matière organique ou artificiel de par la gestion hydraulique humaine.

- En station peu humide

Selon les sites nous avons des boisements spontanés de Frênes plus ou moins denses et plus ou moins accompagnés de ligneux buissonnants (Aubépine, Prunellier, Saule roux, Troène *Ligustrum vulgare*...). Il peut y avoir développement d'hélophytes, grandes Laîches... La vigueur de la strate herbacée sera de nature à freiner la colonisation par le Frêne et le boisement de la parcelle, mais paradoxalement, il semble qu'elle soit un facteur positif dans la diversification du boisement (nombre d'étages, essences, classes d'âges).

Lorsque la strate herbacée semble peu vigoureuse, le boisement en frênes est rapide et l'on trouve des parcelles de semis ou gaulis, très dense, uniformisé au niveau des classes d'âges.

On peut considérer que ces habitats pré forestiers de stations « sèches », se rapportent à l'habitat 44.4 Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves de la nomenclature Corine Biotope, dans leur stade « juvénile » ou pionnier avec une diversification des essences de l'étage dominant peu évoluée et évidemment une diversification verticale (étagement) encore inexistante ou tout juste initiée. Ponctuellement, on peut trouver des parcelles envahies de Prunelliers et d'Aubépines que l'on rattachera à la fruticée, code Corine biotope 31.81.

- En station très humide

Selon les cas, il s'agit de Magnocariçaies, mégaphorbiaies ou de roselières qui perdent leur inondabilité et qui se voient progressivement colonisées par les ligneux. Dans ces stations on trouvera le Saule roux et le Saule blanc, l'Aulne glutineux et sur les parties plus hautes si elles existent, des frênes et peu être des Ormes champêtres et quelques épineux.

Le boisement de ces milieux est plus lent que sur les stations sèches et les habitats (herbacés, prés forestiers et forestiers) sont plus imbriqués. On y observe souvent de jeunes arbres morts et les classes d'âges des ligneux sont plus étalées.

Les cortèges floristiques de ces milieux pré forestiers sont souvent proches de ceux des vieux boisements à couverts clairs et des chablis et lisière des bois à « Chênes pédonculés, Ormes champêtres et Frênes oxyphylles ». Les stations pré forestières très humides sont tout de mêmes plus riches. Les marais de la Vieille Sèvre au niveau du Passage (La Ronde) sont typiques pour la partie orientale du Marais. On y trouve une grande variété de roselières et de cariçaie et des espèces intéressantes comme le Populage des marais *Caltha palustris*, le Jonc des chaisiers *Scirpus lacustris ssp tabernaemontani*, *Thelypteris palustris*.

On peut rapporté la plupart des habitats pré forestiers en stations humides à l'habitat de la nomenclature Corine biotope, 44.92 « Saussaie marécageuse ».

3.3 L'eau

Nous avons vu plus haut, que l'eau est un élément indissociable des « terrées » du Marais Poitevin, à travers le réseau de fossés parcellaires que l'Homme a façonné lors de la création et de l'aménagement de ces boisements.

Dans la majeure partie des boisements, l'eau est présente au niveau du réseau hydraulique, en hiver par les crues et sur certains sites, de façon plus naturelle dans des points bas, inondés au printemps et plus ou moins colonisés par les plantes héliophytes.

On trouve trois niveaux de réseau hydraulique :

- le réseau primaire, c'est-à-dire, les rivières et grands canaux évacuateurs (connectés à la mer), au niveau des forêts galeries et en bordure de certains boisements.

- le réseau secondaire, c'est-à-dire, les petits canaux drainant de petits secteurs vers le réseau primaire, qui traversent une grande partie des boisements (les fossés courants).

- le réseau tertiaire, qui est constitué de la multitude de fossés parcellaires et des rigoles internes aux parcelles.

Il s'agit à tous les niveaux d'eaux eutrophes, souvent turbide qui se rapporte à l'habitat de la nomenclature Corine biotope 22.13 « Eaux eutrophes », avec comme correspondance Eur. 15 les « Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* ».

La **végétation hydrophyte** est variable selon les conditions d'ensoleillement. Parfois absente, elle est souvent dominée par les lentilles ssp, surtout à l'Est du marais, dans les secteurs très envasés et en sous-bois.

Les espèces rencontrées sont semblables à celles du reste du réseau hydraulique du Marais Poitevin : Grâce d'eau *Hydrocharis morsus ranae*, différentes renoncules aquatiques, *Elodae*

callitrichioides, *Challitriche obtusangula*, *Callitriche platycarpa*, *Groenlandia densa*, *Ceratophyllum demersum* et sur les canaux des forêts galeries, le Nénuphar jaune *Nuphar lutea* et très localement le Nénuphar blanc *Nymphaea alba*...

La Jussie *Ludwigia peploides* est bien présente sur les canaux des « forêts galerie » et commence à s'implanter dans les boisements au niveau de certains chablis ou trouées, colonisant parfois des cariçaies qui s'assèchent au cours du printemps (Charouin...).

L'Hottonie des marais *Hottonia palustris* est parfois présente. Elle occupe le réseau tertiaire et parfois le réseau secondaire. Les stations se développent au bénéfice d'un couvert assez léger et il semble qu'elles se cantonnent aux boisements de bordure de plaine. Les fossés de ces bois sont souvent alimentés par de nombreuses résurgences et la qualité de l'eau y est certainement meilleurs (turbidité...) que plus au centre du marais.

La végétation **hélophytes** est composée des espèces rencontrées dans les différents types de strates herbacées des bois ou des milieux pré-forestiers. On peut citer en complément la Petite berle *Berula erecta*, Oenanthe aquatique *Oenanthe aquatica*, *Myotis aquatica*, *Apium nodiflorum*, Véronique mouron d'eau *Veronica anagallis aquatica*, Menthe aquatique *Mentha aquatica*...

Néanmoins, l'apparente richesse spécifique ne traduit pas fidèlement l'impression générale qui se dégage lorsque l'on arpente une « terrée ». Les fossés parcelaires sont souvent dépourvus de végétation hélophyte, qui se développe abondamment uniquement grâce à l'arrivée au sol de la lumière.

3.4 Les habitats herbacés

A l'ensemble des habitats herbacés que nous venons de décrire, il faut ajouter la prairie naturelle humide eutrophe code Corine biotope 37.2.

Ce milieu peut être noté sur des parcelles agricoles exploitées ou très récemment abandonnées et enclavées dans le parcellaire boisé. On peut aussi le rencontrer de façon relictuelle de secteurs pré forestiers.

Toutefois, on ne peut intégrer cet habitat dans le complexe des boisements humides. Lorsqu'il est présent, il n'est que transitoire, soit vers directement le boisements soit vers la roselière, la magnocriçaie ou la mégaphorbiaie.

L'Orchis à fleurs lâches *Orchis laxiflora*, peut y être présente et une station de l'Orchis des marais *Orchis palustris* est connue de ce genre de milieu.

3.5 Synthèse des habitats des boisements humides du Marais Poitevin

Tableau 3 : Les habitats des boisements humides du Marais Poitevin

Habitats nomenclature Corine Biotope	Correspondance Eur. 15	Commentaires
22.13 Eaux eutrophes	3150	Ensemble du réseaux hydraulique et nappes d'eau stagnante.
22.41 Végétation flottant librement		Tapis de <i>Lemna ssp</i> , commun sur le réseau hydraulique.
22.43 Végétation enracinées flottantes		Nombreuse hydrophytes du réseau hydraulique, éclairé ou semi éclairé.
24.4 Végétation immergée des rivières	32 60	Nombreuse hydrophytes du réseau hydraulique, éclairé ou semi éclairé.
31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile		Se développe à la suite des coupes et dans les habitats pré forestiers peu humide. Visible également sous plantations de peupliers.
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	64 31	Chablis, trouée, coupes et lisière. Se rencontre également sous peuplier.
37.7 Lisières humides à grandes herbes	64 30	Lisière des boisements, coupe et chablis, le long du réseau hydraulique également.
44.1412 Galerie de <i>Salix alba</i> méditerranéennes	92 A0	Retenue pour décrire les boisements galeries des grands canaux.
44.33 Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à eaux lentes	91 E0 (habitat prioritaire)	Retenu pour décrire les boisements galeries des grands canaux.
44.4 Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves	91 F0-3	Retenu pour décrire les « terrées » à frênes « têtards » et leurs variantes. Il s'agit du type de boisement principal du Marais Poitevin.
44.92 Saussaies marécageuses		Se développe dans les stations les plus humides, en lisière ou en milieu pré forestier.
53.11 Phragmitaie		Présent en milieux pré forestier, en lisière, chablis ou coupe.
53.12 Scirpaie lacustris		Présent en milieu pré forestier.
53.13 Typhaie		Présent en milieu pré forestier.
53.16 Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>		Présent en milieux pré forestier, en lisière, chablis ou coupe.
53.21 Peuplements de grandes laïches		Présent en milieux pré forestier, en lisière, chablis ou coupe. Visible également sous plantations de peuplier du marais « desséché ».
83.3211 Plantations de peupliers avec une strate herbacée élevée (mégaphorbiaie)		Correspond aux stades jeunes de la plupart des plantations de peupliers du Marais Poitevin en marais mouillé.
83.3212 Autres plantations de peupliers		Retenue pour décrire les enrichissements de 44.4 par plantation de peupliers.

Ces habitats sont retenus pour décrire les divers faciès de végétation des bois humides et nous rappelons toute la difficulté de cela dans des milieux aussi anthropisés que les bois du Marais Poitevin.

Document 7 : Aspects de boisements humides du Marais Poitevin

« Terrée » de frênes « têtards » ayant évolué vers un taillis simple de frêne.
Bois des Rouchines T 10.
Nalliers – mars 2005
Alain THOMAS



Forêt « galerie » du canal des cinq abbés T 16.
Chaillé-les-Marais – juin 2005
Alain THOMAS

Habitat pré forestier du Petit marais de l'Île-d'Elle T 34.
L'Île-d'Elle – juin 2005.
Alain THOMAS



IV Un habitat mais aussi un paysage

Les bordures du Marais Poitevin et en particulier les vallées adjacentes (Vendée...) ont présenté naturellement un paysage plus ou moins boisé à la suite de la dernière glaciation (Joussaume R., op. cit.).

Au cours de l'histoire, avec le développement des populations humaines et de l'agriculture, le caractère naturel des paysages a été profondément altéré.

L'Homme a donc anthropisé le paysage, par sa segmentation (plus ou moins complexe selon les zones) en parcelles à vocations agricoles ou forestières, avec la création d'un bocage (sélection des essences, artificialisation du traitement...) et avec la création d'un réseau de fossés et de canaux qui peut être considéré comme un « bocage hydraulique ».

Pour diverses raisons, les bois et bocages « d'arbres » ont été confinés aux marais « mouillés » à tel point qu'ils en sont devenus un de leurs éléments identifiants. Dans le marais, être en présence de bois ou de bocage, c'est immédiatement se situer dans le fil de l'eau entre le bassin versant et l'exutoire maritime et ainsi percevoir le cycle annuel hydraulique de l'endroit où l'on est et ses paysages, de saison en saison.

L'importance majeure de « l'arbre » dans le paysage du marais « mouillé », lui donne ses caractéristiques principales qui sont la **verticalité et le cloisonnement** à contrario de la partie centrale du Marais Poitevin (marais desséché, marais intermédiaire, baie de l'Aiguillon) qui est marquée par son « horizontalité » et une ouverture sans limite qui s'offrent à l'œil.

Les boisements humides ne représentent que quelques milliers d'hectares au plus, éclatés en une multitude de petites unités. Malgré cela, ils imprègnent le visiteur, par leur imbrication avec de petites parcelles agricoles, d'un **sentiment de confinement de l'espace et d'isolement extrême** (ce qui est renforcé par le bocage). Ce sentiment est paradoxale car, les marais « mouillés » boisés sont souvent très proches de villages ou de hameaux (bois de Chasnaix, le Pain Béni, Doix / Fontaine...). L'importance ressentie des boisements dans le paysage est bien supérieure à ce qu'elle est réellement dans sa surface.

Ce confinement associé au fort morcellement parcellaire et à l'imbrication avec les parcelles agricoles permet au promeneur de découvrir sans cesse de nouveaux paysages à « chaque coin de bois ». En cela le marais « mouillé » boisé est tout à fait antagoniste aux marais ouverts, où l'on peut randonner longtemps sans sortir du même paysage. En marais « mouillé » boisé, l'espace est étiré.

Perception de « naturalité »

Pour la plupart des personnes, le caractère naturel du marais « mouillé » boisé est associée à la présence de haies et de bois, tant est grande la relation que nous avons dans notre imaginaire entre l'arbre et l'état de nature. A tel point que bien souvent un milieu sans arbre est souvent perçut comme un milieu non naturel, pauvre en biodiversité, donc négatif.

Nous savons bien que comme le reste du Marais Poitevin, les marais « mouillés » boisés sont des espaces très artificialisés. L'impression de « naturalité » du marais « mouillé » tient certainement à quelques unes de ces caractéristiques.

Il y a bien sur le **confinement du paysage et le sentiment d'isolement**. Il y a aussi l'apparente impénétrabilité des bois. Vu de l'extérieur, les lisières (en raison de l'éclaircissement) sont très denses, le sous-bois est très développé avec la plupart du temps des essences épineuses et des ronces. La lisière est aussi matérialisée par un fossé, souvent large et bordé

par une végétation bien développée de plantes héliophytes (roseaux, carex, joncs, iris...) qui vient se mêler aux buissons du sous-bois. Le **bois est donc protégé d'une double barrière**.

Le morcellement parcellaire et les différences de mode d'exploitation rendent les **bois visuellement très hétérogènes**. Cela tient du fait de la diversification des essences (différentes colorations de feuillage...), de l'âge et des formes des arbres et arbrisseaux (taillis, futaie, têtard). La **présence d'arbres morts et de chablis** est aussi un élément majeur, par le côté non entretenu (et donc sauvage) qu'ils procurent et par l'arrivée de la lumière en sous-bois, qui est source du développement d'une végétation herbacée et ligneuse et indispensable à la régénération naturelle du boisement, mais aussi source d'ambiance et de couleurs.

Lorsque l'on pénètre en sous-bois, le nombre de fossés, même s'ils sont hautement artificiels, conforte une image de milieu particulièrement sauvage. Ils rendent la **progressions difficile**, ils rappellent l'appartenance des lieux au Marais Poitevin et les moustiques qu'ils produisent rendent certains jours de printemps les bois très inhospitaliers et renforcent une impression de nature. La **faible porté du regard** et l'abondance des **chablis et des embâcles atténuera le caractère artificiel** des fossés. Le développement de **strates herbacées hautes (magnocariçaie, mégaphorbiaie...)** efface la **rectitude des fossés et des levées de terre**.

L'eau est un facteur très important pour la perception de « naturalité ». En hiver, elle **gomme la main de l'Homme** en effaçant fossés et levées. Au printemps et en été elle permet la vie de nombreuses espèces (amphibiens, insectes...) qui participent au paysage, au moins sur le plan sonore.



Photo 2 : Aspect paysager des « terrées »
Alain THOMAS, mai 2005.

PARTIE B

LA VALEUR BIOLOGIQUE DES BOISEMENTS HUMIDES

I La flore

1.1 Les habitats

Les boisements humides sont constitués pour l'essentiel de bois que nous avons choisi de rattacher à l'habitat 44.4 « Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves », en superposition et association avec l'habitat aquatique 22.13 « Eaux eutrophes ». En mosaïque et souvent sur de petites surfaces, d'autres types d'habitats forestiers ou herbacés de valeur biologique apportent une grande part de leur richesse patrimoniale aux boisements humides du Marais Poitevin.

Ces habitats remarquables des boisements humides sont :

- des types de boisements plus humides (44.1412 ; 44.33 ; 44.92)
- des groupements herbacés à plantes héliophytes et mégaphorbiaies nécessitant une inondation importante et de la lumière (37.1 ; 37.7 ; 53.213 ; 53.215 ; roselières...).

Le maintien et le développement de ces habitats sont indispensables. Le respect de leurs exigences écologiques et fonctionnelles est par ailleurs une garantie pour la préservation des boisements humides dans leur globalité.

Tableau 4 : Les habitats d'intérêts biologiques forts des bois humides du Marais Poitevin

Nomenclature Cor. Bio.	Nomenclature Eur. 15	Intitulé Eur. 15
Les habitats forestiers		
44.4 Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves.	91F0 décliné en 91 F0-3	Chênaie ormaie à Frêne oxyphylle
« les forêts galeries, des grands axes hydrauliques ». <i>Il s'agit des développements forestiers des berges et levées des grands canaux évacuateurs. Ces boisements rivulaires et linéaires sont intermédiaires entre les deux habitats proposés ci-dessous.</i>		
44.33 Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes	91 E0	Forêts alluviales à <i>Aulus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
44.1412 Galerie de <i>Salix alba</i> méditerranéennes	92 A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
Habitats prés forestiers		
44.92 Saussaie marécageuse		
Les habitats associés		
22.13 Eaux eutrophes	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
37.1 et 37.7 « Mégaphorbiaies eutrophes »	6431	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlet planitiaires et des étages montagnard à alpin
53.213 Magnocariçaie riveraine à <i>Carex riparia</i> dominant		
53.215 Magnocariçaie tourbeuse à <i>Carex elata</i>		
53 Ensemble des roselières basses et hautes, scirpaie et autres groupements à plantes héliophytes.		

1.2 Les espèces

La flore des boisements humides comporte nettement moins d'espèces patrimoniales que les milieux prairiaux ou dunaires. Néanmoins, ces quelques espèces participent à la richesse du Marais Poitevin.

On remarque qu'elles sont fortement liées au maintien du caractère inondable des bois et se développent dans les parties ouvertes ou dans les sous-bois clairs. L'arrivée de la lumière au sol leur est indispensable. La Fritilaire pintadine est une espèce à développement vernal, ce qui lui permet de croître avant la pousse du feuillage des arbres et donc de bénéficier de l'éclairement. Cette espèce reste cependant plus abondante dans les prairies humides eutrophes du marais « mouillé » et trouve dans les boisements, des stations aux limites de ses exigences biologiques

Tableau 5 : La flore remarquable des boisements humides du Marais Poitevin

Espèces	Habitats principaux	Protection
<i>Thelypteris palustris</i>	Zone tourbeuse à inondation importante	
<i>Euphorbia palustris</i>	Sous bois humides à fort éclairement, cariçaie et roselière basse	En Pays de la Loire
<i>Caltha palustris</i>	Rives de fossés, cariçaie et roselière basse	
<i>Fritilaria meleagris</i>	Sous-bois à éclairement fort	
<i>Hottonia palustris</i>	Réseau hydraulique avec éclairement	
<i>Scirpus lacustris</i> <i>tabernaemontani</i>	Milieux ouverts très humides sur sols tourbeux	
<i>Cladium mariscus</i>	Zones ouvertes très humides sur sol tourbeux	
<i>Orchis palustris</i>	Bois ouverts sur ancien trou de bri	Pays de la Loire et Poitou-charente

II **La faune**

2.1 Les invertébrés

Les espèces d'intérêt majeur sont toutes liées aux boisements et directement à la présence d'arbres âgés. Les habitats associés aux boisements, mégaphorbiaie, cariçaie, roseliers, réseau hydraulique... apportent des cortèges d'espèces de moindre intérêt patrimonial, mais caractéristiques des milieux marécageux des fonds de vallée (Odonates, Orthoptères, Lépidoptères...).

Les milieux ouverts et de lisière des bois, offrent pour des espèces comme le Cuivré des marais *Thersamolycaena dispar*, des zones refuges, préservées de l'intensification des pratiques agricoles.

A ce titre, maintenir des espaces ouverts à forte inondation dans les boisements est très important pour la richesse entomologique du Marais Poitevin.

Tableau 6 : Les espèces d'insectes remarquables des boisements humides du Marais Poitevin.

Espèces	Commentaires	Directives 92-43 habitats	Protection
Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Espèce présente sur le massif dunaire de Longeville / La Tranche. Les boisements humides présentent des habitats favorables à la présence de cette espèce.	An. 2 et 4	Nationale
Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i>	La larve se développe dans les vieux bois de frênes, saules, peupliers. Assez répandue dans le Marais Poitevin.	An. 2 et 4 prioritaire	Nationale
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	La larve de cette espèce se développe dans les souches et les cavités des Chênes et parfois d'autres feuillus.	An. 2 Dir.	
Cuivré des marais <i>Thersamolycaena dispar</i>	Ici la sous espèce <i>Burdigalensis</i> . Espèces des prairies humides. Une station connue, dans une prairie abandonnée, enclavée dans les bois de Nalliers (Bois des Rouchères T11).	An. 2 et 4	Nationale

2.2 Les Amphibiens et reptiles

Le peuplement d'Amphibiens et de Reptiles des boisements humides est peu diversifié. La plupart des espèces restent cantonnées aux lisières et recherchent les espaces ouverts, préférentiellement les prairies naturelles humides, les mares, sources ou abreuvoirs.

Tableau 7 : Amphibiens et Reptiles des boisements humides du Marais Poitevin

Espèces	Commentaires
Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	Espèces ponctuellement notées dans les fossés de bordure des bois. Ne semble pas rentrer dans le sous-bois.
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Ne semble pas être présent au cœur des boisements vastes.
Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	Parfois contactée en lisière de certains bois, mais reste liée à la prairie.
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	C'est l'espèce emblématique des bois humides. Présente partout en abondance, mais souffre de façon extrême des assèchements précoces et prolongés.
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	Rare, présente dans quelques sites du marais « mouillé » comme à Charouin...
Grenouilles vertes <i>Pelophylax</i>	Restent cantonnées aux parcelles de bordures des boisements. C'est la Grenouille rieuse qui est présente dans les marais « mouillés » de la partie Est du Marais Poitevin et dans la partie Nord de la Vallée du Lay.
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	Peu abondante
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	Rare semble cantonnée aux lisières.
Vipère aspic <i>Vipera aspis</i>	Des individus de 80 cm, capturés dans les « terrées » du Gué-de-Velluire dans les années 1960-70, détiennent les records mondiaux de taille pour cette espèce (Duguy R. com. Pers.).

La Grenouille agile est véritablement l'espèce caractéristique par excellence des boisements humides. Les populations sont (ou étaient ?) souvent très importantes et la traversé, début juillet d'une « terrée » lève une myriade de jeunes Grenouilles agiles. La reproduction a lieu en février et mars, dans les fossés, les mares et autres zones inondées.

Comme la plupart des Amphibiens, la Grenouille agile est très sensible à l'hydraulique. Les assèchements précoces et sévères du printemps et de l'été sont catastrophiques. On a pu constater cette année, en certains points (Pain Béni, St Ouent-d'Aunis...) un bilan de reproduction extrêmement médiocre. Il est certain que si le régime hydraulique ne redevient

pas plus favorable, la population de Grenouilles agiles des boisements humides du Marais Poitevin devrait décliner très fortement et de façon durable.

Il ne semble pas que les ardéidés effectuent un prélèvement notable sur cet Amphibien. Il est très rare de voir un héron posé en sous bois en action de chasse, même en dessous des colonies.

La Grenouille rousse, est présentes ponctuellement ou a été notée dans certains milieux boisés du Marais Poitevin depuis une quinzaine d'années (Charouin...) notamment par René Rosoux. Cette espèce typiquement forestière est rare dans l'Ouest de la France. Selon l'atlas en cours, des Naturalistes Vendéens, elle est présente dans l'extrême quart Nord-est de la Vendée et dans le massif forestier de Mervent-Vouvant. Dans le Marais Poitevin elle est notée sur les mailles de Charouin et de Nalliers-Mouzeuil.

Ses habitats sont proches de ceux de la Grenouille agile, mais il semble (ACEMAV, 2003) que ces deux espèces ne cohabitent que rarement. La Grenouille rousse est plus présente au Nord et au Nord-est de la France et en Montagne. Elle est commune au niveau nationale, rare dans la région, elle est probablement plus répandue que la Grenouille agile à l'échelle nationale.

2.3 Les poissons

Je n'ai pas de données circonstanciées au sujet de l'ichtyofaune des boisements humides du Marais Poitevin. Il est probable que les milieux complémentaires (cariçaie, roselières...) aux boisements ainsi que les facteurs de confinement du réseau hydraulique et l'éclairage des fossés influent nettement sur la qualité de l'ichtyofaune.

Parmi les données intéressantes, il faut noter la présence de plusieurs brochetons d'environ 10 centimètres, pris au piège dans un fossé en cours d'assèchement, en juin 2005 à St Ouen-d'Aunis.

Comme pour les Amphibiens, le problème hydraulique s'avère préoccupant pour le maintien de ce groupe faunistique.

2.4 Les Oiseaux

2.4.2 Diversité et richesse

Sur la période 1995 / 2005, nous avons observé 69 espèces d'oiseaux dans les boisements humides du Marais Poitevin. Le nombre d'espèces est probablement un peu plus élevé (on ne voit jamais tous) mais, on peut considérer que l'avifaune typique et régulière de ce milieu compte entre 60 et 65 espèces.

La part des oiseaux d'eau est faible et l'avifaune est avant tout sylvicole, peu influencée par la présence de l'eau. Des espèces comme le Merle noir *Turdus merula*, le Troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes* ou le Pinson des arbres *Fringilla coelebs* sont aussi bien présents dans les forêts littorales de Pins maritimes *Pinus pinaster*, que dans les futaies du Bassin parisien ou les forêts mixtes des Pyrénées.

Dix espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive CEE 79-409 « Oiseaux ». En dehors du Martin pêcheur *Alcedo atthis*, il s'agit uniquement d'espèces de hérons ou de rapaces diurnes. Parmi elles ont trouve 6 espèces d'oiseaux d'eau.

Il ressort que, si d'un point de vu quantitatif, la présence de l'eau n'influe pas sur l'avifaune, sont impacte sur la richesse patrimoniale est probablement élevée.

Tableau 8 : L'avifaune des boisements humides du Marais Poitevin 1995 - 2005

Espèces	Hivernant	Migrateur	Nicheur certain / probable	Oiseaux d'eau
Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	x	-	-	x
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	-	-	x	x
Héron garde bœuf <i>Bubulcus ibis</i>	x	-	x	x
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	x	-	x	x
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	x	-	x	x
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	-	-	x	x
Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	-	-	x	x
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	x	-	x	x
Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>	x	-	-	x
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	-	-	x	-
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	-	-	x	-
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	x	x	x	-
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	-	-	x	-
Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	x	x	x	-
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	x	-	x	-
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	-	-	x	-
Faisan de colchide <i>Phasianus colchidus</i>	x	-	x	-
Gallinule poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>	x	-	x	x
Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	x	x	-	-
Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	x	x	-	-
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	x	x	x	-
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	-	-	x	-
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	-	-	x	-
Chouette hulotte <i>Strix aluco</i>	x	-	x	-
Hibou moyen duc <i>Asio otus</i>	x	-	x	-
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	x	-	x	-
Martin pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	x	-	x	x
Pic vert <i>Picus viridis</i>	x	-	x	-
Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i>	x	-	x	-
Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i>	x	-	x	-
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	x	x	x	-
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	x	x	x	-
Rougegorge familier <i>Erythacus rubecula</i>	x	x	x	-
Rosignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	-	-	x	-
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>	x	x	x	-
Grive Mauvis <i>Turdus iliacus</i>	x	x	-	-
Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>	x	x	x	-
Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>	x	x	-	-
Merle noir <i>Turdus merula</i>	x	x	x	-
Fauvette des jardins <i>Sylvia borin</i>	-	x	x	-
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	occasionnelle	x	x	-
Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>	x	-	x	x
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>	-	-	x	-
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>	x	x	x	-
Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>	-	x	-	-
Roitelet triple bandeau <i>Regulus ignicapillus</i>	x	x	-	-
Gobe mouche gris <i>Muscicapa striata</i>	-	x	-	-
Gobe mouche noir <i>Ficedula hypoleuca</i>	-	x	-	-
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	x	x	x	-
Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i>	x	x	x	-
Mésange nonnette <i>Parus palustris</i>	x	-	x	-
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	x	-	x	-

Tableau 8 suite : L'avifaune des boisements humides du Marais Poitevin 1995 – 2005

Espèces	Hivernant	Migrateur	Nicheur certain / probable	Oiseaux d'eau
Sitelle torchepot <i>Sitta europaea</i>	-	1 donnée	-	-
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>	x	-	x	-
Pie bavarde <i>Pica pica</i>	x	-	-	-
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>	x	x	x	-
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	x	x	x	-
Corneille noire <i>Corone corone</i>	x	x	x	-
Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>	x	x	x	-
Etourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>	x	x	x	-
Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	-	x	x	-
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	x	x	x	-
Pinson du nord <i>Fringilla montifringilla</i>	x	x	-	-
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	x	x	x	-
Tarin des aulnes <i>Carduelis spinus</i>	x	x	-	-
Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Très rare	x rare	-	-
Gros bec casse noyaux <i>Coccothraustes coccothraustes</i>	exceptionnel	exceptionnel	-	-
Bec croisé des sapins <i>Loxia curvirostra</i>	-	exceptionnel	-	-
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	X	-	x	-
				-
Total des espèces classiques	44	36	52	11
Total des espèces rares ou exceptionnelles	3	4	0	0
Total général (69 espèces)	51 (74 %)	36 (52 %)	52 (75 %)	12 (17 %)

Tableau 9 : Les groupes avifaunistiques des boisements humides du Marais Poitevin 1995 - 2005

	Nicheurs		Hivernants		Migrateurs	
	Nb espèces	% de l'avifaune	Nb espèces	% de l'avifaune	Nb espèces	% de l'avifaune
Palmipèdes	2	3,8	2	3,9	0	0
Grands échassiers	5	9,6	3	5,9	3	0
Rapaces	10	19,2	8	15,7	2	5,5
Limicoles	0	0	1	1,9	1	2,7
Passereaux	26	50	30	58,8	31	86
Autres	9	17,3	7	13,7	2	5,5
Oiseaux d'eau	10	19,2	4	7,8	1	2,7

La diversité spécifique maximale est atteinte en période de reproduction et d'hivernage. La reproduction est la période de la plus forte présence pour les oiseaux d'eau, les grands échassiers et les rapaces. A contrario, c'est à cette période de l'année que l'on rencontre le moins d'espèces de passereaux.

La migration est très largement dominée par les passereaux. L'hivernage est lui aussi marqué par une représentation forte de ce groupe.

Il faut souligner la présence de plusieurs espèces rares ou occasionnelles pour ces milieux (Sitelle torchepot, Bouvreuil pivoine, Gros bec casse-noyaux, Bec croisé des sapins) lors de ces deux périodes. Elles renforcent qualitativement la liste des espèces, mais dans les faits, elles restent anecdotiques et peu représentatives des boisements humides de la région.

La période de nidification est la plus intéressante pour l'avifaune à plusieurs égards : nombre d'espèces de l'annexe I de la Directive CEE 79-409 « Oiseaux », nombre de grands échassiers, nombre de Rapaces et nombre d'oiseaux d'eau.

Sur le plan patrimonial, la richesse aviaire des bois humides du Marais Poitevin se concentre dans deux groupes d'espèces : les grands échassiers avec particulièrement le Héron pourpré et le Bihoreau gris et les Rapaces avec en particulier le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir, le Faucon hobereau et sur un autre plan le Pygargue à queue blanche.

2.42 Structure de l'avifaune

Un large panel d'espèces vit dans les boisements humides. Elles y accomplissent tout ou partie de leurs cycles biologiques. Selon leurs besoins, elles exploitent tel ou tel type de boisement et se répartissent différemment, transversalement (des lisières au cœur des bois) et verticalement (de la canopée à la strate herbacée).

En simplifiant, quatre groupes d'espèces peuvent être définis selon leur localisation principale dans les boisements :

- les « **Espèces des houppiers** »

Ce sont les oiseaux que l'on va trouver en canopée. Selon les espèces, pour l'édification des nids, pour l'alimentation, pour accomplir des activités de confort (dortoir, toilettage...) ou les trois. Il s'agit des ardéidés, rapaces diurnes et de certains passereaux comme le Lorient d'Europe *Oriolus oriolus*...

- les « **Espèces cavernicoles** »

Ce sont les oiseaux qui vont exploiter pour la nidification, les cavités des arbres. Ces cavités, peuvent être naturelles ou bien creusées par les oiseaux.

On peut, distinguer deux sous groupes : les oiseaux des cavités hautes (chandelles, arbres de futaie) avec la Chouette hulotte *Strix aluco*, le Pic épeiche *Dendrocopos major*... et les oiseaux des cavités basses (frênes têtards) avec les mésanges...

- les « **Espèces des fourrés et sous-bois** »

Ce sont les espèces qui vivent dans les strates basses du boisement, souvent à leur lisière et dans les parcelles récemment exploitées, à la faveur du développement des fourrés (mise en lumière du sol). On peut citer, l'Accenteur mouchet *Prunella modularis*, l'Hypolaïs polyglotte *Hippolais polyglotta*, la Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*...

- les « **Espèces aquatiques** »

Ce sont les espèces qui exploitent les fossés et zones inondées des bois et clairières (Canard colvert, Gallinule poule d'eau, Martin pêcheur...). Leur présence est liée à l'eau et non au bois. D'ailleurs elles sont plus fréquentes dans les milieux ouverts du Marais Poitevin que dans les boisements.

Les limites entre ces quatre groupes sont perméables et les espèces, selon l'aspect des boisements pourront avoir un comportement variable. Par exemple le Grimpereau des jardins *Certhia brachydactylus* pourra nicher dans une cavité de frêne « têtard » (cavité basse) comme dans une cavité d'une chandelle (cavité haute). Le Héron pourpré *Ardea purpurea*, quant à lui,

pourra aussi bien installer son nid sur les aubépines d'une parcelle broussailleuse mais parfois, dans des arbres de grandes tailles comme des Chênes pédonculés.

Néanmoins les différentes espèces ont des comportements relativement stables. Leur présence et leur abondance sont intimement liées à la structure des boisements, donc à la gestion qui en est faite par l'Homme. Ceci est vrai pour toutes les forêts exploitées de longue date, mais l'est encore plus dans le Marais Poitevin en raison du caractère très artificiel des bois et « terrées ».

2.43 Les espèces phares

2.431 Les Hérons

Les cinq espèces de hérons coloniaux reproducteurs du Marais Poitevin trouvent l'essentiel de leurs effectifs dans les boisements humides. Lors de l'enquête nationale « hérons » du printemps 2000, les 24 colonies recensées se répartissaient comme suit :

- 17 en bois humides
- 3 en bois sur terre haute
- 2 en forêt dunaire
- 1 dans une haie
- 1 dans un fourré de bordure de roselière à phragmite commun

Le tableau 10, nous montre que plus des 2/3 des couples nichent dans les bois humides et que pour les espèces les plus remarquables (Héron pourpré et Héron bihoreau), ils jouent un rôle encore plus fort. Rappelons que pour le Héron pourpré, le Marais Poitevin est une des 2 ou 3 régions principales de nidification en France.

Par le passé, les données historiques (Brosselin et al) ne font état dans les années 1960 et 1970, que de nidifications en « terrées ». Les populations d'ardéidés étaient alors très faibles et probablement concentrées dans les milieux les plus favorables. On voit alors quel rôle refuge et conservatoire a eu ce milieu. Après leur protection légale, les hérons ont pu plus facilement reconquérir le territoire depuis leurs bases et coloniser progressivement d'autres types de boisements.

Tableau 10 : Répartition de la population reproductrice de hérons coloniaux dans le Marais Poitevin en 2000

Espèces	Forêts dunaires		Boisements humides		Bois de terre haute		Autres	
	Nb de couple	% de la population	Nb de couple	% de la population	Nb de couple	% de la population	Nb de couple	% de la population
Héron cendré	113	12,7	545	61,2	230	25,8	2	0,2
Héron pourpré	0	0	312	89,5	4	1,1	33	9,4
Bihoreau gris	0	0	112	100	0	0	0	0
Héron garde bœuf	0	0	68	58,1	49	41,9	0	0
Aigrette garzette	62	10,2	440	72,4	106	17,4	0	0
Non identifié	2	4,7	41	95,3	0	0	0	0
Total	177	8,4	1518	71,6	389	18,4	35	1,6

En plus des cinq espèces reproductrices, le Crabier chevelu *Ardeola ralloides*, la Grande aigrette *Egretta alba* et la Spatule blanche *Platalea leucorodia* sont présentes de plus en plus régulièrement dans le Marais Poitevin en période de reproduction et leurs nidifications

pourraient être constatées ces prochaines années si ces espèces conservent la même dynamique d'expansion. Le Crabier chevelu, aurait peut-être déjà niché dans la partie deux-sévrienne du marais au XIX^{ème} siècle (Gélin H., 1906).

Le Marais Poitevin fait partie des zones humides françaises les plus intéressantes pour les ardéidés. Par ailleurs, il occupe une place centrale dans l'ensemble des Marais de l'Ouest qui, du Golfe du Morbihan à la Gironde est la première grande zone de nidification française pour ces oiseaux coloniaux (Marion L., 1997).

Les exigences des différentes espèces quant au choix du site de nidification sont assez variées. Le Héron cendré choisira des arbres de futaie aux houppiers développés, avec de grosses branches porteuses. Le Héron pourpré préférera les boisements bas, buissonnants... Néanmoins, les disponibilités d'habitats, le mode colonial de la nidification avec des héronnières pluri spécifiques nombreuses, dont les implantations sont largement initiées par le Héron cendré (espèce à la nidification la plus précoce), ont tendance à « resserrer » l'éventail des boisements habités par les hérons.

Il faut probablement plus considérer une héronnière comme l'addition de couples reproducteurs plutôt que comme un groupe de couples ayant des liens sociaux forts comme c'est le cas par exemple chez la Guifette noire *Chlidonias niger*.

En plus de l'aspect du boisement lui-même, la disponibilité trophique périphérique, la quiétude du site et peut être d'autres critères de sélections rentrent en jeu pour la localisation des colonies.

2.432 Les rapaces

Onze espèces de rapaces (8 diurnes et 3 nocturnes) exploitent les boisements humides. Cinq d'entre-elles sont inscrites à l'annexe I de la Directive CEE 79-409 « Oiseaux ».

Le **Pygargue à queue blanche**, reste une espèce occasionnelle en hiver, bien que la fréquence d'observation augmente. Cette espèce a été de longues dates notées en hiver dans le Marais Poitevin. Ces zones de chasse englobent les prairies naturelles humides et la zone littorale estuarienne (estuaire du Lay et Baie de l'Aiguillon).

Les bois humides peuvent constituer des zones de reposoir ou de dortoir pour cette espèce comme à Chasnais en 2002.

Le **Circaète Jean-le-Blanc**, est un nicheur rare de la région. Il exploite préférentiellement les grands espaces de prairies riches en reptiles et installe son nid dans tout types de bois pourvu qu'il s'y trouve des arbres assez hauts. Cette espèce est sensible au dérangement humain mais peut nicher à proximité d'habitations ou de chemins fréquentés si le sous-bois n'est pas parcouru par les personnes.

La population française compte environ 2400 couples (Thiollay JM, Bretagnolle V., 2004). Le Marais Poitevin est sur la limite nord de l'aire de répartition, bien que quelques couples doivent très probablement se reproduire plus au nord en Vendée.

La population du Marais compte en 2005, de 2 à 5 couples. Les boisement humides sont les milieux vraisemblablement les plus utilisés par les nicheurs.

Tableau 11 : Répartition des couples nicheurs du Circaète Jean-le-Blanc dans le Marais Poitevin – 2005

	Nicheur certain	Nicheur probable	Nicheur possible	Total
Forêt dunaire	1	0	1	2
Bois de terre haute	0	0	0	0
Boisement humide	1	1	1	3
Total	2	1	2	5

Le **Milan noir** est un nicheur typique du Marais Poitevin. On le rencontre dans tous les milieux. Si il peut nicher dans une haie ou sur un arbre isolé, il affectionne les boisements et y constitue souvent des sortes de colonies plus ou moins lâches. Il niche aussi bien dans les bois humides, de terre haute ou les forêts dunaires.

La population française compte de 19 300 à 24 600 couples (Op. cit.) et celle du Marais Poitevin (tout types de boisements) probablement de 150 à 200 couples. La quasi-totalité des bois humides sont colonisés ainsi que les boisements rivulaires des principaux axes hydrauliques (Autizes, Sèvre niortaise et ses canaux associés...).

Dans les boisements humides, les nids sont installés sur les Chênes pédonculés, les peupliers cultivés et parfois sur de gros Saules blancs. Dans les haies et le long des cours d'eau, le Frêne oxyphile, les peupliers cultivés et parfois le Peuplier blanc sont utilisés. Dans certains cas des nids peuvent être construits très bas au dessus de l'eau sur des fourrés ou buissons de moins de 4 mètres de hauteur (Lay, Canal de Vix).

Le régime alimentaire du Milan noir est varié et en partie charognard. Le Milan noir est un nettoyeur des bords de route et des rivières où il ramasse les poissons morts flottants à la surface.

La **Bondrée apivore** est un rapace forestier qui pour l'essentiel se nourrit d'Hyménoptères. On peut la considérer comme très rare dans le Marais Poitevin. Les sites de présence en période de nidification les plus réguliers et donc où la reproduction est probable sont, l'Ile de Charouin et les bois de Nalliers / Mouzeuil-St-Martin. Nidification possible également en forêt de Longeville (forêt dunaire).

Il est probable que la population locale soit inférieure à 10 couples.

Le **Faucon hobereau**, a une répartition similaire à celle du Milan noir. C'est également une espèce caractéristique du Marais. La population française compte de 6 394 à 12 390 couples. C'est l'espèce qui a la proportion couple certain / couple possible la plus faible (51,6%), c'est-à-dire, l'espèce dont la découverte du nid est la plus difficile (op.cit.).

Dans le Marais Poitevin l'espèce niche dans les différents types de boisements et parfois dans des haies. La majeure partie des massifs de « terrées » et de bois humides paraît occupée. La population du Marais Poitevin compte certainement au moins de 50 à 60 couples dont probablement au moins 30 dans les boisements humides.

2.433 Autres espèces

Les boisements humides possèdent un certain nombre d'espèces plus ou moins intéressantes, selon des critères de rareté locale, de caractérisation des habitats...

De façon secondaire, elles méritent d'être prises en compte dans la gestion et la protection des boisements humides du Marais Poitevin.

Tableau 12 : Avifaune d'intérêt local des boisements humides du Marais Poitevin

Espèces	Critères de sélection	
	Rareté locale	Caractérisation de l'habitat
Pic épeichette		X
Fauvette des jardins	X	X
Bouscarle de Cetti		X
Mésange nonnette	X	
Loriot d'Europe		X

2.44 La place des boisements dans le contexte du Marais Poitevin

Les espaces littoraux (vasières, estuaire, milieux dunaires...), les ensembles de prairies sub halophiles (Ouest du Lay, marais de Triaize et de Champagné, marais communaux...) possèdent une avifaune plus riche quantitativement et qualitativement que celle des boisements humides. Ce, que l'on se place à l'échelon régional, national ou international.

Toutefois, il faut se garder de créer une opposition entre les « maillons » de la chaîne écologique qu'est le Marais Poitevin. Il faut prendre la mesure des importantes relations qu'entretiennent les différentes parties de la zone humide. Si les boisements semblent à première vue de moindre importance pour l'avifaune, ils sont très importants pour plusieurs espèces patrimoniales qui participent de la richesse du littoral et des espaces prairiaux (hérons, rapaces).

Les boisements sont souvent un site de reproduction pour des espèces qui exploitent des espaces vastes (rapaces, hérons). Mais ils sont aussi utilisés pour les dortoirs et les activités de confort. Sans ce milieu il est probable que la plupart des espèces de rapaces ou de hérons seraient toujours visibles mais en de bien moindres effectifs.

Par ailleurs, un certain nombre d'espèces sont spécifiques ou très liées aux boisements (Mésange nonnette, Fauvette des jardins...). Elles sont toutes communes en France, mais rares dans le Marais Poitevin. De ce fait, les boisements participent à la diversification de l'avifaune de la zone humide.

Les boisements humides tiennent une place significative dans le maintien de la richesse avifaunistique du Marais Poitevin. Leur préservation et l'amélioration de leur fonctionnement écologique forment un point de passage obligatoire pour le maintien de cette richesse biologique.

L'observateur extérieur considérera l'avifaune forestière des bois humides comme très pauvres (picidés, passereaux...) au regard du nombre d'espèces présentes en France. Ce constat est vrai. Il faut garder en tête que les boisements du Marais Poitevin outre leur caractère artificiel, leur jeunesse (150 au plus en général) sont situés dans une des régions de France les moins boisées et séparés des grands massifs boisés (Massif Central, Sologne, Nord Est...) par une ceinture de plaines céréalières dénudées et de bocages très pauvres en massifs forestiers de grande ampleur.

2.5 Les Mammifères

La liste des espèces de mammifères présentée ici est à minima. Un travail d'inventaire important sur les Chiroptères et les micros mammifères est à réaliser pour la compléter. La bibliographie recèle de nombreuses listes de mammifères pour des espaces boisés mais bien souvent elles ne peuvent être retenues totalement soit en raison de la présence d'espèces « surprises » ou de l'imbrication de milieux prairiaux avec les milieux forestiers sans que la localisation des populations des espèces mentionnées ne soit précisée.

Tableau 13 : Les Mammifères des boisements humides du Marais Poitevin

Espèces	Commentaires
Crossope aquatique <i>Neomys fodiens</i>	Présente mais importance de la population inconnue
Hérisson <i>Erinaceus europaeus</i>	Présent mais importance de la population des boisements inconnue.
Chiroptères	Présents mais les connaissances sur ce groupe sont pratiquement inexistantes.
Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>	Semble nettement moins présent qu'en prairie.
Campagnol roussâtre <i>Clethrionomys glareolus</i>	Semble assez bien répartie, mais connaissances à affiner.
Mulot sylvestre <i>Apodemus sylvaticus</i>	
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Un peu partout, mais surtout présent dans la partie Est des « Marais Mouillés ». Présent également sur les levées des canaux de Vix et du Contreboot.
Ragondin <i>Myocastor coypus</i>	Présent en lisière ou dans les boisements ouverts
Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>	Présent en lisière ou dans les boisements ouverts
Genette <i>Genetta genetta</i>	Assez largement répartie sur la partie vendéenne, ailleurs ?
Fouine <i>Martes foina</i>	Commune
Putois <i>Mustela putorius</i>	Importance de la population inconnue
Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>	Semble disparue
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Présente un peu partout mais bien souvent en périphérie ou dans les fossés et canaux principaux traversant les boisements. L'importance de cet habitat pour l'espèce est à définir (refuge, reproduction, repos...).
Sanglier <i>Sus scrofa</i>	Répandu
Chevreuil <i>Capreolus capreolus</i>	Très commun présent partout

Les espèces les plus remarquables sont :

La Loutre d'Europe

Elle est présente dans l'ensemble du Marais Poitevin. Le rôle que jouent les zones boisées pour cette espèce reste à définir au niveau de la population.

Si elle est présente dans de nombreux boisements, la Loutre est un prédateur aquatique à large rayon d'action. Le territoire d'un individu couvre plusieurs centaines à plus de 2000 ha, celui des mâles englobant ceux de plusieurs femelles (Rosoux R., 1996). A l'échelle du Marais Poitevin on voit donc bien que les « massifs » de bois humides ne peuvent être l'habitat exclusif de l'espèce ou de certains individus, mais viennent en association avec les espaces de prairies et en premier lieu du réseau hydraulique. Les zones boisées semblent plus propices à la Loutre lorsque l'on y trouve des secteurs buissonnants denses et difficiles d'accès (pour l'Homme), les Loutres y établissent des « couches » (op. cit.).

On constate bien, dans les bois où des indices de présence de la Loutre sont trouvés, que l'espèce suit essentiellement le réseau hydraulique primaire et secondaire.

Il faut dire que les conditions d'assèchement des réseaux de fossés parcellaires des boisements qui sont de plus en plus violentes doivent restreindre considérablement l'exploitation de ces milieux par la Loutre. La baisse de la ressource trophique disponible qui en « découle » est inquiétante.

La Loutre d'Europe est le « grand prédateur » du Marais Poitevin. Autrefois répandu dans toute l'Europe, cette espèce a subi une très importante régression. En France, l'Ouest et le Massif Central sont ses derniers bastions. Dans le Marais Poitevin, si elle reste présente sur l'ensemble de la zone humide, la Loutre d'Europe n'en a pas moins menacée par les altérations de ses habitats de vie. Les mises en cultures, les pollutions chroniques de l'eau, l'assèchement progressif de la zone humide, la pression humaine... sont autant de facteurs nuisibles à la Loutre.

Une population viable de la Loutre d'Europe est un indicateur de la bonne santé (sanitaire et biologique) d'une zone humide comme le Marais Poitevin et de la place que l'Homme souhaite y laisser à la Nature.

La Genette

Ce petit carnivore est typiquement associé aux milieux forestiers secs ou à la garrigue. Assez répandue dans le Bocage, on rencontre la Genette dans tous les milieux boisés de la bordure Nord du Marais Poitevin et même dans des boisements humides du centre (Pain Béni, Charouin, l'Ouchette).

Le régime alimentaire est constitué d'oiseaux et surtout de rongeurs comme le Mulot sylvestre, avec probablement des adaptations selon la ressource trophique des lieux. La présence de cavités est indispensable à la Genette.

La Musaraigne aquatique

Petit prédateur amphibie, la Musaraigne aquatique est connue du Marais Poitevin, mais très peu de données récentes existent : le Langon, Nalliers (Thomas A., 2004 et 2005), canal de Luçon, dans sa partie maritime (Joyeux E., 2004 com. pers.).

La préservation de cet animal passe par le maintien du caractère humide du Marais Poitevin, en toute saison.

Le Campagnol amphibie

Ce rongeur est une espèce d'intérêt patrimonial qui n'a pas d'impact négatif sur les activités humaines.

Répandue dans tous le Marais Poitevin, il a visiblement régressé depuis une dizaine d'années. Les tendances hydrauliques actuelles, la lutte chimique contre les Ragondins et Rats musqués sont probablement les causes de ce déclin.

A première vue, le Campagnol amphibie est rare dans les boisements humides et recherche les espaces ouverts ou les roselières et cariçaies.

III Synthèse de la valeur biologique des boisements humides du Marais Poitevin

Tableau 14 : Habitats et espèces patrimoniaux des boisements humides du Marais Poitevin

Habitats / Espèces	Niveau d'intérêt patrimonial estimé	Directive 92-43 habitat	Directive 79-409 oiseaux	Protection
HABITATS				
22.13 Eaux eutrophes	-	Intérêt communautaire	-	-
24.4 Végétation immergée des rivières	-	Intérêt communautaire	-	-
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	-	Intérêt communautaire	-	-
44.1412 Galerie de <i>Salix alba</i> méditerranéennes	-	Intérêt communautaire	-	-
37.7 Lisières humides à grandes herbes	-	Intérêt communautaire	-	-
44.33 Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à eaux lentes	-	Intérêt communautaire prioritaire	-	-
44.4 Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves	-	Intérêt communautaire	-	-
FLORE				
Orchis des marais	Régional	-	-	PL et PC
Euphorbe des marais	Régional	-	-	Pays de la Loire
INVERTEBRES				
Pique prune	Européen	Annexes 2 et 4 prioritaire	-	Nationale
Rosalie des Alpes	Européen	Annexes 2 et 4 prioritaire	-	Nationale
Cuivré des Marais	National	Annexes 2 et 4	-	Nationale
Lucane cerf-volant	Régional	Annexe 2	-	
BATRACIENS ET REPTILES				
Grenouille agile	Régional	Annexe 4	-	Nationale
Grenouille rousse	Régional	Annexe 5	-	
AVIFAUNE				
Héron cendré	Régional	-	-	Nationale
Héron pourpré	Européen	-	Annexe 1	Nationale
Héron garde bœuf	National	-	Annexe 1	Nationale
Aigrette garzette	Régional à National	-	Annexe 1	Nationale
Bihoreau gris	National	-	Annexe 1	Nationale
Milan noir	Régional à National	-	Annexe 1	Nationale
Bondrée apivore	Local	-	Annexe 1	Nationale
Circaète Jean-le-Blanc	Régional	-	Annexe 1	Nationale
Pygargue à queue blanche	?	-	Annexe 1	Nationale
Faucon hobereau	Régional	-	Annexe 1	Nationale
Pic épeichette	Local	-		Nationale
Loriot d'Europe	Régional	-		Nationale
Bouscarle de Cetti	Local	-		Nationale
Fauvette des jardins	Local	-		Nationale
Mésange nonnette	Local	-		Nationale
MAMMIFERES				
Loutre d'Europe	Européen	Annexes 2 et 4	-	Nationale
Genette	National	Annexe 5	-	Nationale
Musaraigne aquatique	Régional		-	Nationale
Campagnol amphibie	Régional		-	

Loin d'être uniformes, les boisements humides du Marais Poitevin recèlent de nombreux habitats, il est vrai souvent réduits en surface mais qui permettent le développement d'une flore et d'une faune diversifiées.

La flore ne compte pas d'espèces d'intérêt européen mais en revanche, **7 habitats sont inscrits en annexe de la Directive CEE 92-43 « habitats » dont 1 est considéré comme prioritaire en terme de protection.**

Les **habitats de magnocariçaie** ne sont pas retenus comme d'intérêt national ou européen, mais ils le sont à l'échelon régional et constituent des habitats d'espèces, essentiels dans une zone humide. Ils **sont donc à considérer avec le plus grand intérêt.**

La faune est tout aussi riche avec **2 espèces d'insectes prioritaires au niveau européen et 3 autres espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive « habitats ».** **Dix espèces d'oiseaux sont inscrites en annexe I de la Directive CEE 79-409 « oiseaux », toutes nicheuses à l'exception d'une.**

Les espèces les plus emblématiques sont, la **Rosalie des Alpes, le Cuivré des marais, la Loutre d'Europe, les Ardéidés comme le Héron pourpré et le Bihoreau gris, les rapaces comme le Circaète Jean-le-Blanc ou le Milan noir.**

Selon les espèces, les boisements humides jouent un rôle plus ou moins important. De la Rosalie des Alpes, qui reste uniquement en milieu boisé à des espèces comme la Loutre d'Europe, les hérons ou les rapaces qui exploitent de vastes territoires et de multiples milieux du Marais Poitevin. **On prend conscience de la dimension des interactions entre les différentes parties de la zone humide, de la complexité des écosystèmes et de l'intérêt d'en préserver globalement la fonctionnalité.**

Il apparaît également que la diversité biologique des boisements est dépendante de l'existence complémentaire, de milieux forestiers développés, de milieux pré forestiers et de toute une gamme de milieux herbacés humides.

L'eau est l'élément indispensable, comme elle l'est dans les grands ensembles de prairies naturelles humides. Elle est le milieu de vie permanent ou temporaire pour de nombreuses espèces animales ou végétales (poissons, amphibiens, plantes hydrophytes...) et elle est l'élément principal de régulation des différents habitats et des « rapports de force » qu'ils entretiennent entre eux. Perturber l'hydraulique c'est perturber l'équilibre des boisements humides du Marais Poitevin et risquer de voir l'édifice s'effondrer.

PARTIE C : PLAN D'ACTION

Préserver, accroître la valeur biologique des boisements humides du Marais Poitevin et des milieux associés.

Depuis des siècles, l'objectif principal de la société mais aussi des individus a été la maîtrise du Marais Poitevin, la valorisation économique de la nature et pour ce faire d'assécher, de canaliser et de réguler en deux mots, de contrôler l'eau. Il paraît évident que le moteur économique n'a et n'est toujours pas le seul à faire travailler les Hommes à la destruction de la zone humide. La motivation culturelle est tout aussi et certainement plus importante. Daniel Bourdu nous parle « des seigneurs laïcs puissants, portés par un vrai souci de rédemption... » et nous montre la dimension religieuse qui ici pousse l'Homme dans une lutte effrénée contre la nature réputée hostile ; « On se battait contre l'océan, contre les fièvres et les puanteurs de ces « palluds » comme on se battait contre le démon. Le combat était souvent inégal mais qu'importe, il donnait du sens à sa courte vie et rassasiait sa faim de Paradis » (Bourdu D., in prép.).

Si seule, la dimension économique était considérée, quel aurait été le Marais Poitevin sans aides Royales, avantages fiscaux divers, mains d'œuvres bon marché. Chaque vague de grands travaux s'est engagée sans en supporter localement le coût réel que l'on soit au XVII^{ème}, au XIX^{ème} ou au XX^{ème} siècle. Au-delà de l'investissement, ce sont même les coûts de fonctionnement, d'entretien qui doivent être plus ou moins pris en charge par la collectivité nationale (et aujourd'hui européenne). Les grands travaux d'assèchement du marais « mouillé » du XIX^{ème} siècle, si prometteurs pour la mise en culture ont bien rapidement vu déchanter leurs exploitants et aujourd'hui quel visage aurait le Marais sans aides agricoles à la production, au soutien des prix et au-delà au coût de la gestion hydraulique « basse » indispensable à l'agriculture (création et entretien d'ouvrages, des canaux...)?

Paradoxalement la « mythologie » du Marais Poitevin, que ses habitants portent en eux et colportent aux touristes est pleine d'eau, de nature sauvage et de fiers Colliberts. Mais ce souvenir du marais transmis par les anciens n'est plus de ce monde. Les derniers marais sauvages sont morts à la fin du XIX^{ème}. Les vastes roselières sont devenues prairies bocagères, les vasières sont maïs. Si il y a encore quelques décennies, la mauvaise maîtrise hydraulique pouvait faire illusion en permettant quelques longues inondations, il n'en est plus de même maintenant. Le marais de la première moitié du XX^{ème} siècle, si souvent pris en référence par les naturalistes, était probablement déjà déclinant du point de vue biologique. Les altérations des trente dernières années ne sont que les filles des travaux du passé. Elles sont directement liées aux nouveaux aménagements mais aussi à la force d'inertie négative sur la faune et la flore des aménagements d'autrefois et de l'intensification des pratiques agricoles (voir même de leur apparition) qu'ils ont permis, y compris en prairie dite « extensive ». Ce paradoxe, on le retrouve souvent dans le discours des gestionnaires de l'espace (agriculteur, Syndicat de Marais), qui œuvrent globalement à l'assèchement du marais, et qui portent malgré tous en eux une représentation affective sincère d'un marais sauvage. On peut faire le parallèle avec notre Ours brun *Ursus arctos*, emblème des Pyrénées dont la place est comme un paysage dans l'esprit des randonneurs, sur les logos communaux, dans les échoppes de stations d'altitudes mais pas dans la forêt. Le marais quant à lui peut être présent aux veillées, il peut être un discours d'ambiance pour carte postale, un justificatif de classement en zone de « contrainte », mais il ne peut être.

Ce constat peut paraître acide, mais c'est ce contexte qui a forgé les boisements humides du Marais Poitevin et qu'il faut garder en tête dans les prochaines lignes si l'on veut comprendre les problèmes actuels de préservation du patrimoine naturel et les propositions du plan d'actions.

I Les facteurs déterminants pour l'avenir des bois humides.

1.1 L'hydraulique

L'eau est un vecteur de biodiversité incomparable et elle est l'élément régulateur du développement des divers types de végétation des bois humides et des habitats associés.

Le Marais Poitevin depuis des siècles a été progressivement asséché et aménagé par l'Homme. Depuis une quinzaine d'années, cet assèchement global s'est accru. Les crues hivernales sont devenues rares, voir absentes certaines années et de moins en moins longues. A contrario, les épisodes de fort étiage, de très occasionnels sont maintenant annuels, de plus en plus marqués et de plus en plus précoces au printemps. Les raisons sont multiples mais surtout agricoles. Le bassin versant s'est vu aménagé de nombreux barrages (Lay, Vendée...) qui sont autant d'outils de régulation et de délocalisation des crues vers l'amont. Le réseau hydraulique s'est souvent élargi grâce à l'apparition des pelleteuses, de nouveaux outils sont apparus comme par exemple les pompes de relevage permettant d'évacuer à la mer l'eau même à marée haute. L'esprit de la gestion de l'eau a progressivement glissé vers un risque « 0 » d'inondation, avec des vidanges préventives de certains axes pour le plus rapidement possible éponger de fortes pluies hivernales et est simplifié par les techniques nouvelles (télégestion...). Le développement inconsidéré des cultures irriguées sur les plaines de bordures touche les niveaux des cours d'eaux et des nappes si importantes en fin de printemps et en été pour l'alimentation hydraulique du marais.

Les boisements actuels, les « terrées », ont d'abord « bénéficié » des travaux d'assèchement, car ils ont permis leur création par l'Homme, où avant ne poussaient que des roseaux et quelques éléments de forêt alluviale naturelle. Le Frêne qui est l'essence principale aujourd'hui était autrefois absent du marais où seulement poussaient des Saules et l'Aulnes glutineux. Sont développés ainsi que la présence actuelle du Chêne pédonculé indique bien déjà une baisse du niveau moyen et de la constance des inondations.

Aujourd'hui, les assèchements printaniers et estivaux ainsi que la raréfaction des crues a et devrait avoir des conséquences majeures, à court et long terme, sur les espèces et les habitats des boisements.

L'assèchement des fossés parcellaires dès parfois la fin mai, est catastrophique pour les animaux et les plantes aquatiques ou amphibies, qui disparaissent par mortalités directes des adultes ou par destruction des pontes ou des larves (Amphibiens par exemple). Il s'accompagne de la disparition ou de l'assèchement encore plus précoce des zones basses où se développent les cariçaies, mégaphorbiaies et autres habitats herbacés d'intérêt.

Cet assèchement mais aussi la régression des crues hivernales et printanières, dans leurs périodicités, leurs importances et leurs durées, est lourd de conséquences sur l'évolution des habitats.

L'inondation des terrains est un frein à la régénération et au développement des arbres. Elle favorise ainsi le développement selon les cas des roselières, cariçaies ou mégaphorbiaies en mosaïque avec les parties plus hautes, boisées. A l'interface des deux se développent les habitats pré forestiers et saulaies. L'hydromorphie du sol est aussi un facteur de mortalité des arbres, de chablis... donc d'ouverture et de présence de bois mort qui sont favorables à la biodiversité. Le recul de l'eau permet le boisement des habitats herbacés par régénération naturelle, mais aussi la colonisation des saulaies, par le Frênes, le Chêne et les arbustes du sous-bois.

Les sècheresses printanières et estivales sont aussi un souci important quant à la survie des arbres et à l'état sanitaire des bois. Les arbres notamment les Chênes pédonculés ont développé des systèmes racinaires traçants en raison des niveaux d'eau autrefois plus élevés et plus constants. Aujourd'hui la baisse de la nappe, liée à l'irrigation des cultures sur la plaine, est brutale. Les racines ne sont plus alimentées en eau et cet assèchement est trop rapide pour que les arbres produisent des racines en profondeur. Par ailleurs, ces racines profondes ne pourraient probablement pas survivre aux niveaux d'eau plus haut de l'hiver. Le dépérissement des Chênes pédonculés des boisements comme à Doix / Fontaine ou Charouin est probablement une conséquence concrète de ces assèchements.

De façon synthétique on peut retenir que l'hydraulique actuelle entraîne au niveau des habitats, un boisement des parties basses, une fermeture et une simplification des écosystèmes, mais aussi un risque sanitaire pour les essences de l'étage dominant.

1.2 Déprise de l'entretien et de l'exploitation ?

Dès les années 1920 / 1930, tout comme aujourd'hui, on se plaignait du manque d'exploitation des « terrées ».

Le manque d'exploitation et surtout d'entretien a pour principale conséquence la disparition des « têtards » au profit d'un taillis simple de Frênes avec plus ou moins de Chênes de franc pied.

Les cas d'arrêt total d'entretien et d'exploitation sont rares, ou du moins pour des périodes très longues. Ces quelques parcelles offrent des aspects intéressants : présence de chablis, diversification des sous-bois, éclaircissement du sol plus important avec la baisse des densités, existence fréquente de gros saules, bois mort abondants, régénération naturelle de Frênes.

Sur un plan strictement biologique, elles offrent une richesse et un potentiel important pour la faune et la flore. A cet égard, plusieurs peupleraies sénescents sont tout à fait remarquables (Bois des Ores, Bois des Rouchères, Vieille Vague).

A la vue de ces bois abandonnés, on présente leur intérêt, mais ces systèmes boisés en évolution libre, ne peuvent optimiser leur potentiel biologique qu'au-delà d'une surface de plusieurs hectares et avec un régime hydraulique très « humide ».

Sur le plan culturel et pour ce qui est de la **ressource en matière première**, la déprise de l'entretien est négative. La « terrées » à frênes « têtards » est un élément constitutif du marais « mouillé » aménagé, issu du XIX^{ème} siècle. Sa disparition serait une perte culturelle forte.

Si, en raison des contraintes d'exploitations peu de personnes vont « faire le bois », la demande en bois de feu existe localement et elle est probablement supérieure à l'offre. Le développement possible, dans un avenir proche de l'utilisation du bois, énergie renouvelable, comme combustible de chauffage (bâtiments collectifs...) sera de nature à générer, dans les conditions actuelles, une pénurie de matière première (locale). Dans ce contexte, le manque d'entretien des « terrées » est négatif.

1.3 Evolution de l'agriculture

L'évolution de l'agriculture du Marais Poitevin et de son bassin versant est le facteur déterminant dans l'avenir des boisements humides.

La poursuite de l'intensification pourra entraîner la perte quasi définitive du caractère humide des bois, qui se rapprocheront des bois de terre haute et si des défrichements comme ceux des

années 1960 sont peu probables, il est possible que les parcelles actuellement en phase de boisement spontané soient de nouveau exploitées.

La déprise agricole, principalement sur le marais « mouillé », pourrait être favorable aux boisements humides à différents niveaux :

- par une extension des boisements, spontanés sur les parcelles abandonnées
- par conversion des terres agricoles en zones boisées par plantations de peupliers ou d'autres essences feuillus
- par une élévation des niveaux d'eau moyens. La gestion hydraulique basse est a buts agricoles. La poursuite d'une telle gestion avec les coûts financiers d'entretien de « l'outils hydraulique » qu'elle nécessite, perd toute justification si l'activité agricole vient à décliner.

Dans un sens ou dans l'autre, l'évolution de l'agriculture du Marais Poitevin est subordonnée à la politique nationale et européenne. La rentabilité (au sens des cours mondiaux) d'une agriculture industrielle dans la zone humide est liée aux soutiens financiers de l'Etat et de l'Union Européenne. Des choix politiques qui vont être fait (PAC, nouveaux entrants...) et de la volonté des européens à orienter une part plus ou moins importante de leur budget vers l'agriculture, émergera le futur visage du marais.

1.4 Les espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces introduites par l'Homme (volontairement ou non) et qui ayant trouvé ou créé une niche écologique, causent des dégâts aux écosystèmes ou concurrencent les espèces (animales ou végétales) autochtones.

Ce phénomène est assez ancien mais est de plus en plus fréquent avec le développement des échanges inter continentaux.

En France il existe à l'état « sauvage » 479 espèces de plantes naturalisées pour 4200 espèces indigènes (Muller S., 2004).

Plusieurs espèces invasives se développent dans les boisements humides du Marais Poitevin et peuvent y causer des perturbations de l'écosystème. D'autres espèces sont présentes dans le Marais Poitevin mais nous ne listerons ici que celles qui sont déjà « actives » dans les boisements.

1.41 Les plantes

L'Erable négundo *Acer negundo*, est originaire des Etats-Unis et a été utilisé en boisement d'alignement le long des fossés et canaux de certains secteurs du marais « mouillé ». C'est une essence des forêts alluviales nord américaines. Sa présence est assez réduite pour l'instant, mais sa capacité à coloniser les habitats pré forestiers est préoccupante pour l'avenir.

L'Azolla fausse-fougère *Azolla filicoides* est une fougère aquatique qui se développe à la surface des fossés, surtout de la partie ouest du Marais Poitevin, en milieu ouverts. Elle est très ponctuellement présente dans certaines parties du marais « mouillé ». Son développement entraîne une régression de la flore hydrophytes indigène (lumière) et est un facteur d'anoxie des milieux aquatiques, en limitant les échanges gazeux (Muller S., 2004).

Le Sénéçon en arbre *Baccharis halimifolia* est un arbuste nord américain des zones humides littorales essentiellement. C'est un pionnier très vigoureux, relativement résistant à la salinité et qui est de plus en plus présent sur la frange littorale du Marais Poitevin. Il se développe dans les espaces herbacés, les digues et bords de canaux, fossés ou rivières.

Cette espèce est très anecdotique dans les boisements humides, nous ne l'avons observé (à l'unité) que sur les levées des canaux évacuateurs de la Sèvre, à l'ouest de Marans. Il se trouve ici, à la lisière des boisements galerie de ces canaux. A terme et connaissant le dynamisme de cette espèce, elle pourrait bien coloniser ces espaces. Le *Baccharis* se développe également sur les rives du Lay, partie aval de Moricq et risque de coloniser les habitats de roselière. D'autres stations ici et là se rencontre dans les espaces de prairies ou les polders.

La Renouée du Japon *Fallopia japonica* est présente ici et là en berge de canaux, en zone habitée. Pour l'instant elle ne semble pas très développée.

La Jussie *Ludwigia peploides* est une plante hydrophyte originaire d'Amérique. Bien que la Jussie soit surtout une espèce des milieux ouverts, elle colonise tout les milieux aquatiques des boisements (fossés, zones basses temporairement inondées) à la faveur d'un couvert peu épais ou d'une clairière. Elle concurrence la flore locale et accélère la sédimentation et le comblement.

On la rencontre surtout dans les boisement de l'axe de la Sèvre. Elle s'est très fortement développée dans la partie Est du marais et semble progresser vers l'Ouest. En 2004, le lagunage de Longeville a été colonisé alors que nous ne connaissions pas de station de cette plante dans cette partie du Marais Poitevin.

1.42 La faune

Rat musqué. C'est un nord américain, il se rencontre plus régulièrement dans les bois humides que le Ragondin. Souvent présent dans les ouvertures envahies de grand *Carex* (si elle sont très humides), où il peut construire des huttes volumineuses. Il a donc un impact sur la végétation et participe à l'atterrissement des fossés lorsqu'il creuse des terriers. Néanmoins, il peut être positif par le faucardage et les ouvertures qu'il pratique dans les roselières et cariçaie, dans la mesure où celle-ci reste limitée.

Ragondin. C'est un sud américain bien connu dans le marais. Il est rare dans les bois humides, limités aux lisières. Il peut avoir un impact sur la végétation et provoque surtout une accélération du comblement des fossés en creusant ses terriers.

Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus*. Cette espèce d'oiseau originaire d'Afrique et du Moyen Orient se trouve sur les hiéroglyphes des monuments égyptiens mais aussi en France à la suite de sa naturalisation depuis une population captive d'un parc zoologique du Morbihan. La première tentative de nidification en milieu naturel a été constatée en 1991 à Grand-Lieu (Yésou P, 2005). Aujourd'hui, cette espèce niche en Loire-Atlantique et dans le Morbihan, en 2004 les effectifs atteignaient respectivement 300 et 100 à 150 couples et une petite population se reproduit en Charente-maritime depuis 1998 (Yésou P, 2005).

L'Ibis sacré, est une espèce coloniale qui peut s'installer dans les colonies de hérons arboricoles. Elle peut y avoir une action concurrentielle vis-à-vis des ardéidés pour les emplacements des nids et elle peut exercer une prédation sur les œufs et les poussins (Kaiser Y et al, 2005). Les Ibis pour leur alimentation prospectent tout les types de zones humides douces ou salés et consomment les petits animaux aquatiques. Plusieurs cas de prédatons sur

des nichées d'espèces d'oiseaux de très forte valeur patrimoniale ont été rapportés : Guifette noire *Chlidonias niger* en Brière et à Grand-Lieu, Sterne caugek *Sterna sandvicensis* et Sterne pierregarin *Sterna hirundo* à Müllambourg (Vaslin M., 2005).

Dans le Marais Poitevin, l'Ibis sacré est surtout localisé dans la partie Ouest, notamment la basse Vallée du Lay et Ouest du Lay (y compris la Pointe d'Arçay et la lagune de la Belle-Henriette). Il semble exercer une forte pression de prédation sur l'Ecrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii* et aucune observation de prédation sur l'avifaune n'ait été relatée. Les effectifs sont en hausses avec jusqu'à 220 oiseaux en dortoir à Longeville en octobre 2004. L'espèce ne semble pas fréquenter les colonies de hérons, bien que, dès le printemps 1994, un individu était visible près du Pain Béni.

L'Ibis sacré est donc à surveiller dans la région et il est possible que rapidement les nuisances sur l'avifaune locale prennent de l'ampleur et qu'il faille réfléchir sur l'opportunité et le mode de contrôle de cette espèce.

Tortue de floride *Trachemys scripta elegans*. C'est une espèce nord américaine, détenue souvent en captivité. Leurs propriétaires les relâchent fréquemment dans le milieu naturel. Elle est présente ici et là dans le marais. Elle est connue des terrains du Conseil Général à Nalliers – Mouzeuil (Retailleau A., 2004). C'est un prédateur dont l'impact sur les Amphibiens et la petite faune aquatique peut être fort.

Grenouille rieuse. Cette grenouille européenne est naturellement présente en France dans l'extrême Est. Son apparition dans le Marais Poitevin est liée à sa commercialisation pour la consommation. Dans la zone humide, elle est présente des marais « mouillés » de la Venise Verte et de la Vallée du Lay en amont de Curzon. Elle semble restée cantonnée aux milieux ouverts et ne colonise pas les bois humides.

Poisson-chat *Ictalurus melas*. Introduite d'Amérique cette espèce très prolifique et très résistante aux conditions estivales du réseau hydraulique peut exercer une forte prédation sur la petite faune aquatique et sur les pontes d'Amphibiens ou sur les autres poissons. Il ne semble pas être très présent dans les boisements mais, reste potentiellement une espèce à risque pour la faune de ces milieux.

Ecrevisse rouge des marais ou Ecrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii*. Nord américaine, cette espèce est récemment arrivée dans le Marais Poitevin. Elle colonise les fossés et canaux mais aussi les « baisses » surtout en milieu ouvert, mais aussi en milieu boisé comme en « Millet » à Vix. Cette espèce est extrêmement prolifique. Ce printemps, nous avons pu noter la présence très abondante de cette espèce sur les marais communaux de St Benoist-sur-Mer, Lairoux / Curzon et Angles ainsi que dans les marais proches. Si elle constitue une ressource trophique énorme pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (Hérons, Cigogne, Laridés dont la Guifette noire, Ibis sacré), il est probable que l'Ecrevisse de Louisiane cause d'importants dégâts aux populations d'Amphibiens ou d'Odonates par exemple. Cette pression de prédation s'exerce sur des groupes d'espèces déjà soumis à un régime hydraulique de plus en plus défavorable.

L'Ecrevisse de Louisiane creuse des terriers et participe de ce fait à l'envasement des fossés.

1.5 Le climat

Le réchauffement du climat qui nous est promis, avec peut être en corollaire une baisse des précipitations aura bien entendu ses répercutions sur les boisements humides. Aujourd'hui on ne peut en évaluer l'ampleur.

Ces dernières années, les sécheresses se sont faites plus régulières et sont sans doute une raison de la baisse des niveaux d'eau des fossés au printemps et en été. Cela dit, il existe des forêts alluviales en région méditerranéenne. En 1998, année marquée par un printemps exceptionnellement pluvieux (200 mm en avril à La Rochelle), les boisements humides ne connurent pas d'inondations printanières et se sont même asséchés en été.

Dans l'autre sens, l'élévation du niveau de la mer et par conséquent une plus grande difficulté à évacuer les eaux de ruissellement du bassin versants peut contrebalancer l'assèchement du climat. Cela dit avec les techniques de pompage on voit bien que l'on peut aujourd'hui s'affranchir de cette contrainte pour l'évacuation de l'eau.

Nous pouvons penser que pour le moment les variations climatiques n'interviennent que très peu sur les boisements au regard de l'impact de l'agriculture.

1.6 Pression humaine et accessibilité

La quiétude des milieux est un élément indispensable à de nombreuses espèces des bois (Loutre d'Europe, Genette, Rapaces, Hérons...). Minimiser la pression humaine sur les espaces les plus remarquables est un objectif important. Il faut également intégrer très en amont ce critère dans la localisation et le mode d'action de préservation des boisements humides.

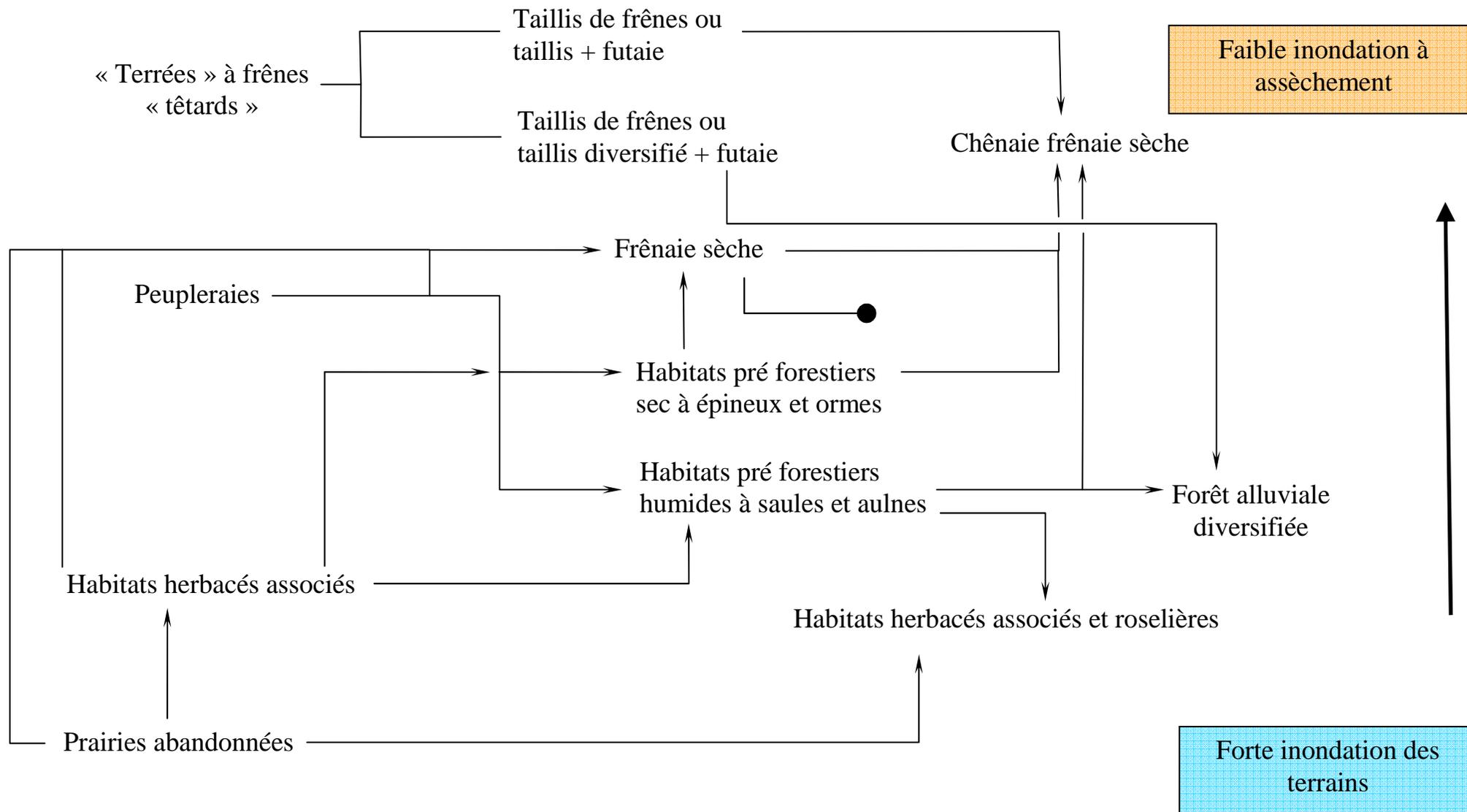
La multiplication des sentiers pédestres ou navigables, des visites de groupes est perturbatrice pour ces écosystèmes, directement par le dérangement mais aussi indirectement par les travaux d'aménagement et d'équipement qu'ils nécessitent de plus en plus (sécurité, refus des « contraintes » de la nature...).

En revanche, ce tourisme vert peut être bénéfique à la protection en donnant au milieu une valeur commerciale et culturelle.

Néanmoins, il faut rester prudent dans ce domaine. On sait qu'en matière de pédagogie à l'environnement et de tourisme vert, les pressions humaines, politiques et financières sont souvent très fortes et que les gestionnaires de ces activités ou d'espaces remarquables privilégient souvent le fonctionnement et le développement immédiat de ces activités (commerciales) au détriment des exigences du milieu et des espèces.

Gardons à l'esprit que le tourisme vert doit avoir sa place dans les boisements humides du Marais Poitevin, mais que toute action de préservation (acquisition, gestion, restauration...) ne doit pas obligatoirement être l'objet d'aménagements pédagogiques ou de visites commentées.

Document 8 : Schéma d'évolutions pressenties des boisements humides du Marais Poitevin, sans intervention humaine.



II Les objectifs de préservation des habitats et des espèces

Le contexte humain, la structure même des boisements humides du Marais Poitevin et les facteurs naturels locaux ou globaux (climat) rendent très difficile voir utopique la conservation de milieux humides boisés de très haute valeur biologique sans un investissement fort des acteurs environnementaux et sans une révision de la gestion hydraulique à l'échelle du bassin versant.

Sans abandonner la préservation des sites les plus riches, il semble plus « rentable » en terme de coût, d'énergie et peut-être plus rapide du point de vue des résultats, de travailler vers le développement, « la création » de boisements humides spontanés, dans les parties du marais les plus favorables.

Face aux modifications agricoles, hydrauliques... il est sans doute plus facile d'intervenir sur des espaces délaissés par l'agriculture, dans une optique uniquement biologique, que de chercher à travailler sur les « terrées », milieux très artificiels et aux multiples contraintes humaines.

Ce d'autant plus que par l'absence de modelage du sol, le maintien de l'eau sur les parcelles de déprise est meilleur que dans les « terrées » et donc l'obtention de milieux hygrophiles et diversifiés semble plus facile.

Une idée maîtresse de ce plan d'action est donc la réactivité face aux évolutions de la zone humide et en tirant partie des potentialités de développer des milieux boisés humides en évolution libre ou faiblement contrôlés.

2.4 Les objectifs généraux

2.13 Pour les Habitats et la flore

- **H 1** Préserver les boisements humides dans leur surface et leur fonctionnalité

C'est éviter les défrichements et travailler à l'amélioration des conditions hydrauliques actuelles. C'est-à-dire, favoriser les inondations hivernales et printanières et de limiter les assèchements estivaux.

- **H 2** Développer et créer des boisements alluviaux naturels et semi naturels

C'est créer des pôles de non gestion, de boisements humides afin de permettre l'existence d'une forêt alluviale naturelle à fort potentiel biologique. L'abandon de certains boisements (peupleraie notamment) et le développement des boisements spontanés sont des opportunités pour développer cet objectif. Les conditions hydrauliques et la localisation des sites sont très importantes pour une bonne réussite.

Cet objectif, qui ne peut porté que sur une fraction minimale des boisements du Marais Poitevin, peut en revanche apporter une plus valeur environnementale importante. Néanmoins le rythme de vie des boisements est lent et on ne pourra juger des résultats qu'à moyens et longs termes. Ce type de gestion à valeur d'expérimentation et ne pourra qu'apporter de nombreux enseignements sur le fonctionnement et la qualité des boisements.

- **H 3** Développer et créer des boisements alluviaux de bois tendre : les saulaies

Cet objectif s'inscrit dans l'esprit de H 2. Les boisements de saules de type pré forestier, permettent le développement d'habitats associés de la strate herbacée, de fort intérêt pour la faune et pour la flore. Les conditions hydrauliques sont cruciales dans l'installation et le maintien de ce genre d'habitats.

- **H 4** Préserver et développer les habitats associés aux boisements humides :

- divers types de roselières
- magnocariçaie
- mégaphorbiaie
- zone d'eau temporaire ou permanente
- fourrés et habitats pré forestiers

Il s'agit d'habitat d'espèces important pour le maintien de la biodiversité des boisements et pour certaines espèces patrimoniales (Euphorbe des marais, Cuivré des marais...). Leur développement passe par une ouverture des milieux et un niveau d'eau moyen élevé.

2.14 Pour la faune

- **F 1** Préserver l'entomofaune remarquable

Cela passe par une diversification des habitats (objectifs H 2, H 3, H 4) et par la présence de vieux bois et de bois morts dans les boisements.

- **F 2** Préserver et favoriser la Loutre d'Europe

Cela passe par le maintien de la quiétude des boisements, le développement des possibilités de gîtes et de catiches et par la préservation et le développement des ressources trophiques du milieu (Amphibiens, poissons...).

- **F 3** Préserver et favoriser l'accueil des ardéidés en toute saison

C'est avant tout préserver la quiétude des boisements et leur diversifications (essences, étagements...). La création de boisements naturels et de boisements à bois tendres est favorable à l'installation des petits hérons blancs (Aigrette garzette, Garde bœufs) et des Hérons bihoreau et pourpré.

Développer la ressource trophique des boisements humides (Bihoreau gris et Héron pourpré surtout) est important, mais doit avant tout être rechercher à l'échelle de la zone humide. Parmi les proies à favoriser en premier lieu retenons les invertébrés aquatiques (insectes...) et les Amphibiens.

Les espèces prioritaires sont le Bihoreau gris et le Héron pourpré puis l'Aigrette garzette, le Héron garde bœuf et le Héron cendré. Des espèces plus rares peuvent bénéficier de ce travail il s'agit d'autres hérons comme la Grande aigrette, le Crabier chevelu, ou d'autres grands échassiers, la Spatule blanche et de la Cigogne noire.

- **F 4** Préserver et favoriser l'accueil des Rapaces en toute saison

Nous sommes pour ces espèces dans la même configuration que pour les ardéidés. La présence d'arbres à cavités est nécessaire pour certaines espèces nocturnes et la plupart des espèces a besoin de tiges de futaie ou d'arbres de fortes dimensions.

Les espèces prioritaires sont Le Circaète Jean-le-blanc, le Milan noir, le Faucon hobereau et La Bondrée apivore.

- **F 5** Préserver et favoriser la faune commune typique des boisements humides

Cela passe avant tout par la diversification des boisements et des habitats associés.

2.13 Connaissance du milieu

- **Su 1** Accroître la connaissance de la flore et de la faune, des dynamiques forestières et sylvicoles des boisements humides.

Il s'agit de mettre en place un réseau de placettes de suivis des boisements : évolution des habitats, production de bois, inventaires poussés (entomofaune...).

2.14 Culture et paysage

- **Cp 1** Conserver et accroître l'intérêt paysager des boisements humides.

C'est intégrer la dimension paysagère lors de chaque action du plan d'action.

- **Cp 2** Permettre la découverte des boisements humides

Permettre des activités de découvertes de ces milieux en respectant les objectifs de protection et développer des supports médiats pour la découverte des zones jugées non accessibles au public.

2.5 Les outils

2.25 Acquisition foncière

Jusqu'à preuve du contraire et particulièrement en environnement, lorsque l'on veut aménager ou gérer un site dans un sens non conforme aux pratiques usuelles ou de production, l'acquisition foncière reste le meilleur outil pour s'assurer de la bonne réalisation des actions de gestion et de leur pérennité.

Néanmoins, l'acquisition nécessite des moyens financiers faciles à mettre en œuvre et une structure qui a la volonté politique et les moyens humains pour assurer ce genre d'opération.

L'acquisition est un outil efficace mais il doit être réserver à des sites de très hautes valeur, à des sites à très fort potentiel ou bien en vu de créations d'habitats. Il est aussi préférable de concentrer l'acquisition sur peu de sites que de s'éparpiller sur une multitude de localités.

Aujourd'hui plusieurs organismes sont propriétaires de bois humides dans le Marais Poitevin et les gèrent à des fins environnementales. Toute action d'acquisition nouvelle est à considérer au regard des actions en cours et doit se placer au mieux en complément.

Ces organismes sont :

Le Conseil Général de Vendée

C'est le principal intervenant foncier pour les boisements humides, avec les propriétés départementales de Nalliers-Mouzeuil (132 ha dont 112 ha de bois) et de l'Île de Charouin, à Vix (99,7 ha dont 61 ha de bois). Le CG 85, a également une zone d'intervention sur les « terrées » de Doix / Fontaine et y possède déjà environ 1 ha.

L'ensemble de ces terrains a été acquis sur les fonds de la Taxe Départementale des Espaces Sensibles (TDENS). Ils font l'objet de plans de gestion orientés vers la préservation du patrimoine biologique. La gestion est mise en œuvre par le Service Environnement du CG 85 et des partenariats ou conventions existent avec différents intervenants (Communes, Office National des Forêts, exploitants agricoles...). Des actions de pédagogie à l'environnement existent, avec des infrastructures importantes d'accueil à Nalliers-Mouzeuil.

Ces boisements sont pour l'essentiel des « terrées » qui ont plus ou moins évoluées selon les gestions passées. Ces terrains se rapportent à l'habitat :

- 44.4 Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves (Corine biotope)
- 91 F0 décliné en 91 F0-3 Chênaie ormaie à Frêne oxyphylle (Correspondance Eur. 15)

Le Syndicat mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin (PIMP)

Le PIMP possède quelques parcelles dans l'Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes du Pain Béni (Chaillé-les-Marais), APPB dont il est gestionnaire délégué par la DIREN des Pays de la Loire. Ce site héberge entre autre la plus importante colonie de hérons coloniaux du Marais Poitevin (952 nids en 2005).

Le PIMP intervient également dans les boisements du site du Bois des Ores (Ste Gemme-le Plaine) où il possède 6,6 ha dont 0,869 ha de bois.

Ces boisements sont des « terrées » plus ou moins dégradées ou « ensauvagées » se rapportent à l'habitat :

- 44.4 Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves (Corine biotope)
- 91 F0 décliné en 91 F0-3 Chênaie ormaie à Frêne oxyphylle (Correspondance Eur. 15)

Le Lycée agricole de Pétré

Il intervient en collaboration avec le PIMP, sur le site du Bois des Ores et possède 1,711 ha de bois.

Ces boisements sont des « terrées » plus ou moins dégradées ou « ensauvagées » se rapportent à l'habitat :

- 44.4 Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves (Corine biotope)
- 91 F0 décliné en 91 F0-3 Chênaie ormaie à Frêne oxyphylle (Correspondance Eur. 15)

L'Association Cantonale de Défense du Marais (ACEDEM)

Cette association culturelle et environnementale vient de se porter acquéreur de plusieurs parcelles des bois de l'APPB du Pain Béni.

Ces boisements sont des « terrées » plus ou moins dégradées ou « ensauvagées » se rapportent à l'habitat :

- 44.4 Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves (Corine biotope)
- 91 F0 décliné en 91 F0-3 Chênaie ormaie à Frêne oxyphylle (Correspondance Eur. 15)

Deux autres organismes à vocation foncière et environnementale sont présents dans le Marais Poitevin il s'agit :

Du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CEL)

Organisme national, le CEL intervient dans le Marais Poitevin, où son action s'est portée sur les milieux prairiaux et littoraux.

Du Conservatoire des Sites de Poitou-Charentes (CREN-PC)

C'est une association à vocation environnementale et foncière, qui intervient uniquement en Région Poitou-Charentes.

Des actions sont en cours sur les sites de La Grève-sur-le-Mignon, des marais du Passage à La Ronde et de Bessines.

2.26 Mesures réglementaires de protection

Il existe différents types de mesures réglementaires de protection biologique. A l'échelle des boisements humides du Marais Poitevin les plus adaptées sont la Réserve Naturelle « nationale », l'Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes et la Réserve Naturelle « régionale ».

Aujourd'hui, seuls les Bois du Pain Béni bénéficient d'une protection réglementaire (classement en APPB), mais d'autres demandes de classements sont plus ou moins à l'étude.

Le classement d'un site sous quelque législation ou réglementation que ce soit n'est pas un objectif, mais un simple moyen. Aussi, il importe avant toute procédure de bien juger des avantages et des inconvénients de l'opération et de l'efficacité réelle de l'outil à régler les problèmes de fonds de tel ou tel site. Par exemple, un APPB peut-il, dans les faits, améliorer la problématique hydraulique ?

A l'origine, les mesures de classement réglementaire sont destinées bien entendu aux espaces et aux espèces rares, mais prioritairement lorsqu'une menace d'altération ou de destruction existe.

La règle générale veut que les boisements humides se divisent en un très grand nombre de propriétés privées, dont les propriétaires ne se soucient d'ailleurs pas toujours. Quoiqu'il en soit, le classement ou simplement l'idée du classement d'un site est souvent vécue comme une spoliation de leurs biens, comme une injustice, une pression de l'Etat (ou de Bruxelles) sur le simple citoyen. Il peut y avoir opposition, conflit, exploitation massive des bois avant classement, non respect de la réglementation...

Pour prendre l'exemple du Pain Béni, il a fallu mener un travail de contact et d'information au jour le jour très fort pour désamorcer les oppositions lors de la mise en place de l'APPB et de la rédaction du premier plan de gestion (en 1998). La gestion courante nécessite aussi beaucoup de moyens humains.

Le travail de concertation limite obligatoirement sur le plan technique les objectifs biologiques. Comment demander à des propriétaires de laisser leurs parcelles évoluer sans intervention ? Au bout du compte, le classement change peu de choses et du point de vue du propriétaire, il y aura eu beaucoup de bruit et de palabres pour pas grand-chose. Quelle crédibilité l'environnement peut-il en retirer ?

Le classement est un moyen (s'il aboutit) de rentrer dans la gestion d'un site plus rapide que l'acquisition foncière. A moyen et long terme, il semble se révéler moins intéressant. Au Pain Béni, on se rend compte que le classement n'a pas clôt les acquisitions foncières par des acteurs environnementaux, mais au contraire, il en a été l'outil (sans jugement de valeur).

L'attrait du classement tient aux modalités de gestion et de suivi qui doivent être mises en œuvre (plan de gestion, comité de suivi, contrôle de l'administration). Ces dispositions sont indispensables mais peuvent très bien être mises sur pieds pour des sites non réglementairement protégés.

Il tient aussi très largement aux budgets alloués aux sites protégés. Mais de ce côté les événements actuels ne sont pas très favorables avec la baisse des moyens des DIREN et les incertitudes quant à l'engagement des Régions.

La mesure de protection réglementaire a des avantages mais elle n'est probablement pas la panacée dans le domaine de la protection des boisements humides. La Réserve Naturelle qui est l'outil le plus fort est peu adaptée aux petites unités de boisements et à la répartition en « réseaux » des bois humides du Marais Poitevin. L'APPB quant à lui est plus souple mais apporte peu de valeur ajoutée en terme de protection par rapport à l'acquisition foncière.

2.27 Contrat de gestion

Une autre voie de gestion passe par la contractualisation à l'image des mesures agro-environnementales. C'est une possibilité qu'offre le site Natura 2000.

Contrairement aux prairies, les propriétaires ne tirent pas leurs revenus professionnels des bois et il n'existe pas de structures syndicales et professionnelles des propriétaires. Il n'existe pas non plus de culture de la contractualisation ou d'aide à l'exploitation pour des bois qui de toute façon ne représente pas grand-chose (financièrement) dans le patrimoine des propriétaires.

La mise en œuvre d'un (ou de) contrats « bois humides » dans le cadre ou non de Natura 2000 demandera à la base un gros travail d'information et de communication, comme ont pu le faire les ADASEA au lancement des Opérations Groupées d'Aménagement Foncier « environnementales ».

Avant de « mettre sur le marché » une contractualisation, il faut établir un cahier des charges et ce n'est pas si simple !

En fait, au vu de l'hétérogénéité des parcelles et des boisements, selon les parties du marais où l'on se trouve, les enjeux et potentialités biologiques sont différents. Il ne paraît pas viable de proposer une contractualisation type, applicable partout comme cela s'est fait pour les prairies.

La gestion forestière (production ou gestion) a une échelle de temps tout autre que celle des prairies et a une technique moins normalisée. De plus par rapport à de nombreuses espèces (hérons...) les actions demandent une réflexion et une complémentarité entre différents sites. Un saupoudrage de contrats à la parcelle serait sans grand intérêt.

Il est certainement préférable de cibler des unités boisées selon des critères d'intérêts et de potentialités biologiques, de définir une proposition de mode de gestion au travers une contractualisation spécifique à ce périmètre. Cela permettrait la valorisation des actions individuelles par une véritable « opération collective ». Le suivi et le conseil aux contractants

seraient plus simples et plus efficaces. Ces contrats pourraient présenter pour les sites, un objectif environnemental et se décliner par un plan de coupe établi pour la durée de validité du Doc-Ob. Ce travail est similaire à ce qui se fait dans la gestion de l'APPB du Pain Béni mais, avec un réel volontariat des personnes.

La compensation financière est à évaluer **si elle est justifiée**, au cas par cas.

Une remarque importante : Les « terrées » sont des milieux artificiels qui tirent leur valeur biologique pour une large part d'une certaine déprise de leur exploitation humaine. Toute incitation à l'exploitation avec son corollaire d'aménagements (chemins, ponts...) et l'augmentation de la présence humaine ne sera probablement pas sans impacte.

Par ailleurs, quels seront les bénéfices purement « naturalistes » à moyens et surtout longs termes d'une exploitation et d'un entretien revitalisé des « terrées » ? Ce type de démarche est-il inscrit dans un cadre biologique ou culturel ?

2.28 Les moyens humains et partenaires

Les partenaires du PIMP pour la mise en œuvre d'un plan d'action sont les acteurs fonciers listés plus haut et les structures comme ALIGATOR pour la réalisation de certains travaux.

Il faut y ajouter l'Office National des Forêts et les Centres Régionaux de la Propriété Forestière pour leurs compétences sylvicoles et pour le CRPF, son expérience du travail avec les propriétaires forestiers privés.

2.6 Les objectifs opérationnels

Il s'agit des objectifs qu'il serait souhaitable d'atteindre dans le cadre du plan d'action, soit sur une période de 5 ans environ. Ces objectifs sont obligatoirement les déclinaisons des objectifs généraux énoncés plus haut.

Tableau 15 : Les objectifs opérationnels du plan

Objectifs généraux de référence Principal et secondaire	Objectifs opérationnels du plan d'action	Référence Plan d'action
H 1 Préserver les boisements humides dans leur surface et leur fonctionnalité Secondaires : H 4, F 1 à F 5, Cp 1	Identifier et cartographier les boisements d'intervention prioritaire	H 1.1
	Identifier et cartographier les zones d'intervention foncière	H 1.2
	Mise en œuvre de contractualisations de gestion « Natura 2000 »	H 1.3
H 2 Développer et créer des boisements alluviaux naturels et semi naturels Secondaires : H 1, H 3, H 4, F 1 à F 5, Cp 1	Identifier les sites de création de milieux avec maîtrise foncière Définir les objectifs et aménagements pour chaque site	H 2.1
Su 1 Accroître la connaissance du milieu	Création d'un réseau de placettes d'étude	Su 1.1
Cp 2 Permettre la découverte des boisements humides Secondaires : H 1, F 1 à F 5	Identifier les outils utilisables pour faire découvrir les boisements humides	Cp 2.1

PARTIE D : PLAN DE TRAVAIL

H 1.1 Identifier et cartographier les boisements d'intervention prioritaire

Nous désignons ici l'ensemble des sites dont l'intérêt biologique (habitats et/ou espèces) est le plus élevé, vers lesquels doivent s'orienter prioritairement les moyens de préservations, sous toutes les formes définies par le plan d'action.

La valeur biologique des espèces est définie selon leurs inscriptions aux différentes annexes des directives européennes 79-409 « oiseaux » et 92-43 « habitats », par leurs statuts réglementaires de protection, leurs inscriptions dans les listes d'espèces « déterminantes » ou par d'autres critères comme : rôle dans l'écosystème, statut local de conservation précaire...

Sont identifiés des « secteurs d'intervention », c'est-à-dire des périmètres qui intègrent un certain nombre de boisements humides, avec une cohérence de fonctionnalité et d'habitats (hydraulique, faune...). Sur ces secteurs, les actions menées doivent être élaborées et menées en lien étroit.

L'ensemble des sites retenus fait l'objet d'une fiche de description simplifiée en annexe I et est cartographié en annexe II. La numérotation est croissante d'Ouest en Est et ne tiens pas compte des départements.

T 2 Prés de La Saligottière (Longeville-sur-Mer)

Petite peupleraie située dans une partie très peu boisée du Marais Poitevin. Le maintien de l'ouverture du paysage est très important pour préserver la richesse de la zone. Il s'agit ici de saisir l'opportunité de la présence d'une peupleraie sans intérêt sylvicole en lisière d'une phragmitaie plus ou moins en début de boisements spontanée par des Saules roux et du Frêne oxyphile, pour développer un boisement humide naturel.

Ce site est situé dans la zone d'intervention du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres de Longeville. Le CEL possède déjà une partie de la phragmitaie.

L'installation d'une colonie d'ardéidés, la nidification du Faucon hobereau et la présence de la Loutre d'Europe sont des objectifs biologiques tout à fait réalisables ici.

T 3 Bois de Chasnais – Les Magnils (Chasnais / Les Magnils-Reigniers)

Cet ensemble de boisements est exploité par de nombreuses espèces animales de haute valeur biologique (Genette, Circaète-Jean-le-Banc...). Le maintien du potentiel d'accueil de ces espèces et son développement est nécessaire. Au vu du contexte du site, de sa superficie et des considérations foncières, la mise en œuvre de contrats de gestion Natura 2000 paraît être le meilleur outils.

T 4 Bois de Curzon

Ce petit boisement humide est un des plus proche de l'habitat « 44.33 Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à eaux lentes » et avec la roselière de l'entrée du marais communal de Curzon, forme un ensemble de milieux très intéressant.

Ce site pourrait faire l'objet d'une acquisition foncière pour le préserver de toute destruction ou aménagement et faciliter le moment venu des travaux d'entretien ou toutes actions de génie écologique jugée nécessaire.

Secteur Nord Marais de Ste Gemme au Langon (Ste Gemme-la-Plaine / Nalliers / Mouzeuil-St-Martin / Le Langon)

Le secteur Nord couvre l'ensemble des marais « mouillés » de la bordure nord du Marais Poitevin entre le lycée agricole de Pétré (N 137) et Le Langon (D 30). Ils sont limités au nord par la plaine calcaire et au sud par le canal de la Ceinture des Hollandais.

Nous trouvons ici un grand nombre de boisements humides qui forment le plus important ensemble boisé du Marais Poitevin. Ils ont une importance considérable pour plusieurs espèces et en particulier pour les hérons. En 2000, les 4 héronnières de ce secteur comptaient au total 258 couples répartis en 3 espèces, soit 12 % de la population reproductrice des ardéidés coloniaux du Marais Poitevin. Les espèces les plus représentées étaient le Héron cendré avec 19 % de la population du Marais Poitevin et surtout le Héron pourpré avec 22 % (76 couples). En 2003, les effectifs des différentes espèces ont progressé. Les dénombrements ont fait état de la nidification de 343 couples pour 4 espèces.

En outre, ce secteur est une zone trophique importante pour le Bihoreau gris et l'implantation de colonies de cette espèce est possible.

L'intérêt des bois de ce secteur porte également sur les habitats, la flore et la faune en général. Il existe aussi plusieurs points de boisements spontanés. Les possibilités techniques de valorisation biologique des anciennes terrées et de création de boisements naturels sont réelles. Pour cela, l'acquisition foncière est nécessaire, mais aussi des conventions de gestion (contractualisation Natura 2000...) sont les outils appropriés.

Nous listons ci-dessous, les sites prioritaires du secteur Nord. Les autres boisements méritent l'attention des environnementalistes mais il semble préférable de concentrer les moyens sur peu de sites à fort potentiel. Il faut rappeler la complémentarité des actions qui pourraient être engagées sur ces différents boisements.

T 8 Le Bois des Ores (Ste Gemme-la-Plaine)

Vaste ensemble (à l'échelle du Marais Poitevin) de boisements de fort intérêt biologique (habitats, flore, héronnières, Loutre...). Ce site a déjà fait l'objet d'acquisitions foncières de la part du PIMP et du lycée agricole de Pétré avec mise en œuvre d'une gestion conservatoire. Un plan d'action environnemental a d'ailleurs été réalisé pour ce site en 2004 (Thomas A., 2004).

La maîtrise foncière des boisements est nécessaire afin de les gérer vers un objectif environnemental fort.

T 10 Bois des Rouchines (Nalliers)

Il s'agit d'un ensemble de terrées de haute valeur biologique. Le développement d'une contractualisation de gestion avec les propriétaires est souhaitable pour le maintien des caractéristiques des boisements et améliorer le potentiel d'accueil de la faune et la diversification des habitats herbacés.

T 11 Bois des Rouchères (Nalliers)

Boisement d'une très grande valeur. Nous trouvons une importante héronnière principalement de Hérons pourprés (54 nids en 2005) mais aussi de Hérons cendrés (12 nids en 2005) et d'Aigrette garzette (1 nid en 2005). Le reste de l'avifaune est riche (rapaces, passereaux...). L'entomofaune est remarquable avec la Rosalie des Alpes dans les boisements et le Cuivré des marais dans des prairies abandonnées, enclavées dans les boisements.

Nous trouvons quelques surfaces de magnocariçaie essentiellement due à des chablis et des parcelles de prairies en boisements spontanés.

La maîtrise foncière du cœur du site est nécessaire (héronnière, magnocariçaie, boisements spontanés) avec en accompagnement éventuellement la mise en œuvre de contractualisation de gestion sur les parcelles périphériques.

T12 Le Broux (Nalliers)

Il s'agit d'une petites terrées associées à des boisements spontanés de frênes sur prairie, situées en rive nord du Canal de la Ceinture des Hollandais.

L'acquisition foncière est souhaitable pour la mise en œuvre d'une gestion environnementale forte vers des boisements naturels, la diversification des habitats associés et la quiétude du site.

T13 Réserve Départementale de Nalliers / Mouzeuil (Nalliers / Mouzeuil-St-Martin)

Ce site faisant déjà l'objet d'une gestion environnementale, nous ne proposons pas de mesures particulières d'intervention. Toutefois, une collaboration avec le CG 85 reste toujours bénéfique quant aux échanges d'expérience et pour une meilleure complémentarité des actions de chacun.

Ce site souffre des problèmes hydrauliques classiques et toutes actions favorisant des niveaux d'eau élevés dans cette partie du Marais Poitevin lui seront favorables.

T 14 Canal de la Ceinture des Hollandais

La préservation des la « forêt galerie » de ce canal est importante. Les actions en sa faveur passe par des interventions de gestion sur des sites riverains du canal comme Le Broux. Mais il s'agit surtout d'intégrer la préservation de la ripisylve dans la gestion du canal et particulièrement dans le cadre des travaux d'entretien.

Cette ripisylve est un habitat d'espèces comme les hérons, la Rosalie des Apes ou bien la Loutre d'Europe. Sa présence doit également influencer sur l'ichtyofaune du canal.

T 17 Bois du Petit Marais (Le Langon)

La présence d'une colonie de Hérons pourprés (44 nids en 2005) de Hérons cendrés (5 nids en 2005) et de Bihoreaux gris (1 nids en 2005) est le principal intérêt de ce site. Une acquisition foncière au moins de la partie Sud de ce bois pourrait permettre de pérenniser cette héronnière.

T 15 APPB du Pain Béni (Chaillé-les-Marais)

La héronnière (952 nids en 2005) est l'intérêt majeur du site. Sans vouloir préjuger des conclusions du Plan de gestion de l'APPB en cours de rédaction, il apparaît que la maîtrise foncière des deux bois du site est un préalable au développement d'une gestion à fort caractère environnemental fort.

T 16 Forêt galerie du Canal des cinq abbés (Chaillé-les-Marais)

La préservation et le développement de cette ripisylve ne peuvent passer que par l'acquisition foncière et par une concertation avec le gestionnaire de cet émissaire hydraulique.

T 21 Marais Girard (St Ouent-d'Aunis)

Très grand intérêt par la présence de la héronnière de Hérons cendrés (72 nids en 2005), de Hérons pourprés (33 nids en 2005) et par la présence de la Rosalie des Alpes. La mise en place de contractualisations de gestion avec les propriétaires paraît adaptée au site.

T 23 Bois de Longèves

Beau boisement humide. La mise en place de contractualisations de gestion avec les propriétaires paraît adaptée au site.

Secteur central : La Sèvre Niortaise

Ce secteur comprend l'axe hydraulique de la Sèvre niortaise, de la Venise verte à la mer, avec le cours de la Sèvre, ses bras morts et méandres, les canaux évacuateurs et les « îles ». Il couvre une grande partie des derniers marais aménagés au XIX^{ème} siècle. La gamme de boisements humides que l'on y rencontre est remarquable. Les intérêts sont ornithologiques avec les hérons, rapaces... entomologiques mais aussi botaniques et fonctionnels.

En 2000, les 4 héronnières du secteur totalisaient 213 nids (environ 10 % de l'effectif Marais Poitevin) dont 139 nids de Hérons pourprés soit 40 % de la population de cette espèce dans le Marais Poitevin.

Les boisements de ce secteur subissent de graves altérations hydrauliques plus particulièrement et ils sont situés dans une des parties du Marais Poitevin qui a le plus vu régresser les prairies et le caractère de « zone humide » du territoire.

Préserver et dynamiser ici les habitats de boisements humides et associés est un des enjeux majeurs de la conservation de la qualité biologique du Marais Poitevin. Plusieurs actions de protection existent déjà (Charouin, La Grève-sur-le-Mignon). Il s'agit de les renforcer et de les compléter par d'autres actions : acquisition foncière, création de milieux, convention de gestion...

Nous listons ici les boisements actuels vers lesquels doivent se concentrer les moyens de protection dans ce secteur.

T 19 Forêt galerie des canaux évacuateurs (Marans / l'Ile-d'Elle / Vix)

Il s'agit de la ripisylve qui borde par tronçons, le Canal de Vix, le Contre-bot et en de moindres mesures le Canal des Boches entre les Portes de Vix et la Bonde du Jourdain (Vix). Nous avons de très beaux habitats de ripisylve qui sont des lieux d'alimentation pour les ardéidés.

La préservation de cette ripisylve passe par une concertation avec le gestionnaire du réseau hydraulique et par sa prise en compte lors de travaux d'entretien.

T 25 Réserve Départementale de Charouin (Vix)

Ce site faisant déjà l'objet d'une gestion environnementale, nous ne proposons pas de mesures particulières d'intervention. Toutefois, une collaboration avec le CG 85 reste toujours bénéfique quant aux échanges d'expérience et pour une meilleure complémentarité des actions de chacun.

Ce site souffre des problèmes hydrauliques classiques et toute action favorisant des niveaux d'eau élevés dans cette partie du Marais Poitevin lui seront favorable.

T 26 Marais du Passage (La Ronde)

Acquisition foncière indispensable pour accroître les surfaces et la qualité des boisements humides et des habitats associés. Ce site possède de très nombreux intérêts biologiques et fait partie des sites prioritaires dans le cadre du présent plan d'action. Plusieurs inventaires biologiques y sont en cours.

T 34 Petit Marais (l'Ile-d'Elle)

Une acquisition foncière faciliterait la mise en place d'une gestion environnementale du site.

T 36 L'Ouchette Figure déjà au programme Life « Marais Poitevin ».

H 1.2 Identifier et cartographier les zones d'intervention foncière

Tableau 16 : Synthèse des propositions d'acquisitions foncières sur boisements existants

Sites	Objectif de l'acquisition
T 2 La Saligottière	Création d'un boisement humide naturel par évolution libre.
T 8 Bois des Ores	Création pour partie d'un boisement naturel par évolution libre et gestion environnementale du secteur de la héronnière.
T 11 Bois des Rouchères	Préservation de la héronnière et développement des magnocariçaie et milieux aquatiques.
T 12 Le Broux	Développement de la magnocariçaie, des milieux aquatiques et boisement naturels par évolution libre.
T 15 APPB du Pain Béni	Préserver la héronnière, faciliter la gestion de l'APPB.
T 16 Ile du Canal des 5 abbés	Préservation de la forêt galerie et des bordures de plantes héliophytes.
T 17 Bois du Petit Marais	Préservation de la héronnière.
T 26 Marais du Passage	Augmenter les surfaces boisées, diversification des habitats.
T 33 Bessines	Développement d'un boisement humide par évolution libre ou semi contrôlée.
T 34 Le Petit Marais	Préservation de la héronnière, de la phragmitaie.
T 35 Bois de la Touches	Préservation de l'habitat prioritaire « aulnaie frênaie alluviale ».
T 36 L'Ouchette	Préservation et création de boisements humides

T 2 La Saligottière

Laisser la peupleraie en évolution libre. Un boisement de saules, Frênes et Aulnes glutineux devrait supplanter à terme les peupliers déclinant. La proportion Frêne / Saule / Aulne sera fonction de l'inondation du site. Un sous-bois d'épineux et de ronces est déjà en formation. Son importance future est aussi fonction de l'inondation.

La coupe de quelques peupliers, peut accélérer l'installation des essences sauvages.

Milieu très humide ☞ bois à dominante d'Aulne avec Saule roux

Milieu plus sec ☞ bois à dominante de Frêne avec sous-bois d'épineux

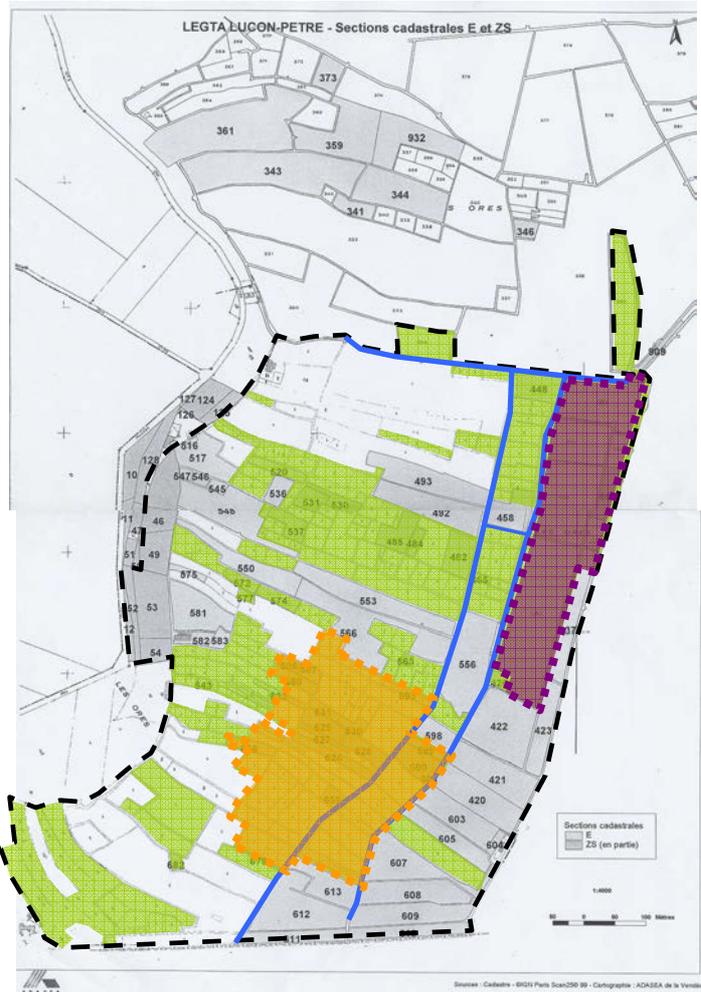
Le boisement spontané de la phragmitaie voisine par du Frêne le Saule roux et l'Aulne glutineux est complémentaire. Néanmoins la préservation d'une zone en phragmitaie non boisée est souhaitable pour l'avifaune. Un travail du sol pour créer des dépressions humides doit permettre d'interdire la pousse des ligneux. Cela valorisera d'autant cette phragmitaie, qui est aujourd'hui assez sèche et en cours d'atterrissement.

T 8 Bois des Ores

Nous reprenons les objectifs du plan d'action rédigé pour ce site. Trois types de gestion des boisements sont préconisés :

-  **Zone A** : Objectif environnemental – protection de la héronnière
-  **Zone B** : Objectif environnemental – création d'un boisement naturel de type forêt alluviale
-  **Zone C** : Objectif culturel et paysager – entretien de « terrées traditionnelles »
Fossés courants

Plan 1 : Les objectifs de gestion du Bois des Ores.



Pour les modalités d'application voir : «Les Bois des Ores Ste Gemme-la-Plaine / Marais Poitevin. Analyse naturaliste et proposition de plan d'action pour la préservation des habitats et des espèces ».

T 11 Bois des Rouchères

L'objectif principal est le maintien de la héronnière. L'objectif secondaire est de développer les habitats de magnocariçaie et de créer des zones basses à forte inondation.

La gestion des boisements :

L'ensemble des parcelles constituera une seule unité de gestion. Les coupes seront réalisées tous les 5 ans, par exploitation des bois marqués préalablement. Les marquages, coupes et débardages seront réalisés en dehors de la période de reproduction des hérons. La période de travail possible va du **15 août au 15 janvier**.

Le travail de coupe et de débardage pourra être confié ou vendu à des particuliers sous forme de « tâches ». Il est préférable de le faire réaliser par une entreprise ou les agents de structures

comme ALIGATOR, association de réinsertion... et de procéder à la vente du bois sortie de parcelle.

Les orientations de gestion sont :

- Conduire le peuplement vers un taillis + futaie irrégulière
- Diversifier les essences de la futaie (le Chêne pédonculé restant la principale)
- Baisse de la densité afin de favoriser le sous-bois et la strate herbacée
- Conserver sur pied quelques tiges dépérissantes ou mortes. Cela implique de sélectionner quelques tiges de la futaie pour les laisser évoluer jusqu'à leur mort naturelle.
- Laisser au sol des bois morts (des chablis par exemple).
- Eliminer les essences non autochtones (peupliers cultivar, Erable négundo...)

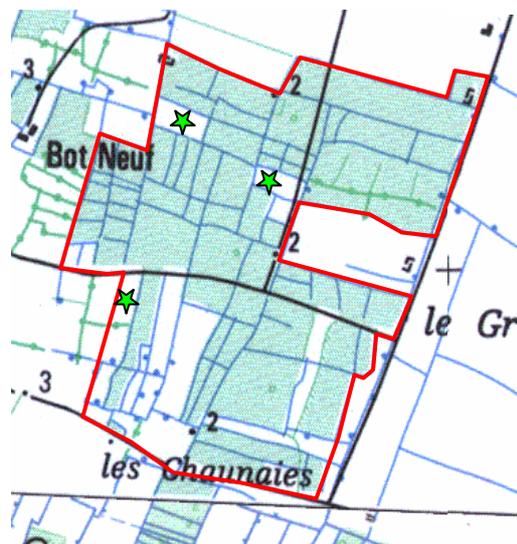
Le maintien et le développement des habitats de magnocariçaie concernent les parcelles de prairie abandonnée enclavée dans le bois et la parcelle de peupliers ruinée par chablis sur la bordure Ouest du bois.

Les grands carex apparaissent naturellement lorsque les prairies ne sont plus exploitées ou lorsque les parcelles de bois les plus humides sont éclairées. Le boisement spontané de la magnocariçaie peut être rapide si les niveaux d'eau ne sont pas assez hauts.

Nous préconisons :

- de créer une ou plusieurs dépressions à berge à pente très douce (au plus -1 mètre) dans les parcelles de prairies abandonnées.
- de favoriser l'inondation hivernale et très tard au printemps de ces parcelles par création de diguettes de terre de rétention des eaux de pluie...
- de détruire les rejets de peupliers au niveau de la parcelle de chablis.

Plan 2 : Périmètre d'acquisition et zones de créations de dépressions humides.



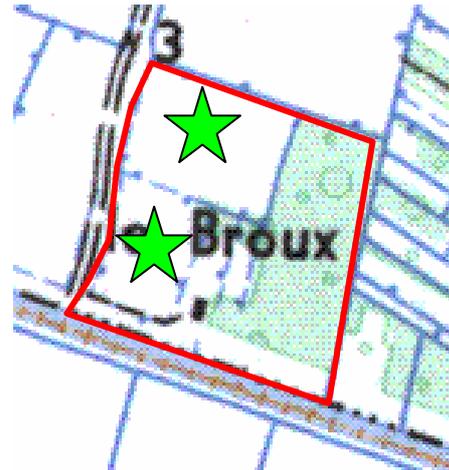
T 12 Le Broux

La partie Est du site est une « terrée » riche en Chênes pédonculés de futaie. Elle peut être soit laissée en évolution libre ou bien être exploitée selon les mêmes modalités que pour le Bois des Rouchères (T 11).

La partie Ouest qui est composée d'un gaulis spontané de Frênes, plus ou moins dense doit être laissée en évolution libre avec, création de quelques dépressions humides pour favoriser la magnocariçaie. Peut être faut-il aussi fermer les sorties de certains fossés vers le réseaux collectif afin de retenir les eaux de pluie.

Il est souhaitable de laisser évoluer naturellement les boisements de rive du canal de la Ceinture des Hollandais.

Plan 3 : Périmètre d'acquisition et zone de créations de dépressions



T 15 APPB du Pain Béni

Acquisition dans les deux bois. Pour la gestion se référer au Plan de gestion.

T 16 Ile du Canal des cinq abbés

La longue « île » du canal est en partie boisée, les Aulnes et Saules forment une forêt galerie de part et d'autre. La rive droite du canal est aussi en partie boisée et un palier est occupé par des plantes héliophytes (Phragmite, Baldingère, carex...).

La rive gauche du canal est bordée par une petite route et la fréquentation humaine est forte (pêche...).

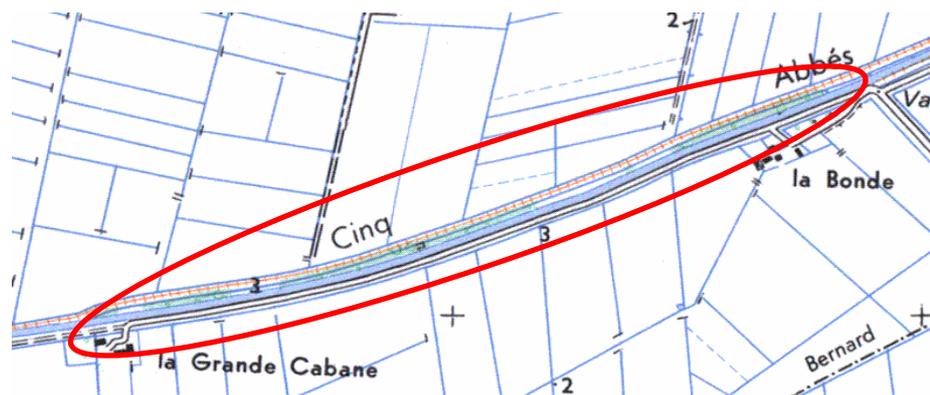
Plusieurs cabanons, parfois très élaborés sont implantés sur l'île, ce qui réduit la quiétude du site.

Une acquisition foncière de l'île ou du moins des parties boisées et éventuellement de parcelles aménager ainsi qu'une concertation avec le gestionnaire du canal pourrait permettre d'engager une gestion favorisant le développement de la forêt galerie et augmenter la quiétude du site.

Ce site peut offrir des opportunités d'implantation de catiches à la Loutre d'Europe et de nidification pour les ardéidés comme le Héron pourpré, le Bihoreau gris ou les hérons blancs.

Plan 4 :

L'île du canal des 5 abbés

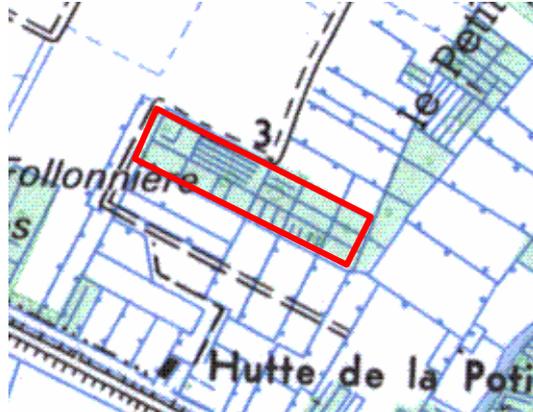


T 17 Bois du Petit Marais

Acquisition du secteur de la héronnière, pour en contrôler l'exploitation.

Le mode de gestion du boisement doit être similaire à ce qui est donné pour le Bois des Rouchères (T 12). En complément il est important de favoriser la pousse des arbres en galerie au dessus des fossés internes, ces arbres sont très appréciés des Hérons pourprés.

Plan 5 : Périmètre d'acquisition.



T 26 Marais du Passage

Les marais du Passage sont une des plus belle mosaïque de boisements humides et de milieux associés du Marais Poitevin. La déprise de l'exploitation agricole entre la Vieille Sèvre et la levée Sud est une occasion unique de développer un ensemble boisé remarquable.

Dans le périmètre d'acquisition nous préconisons de laisser les boisements spontanés coloniser les parcelles agricoles. La diversification des essences et le développement des magnocariçaie, roselières et autres habitats herbacés amphibies seront dictés par le niveau d'inondation hivernal et printanier. Il est bien évident que des niveaux d'eau élevés sont biologiquement meilleurs. Malheureusement l'orientation agricole actuelle ne va en rien en ce sens.

Equiper le canal de ceinture et la Vieille Sèvre d'ouvrage hydraulique permettant le maintien de niveau d'eau haut, indépendamment des fluctuations du réseau hydraulique général est peut être une solution. Il est probable qu'il faille également créer une diguette pour protéger les terres agricoles situées entre la Vieille Sèvre et le canal de la Ribotière et le canal du Mignon. A moins que les exploitants acceptent une plus forte inondation de leurs terrains.

Il est peu probable que le curage de la Vieille Sèvre permette d'augmenter le niveau d'inondation des parcelles.

D'une par, les travaux peuvent entraîner la coupe ou la destruction des boisements et groupements de plantes héliophytes. A moins que la vase soit retirée par pompage. Le volume de vase devrait être considérable : Où peut-on épandre ces boues ?

D'autre par, le curage augmente le volume potentiel de stockage de l'eau mais, la plupart du temps les curages accroissent les capacités de drainage et d'évacuation de l'eau ainsi qu'une baisse du radié en lien avec la gestion hydraulique générale.

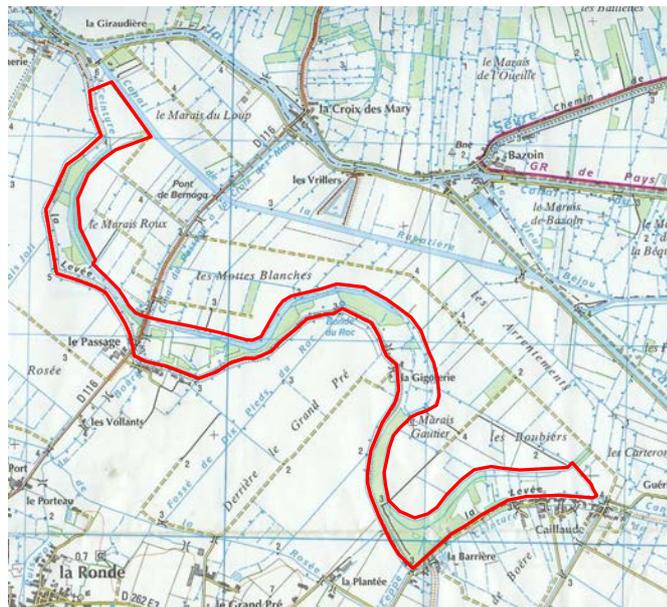
Le curage peut-être envisagé sur la Vieille Sèvre afin de lutter contre l'atterrissement et la disparition du milieu aquatique. Il doit être mener avec prudence, par pompage et épandage des boues sur culture. Ces travaux n'exonèrent pas d'une réflexion quant à l'endiguement et à la pose d'ouvrages hydrauliques sur le canal de ceinture, la Vieille Sèvre et les fossés attenants.

La restauration de prairies, c'est-à-dire de terres agricoles entre le Vieille Sèvre et le canal de Ceinture est un sérieux frein à l'augmentation du niveau d'eau. Ces restaurations induisent également une présence humaine plus importante et morcellent le milieu forestier. Si une mosaïque d'habitats est toujours bénéfique à la biodiversité, cette mosaïque est à considérer à l'échelle de la zone humide. Chaque habitat atteint son optimum d'accueil et de stabilité pour les espèces les plus remarquables qui lui sont propres, à un certain seuil de surface. En deçà, l'installation de ces espèces n'est pas possible, ou des populations viables ne peuvent exister. Pour un système forestier, l'ensemble des marais du Passage est déjà une petite entité. Il est préférable de rechercher son extension plutôt que son morcellement. La restauration de prairies devrait être visée sur les parcelles de cultures.

Les milieux forestiers ont des rotations de longues durées, non pas annuelles comme sur les prairies créées par l'Homme. La stabilité des boisements, surtout si ils sont naturels, nécessite donc des surfaces suffisantes pour que l'équilibre entre les secteurs de boisements âgés, les chablis (zone de régénération), les habitats pré forestiers et l'ensemble des classes d'âges, se fasse.

La création de plusieurs points d'eau permanents (mares, petits étangs...) et déconnectés du réseau hydraulique, ainsi que de dépressions temporairement inondées est souhaitable dans les parcelles actuellement non boisées. L'objectif est de permettre le développement d'une végétation héliophyte et de diversifier les habitats. Il est aussi d'accroître les populations des animaux aquatiques (batraciens, insectes...) qui ont un intérêt propre et sont la ressource trophique de nombreuses espèces (Hérons, Loutre d'Europe...).

Plan 6 : Périmètre d'acquisition



T 33 Bessines

Il s'agit d'un ensemble de peupleraies implantées sur d'anciennes prairies, qui ont été ruinées par la tempête de 1999.

Le secteur est très inondable et l'on trouve de nombreux Aulnes glutineux (issue en grande partie de anciennes haies de bordures des prairies).

Il existe ici une opportunité de développer un boisement humide spontané avec l'Aulne glutineux comme essence principale ou au moins très bien implantée.

T 34 Le Petit Marais

Si les travaux de restauration proposés par l'ADEV dans le cadre de la concertation engagée avec la commune (propriétaire) n'aboutissent pas rapidement, il semble souhaitable de proposer à la commune l'achat de sa parcelle (hors déchetterie) afin d'engager les travaux de restauration prévus.

Le retrait d'une partie des remblais, assurer l'inondabilité de la roselière et la non intervention au niveau des boisements, sont préconisés.

T 35 Bois de La Touches

Il s'agit là de l'unique véritable aulnaie frênaie alluviale du Marais Poitevin. Sa petite surface ne permet vraisemblablement la présence d'une faune particulière mais, un travail d'acquisition est souhaitable afin de prévenir toute dégradation ou disparition de ce boisement d'intérêt patrimonial fort.

T 36 L'Ouchette

Ce site fait l'objet d'une action de gestion restauration et acquisition des habitats dans le cadre du programme Life « Marais Poitevin ». A cette occasion la création de milieux forestiers humides d'un nouveau type pour le Marais Poitevin, de type « pré bois » est une opportunité à saisir.

H 1.3 Mise en œuvre de contractualisations de gestion « Natura 2000 »

Nous avons vu que les contractualisations de gestion et d'entretien qu'elles soient liées ou non à Natura 2000, ne peuvent être valables que si leurs cahiers des charges sont élaborés et mis en œuvre par unité boisée, pour une meilleure cohérence mais aussi pour s'adapter aux intérêts propres de chaque site.

Ce type de mesure présente deux difficultés majeures. La principale n'est rien d'autres que la difficulté de déterminer les cahiers des charges eux-mêmes. Est-il possible de définir des modes de gestion pertinents avec suffisamment de plus value environnementale entre la gestion habituelle menée par les propriétaires (la moins coûteuse, la moins conflictuelle) et des interventions plus fortes aux travers l'acquisition foncière et des aménagements lourds de génie écologique ?

L'autre difficulté est financière. Comment évaluer la perte de revenu, pour le propriétaire, engendrée par la contractualisation et existe-elle réellement ? Par ailleurs, l'inertie de réaction des habitats et des espèces en retour à des modalités de gestion dans les boisements est très lente. Favoriser la futaie trouvera peut être sont bénéfice dans 20 ou 30 ans. Le pas de temps des contrats Natura 2000 est de l'ordre de 5 ou 6 ans, sans certitude de reconduite à leur terme. Dans cette mesure, engager des fonds publics, sans gain important immédiat et dans l'incertitude de la poursuite de la gestion environnementale ne paraît pas judicieux.

En dehors des sites d'intervention fort (généralement sous maîtrise foncière) l'engagement des fonds publics (Natura 2000...) devraient mieux être orientés vers l'investissement. C'est-à-dire vers la réalisation ou l'entretien d'infrastructures liées aux boisements et dont la fonctionnalité permet une amélioration environnementale.

Ils peuvent aussi être orientés vers la diffusion de la connaissance du milieu auprès des propriétaires ; la faune, la flore, mais surtout les notions de sylviculture et de conduite des différents types de boisements.

On peut aussi intervenir dans le domaine de l'exploitation et de la commercialisation des produits, en encadrant les coupes (marquage groupé), en regroupant les produits pour obtenir des lots plus importants, valoriser les bois et diversifier les filières. Dans ce cadre, les coupes peuvent être réalisées par des entreprises, les agents de marais du PIMP...

De façon idyllique, on peut ainsi espérer se faire rejoindre des notions économiques et environnementales (filiale énergies renouvelables, paysage, qualité de l'eau, faune et flore).

En bref, plutôt que de distribuer les fonds à la micro parcelle, il est souhaitable de les utiliser à des fins de fonctionnalité des milieux, de coordination de la gestion sylvicole, de recherche des débouchés et de valorisation des produits.

Dans la pratique, en contrepartie d'une aide technique (formation, information, aide à la gestion et à l'exploitation, aide à la commercialisation) et financière (infrastructures collectives : passerelles temporaires de débardage, curage, ouvrages hydrauliques...), les propriétaires s'engageront au respect des plans de coupes et des préconisations environnementales ponctuelles définies par entités boisées.

Un gros travail de **concertation et d'information** est à réaliser auprès des propriétaires, élus et professionnels de la filière bois, avant la mise en œuvre d'une telle idée. Un **inventaire des bois**, de leurs **potentialités de production** et une **étude de marché**, sont aussi nécessaires.

Nous listons dans le tableau suivant les sites que nous jugeons prioritaires pour une telle démarche.

Tableau 17 : Boisements prioritaires pour une contractualisation de gestion

Sites	Intérêts biologiques particulier à respecter
T 3 Bois de Chasnais Les Magnils	Nidification des rapaces (Circaète, Milan...)
T 7 Bois de Gachet	Création de mares, respecter les magnocariçaies
T 9 Bois de Nalliers Nord	-
T 10 Bois des Rouchines	Veiller au mieux à la quiétude du site
T 11 Bois des Rouchères (hors zones d'acquisition)	-
T 18 Bois des Jars	-
T 21 Marais Girard	Protection de la héronnière
T 23 Bois de Longèves	-
T 27 Terrées de Doix -Fontaine	Cf rapport Life spécifique
T 28 La Vieille vague	Création de mares préserver la magnocariçaie
T 29 Bois de Courçon –St Cyr	-

Les principes généraux de gestion des boisements :

- Les périodes de coupes et débardage sont comprises entre août et février
- Un plan de coupe simplifié sera écrit pour chaque unité boisée (équilibre de la production dans le temps), il déterminera les années de passages en coupe de chaque parcelle, les travaux et modalités de gestion à réaliser et précisera les prescriptions particulières comme le maintien d'arbres morts...
- Les coupes feront l'objet d'un marquage préalable (si pas de coupe à blanc)
- On cherchera à minimiser la surface des coupes rase
- On préservera ou favorisera la futaie quelque soit l'essence (pour la faune). C'est-à-dire de conserver quelques tiges de franc pied selon les opportunités. La conversion d'un peuplement vers une futaie (simple ou irrégulière) ne doit être qu'exceptionnelle, si un objectif environnemental majeur le justifie.
- La diversification des modes de traitements sera recherchée au mieux des potentialités des bois
- Des bois morts ou dépérissant pourront être ponctuellement laissés en place
- On cherchera à favoriser les inondations hivernales et les niveaux d'eau haut au printemps y compris par la création d'ouvrages
- Dans le cas de créations d'ouvrages hydrauliques on cherchera à réduire les effets de cloisonnement du réseau
- Les rémanents de coupes ne doivent pas être déposés dans les fossés, leur brûlage est possible
- Les infrastructures d'aide au débardage doivent être temporaires pour ne pas faciliter l'accès aux bois hors travaux (quiétude pour la faune)
- La création de chemin devrait être exceptionnelle (perturbations humaines inévitablement accentuées)
- La création de mares ou zones en eau devra être recherchée
- Le paysage sera pris en compte notamment au niveau des lisières (conserver un rideau d'arbres, mélange des essences en lisières : Aulne glutineux, Saule argenté, Saule roux, épineux...).

Le plan de coupe fait office de cahier des charges et donc de contrat et il devra être validés par les propriétaires contractants.

Les forêts galerie :

Les forêts galeries sont à part. Elles longent des canaux dont la gestion dépend en règle générale de Syndicats de marais, mais les terrains qu'elles occupent peuvent être privés. Le gestionnaire doit être identifié et une concertation doit être engagée. Les menaces sont surtout liées aux travaux d'entretiens. C'est en fonction de ceux-ci que peuvent être définies des préconisations environnementales.

H 2.1 Identifier les sites de création de milieux avec maîtrise foncière Définir les objectifs et aménagements pour chaque site

C 1 Ile de la Carpe

L'île de La Carpe est à l'image de Charouin pour Vix, une petite partie du territoire de la commune de St Jean-de-Liversay, isolé par la création d'un canal de dérivation du cours de la Sèvre Niortaise. Elle forme un triangle d'environ 325 mètres de base et de 250 mètres de haut, soit environ une superficie de 4 hectares.

L'île est inaccessible par voie terrestre, aucune activité agricole n'y est pratiquée et on trouve à sa pointe Nord une maison et les restes des corps de bâtiment d'une ancienne ferme. La maison, entretenue semble être une résidence secondaire.

La partie centrale de l'île est colonisée par une magnocariçaie, des ronciers, quelques buissons d'épineux. La pointe Sud-est est occupée par une peupleraie adulte, qui devrait commencer à périlcliter. Au Sud-ouest, un boisements spontanée de Frênes et d'Ormes au stade du Gaulis / bas perchis, s'étend des parties hautes (bord de la Sèvre) vers les parties plus basses (centre de l'île).

Les berges sont plus ou moins colonisées par des plantes hélrophytes (Phragmite, Carex...) et par quelques fourrées d'épineux, de ronce et quelques Saules roux.

Nous avons peu de données naturalistes pour ce site. Le peuplement d'Orthoptères est typique des habitats de mégaphorbiaie et de fond de vallée avec des espèces comme le Conocéphale bigarré *Conocephalus discolor*, le Criquet des roseaux *Mecostethus alliaceus*, le Criquet ensanglanté *Stetophyma grossum*, le Criquet des clairières *Chrysochraon dispar...*

Au niveau des oiseaux, la Foulque macroule et la Gallinule poule d'eau se reproduisent dans les bordures d'hélrophytes de la Vieille Sèvre et 1 couple de Lorient d'Europe niche dans la peupleraie. Le secteur est avec la zone de la Bonde du Jourdain (sur le Canal de Vix / Contre bot) une zone d'alimentation pour les ardéidés, en particulier le Héron pourpré et le Bihoreau gris.

L'île de La Carpe offre une bonne opportunité de création d'un boisement naturel. Son inaccessibilité et sa localisation près de l'île de Charouin et des canaux évacuateurs de la Sèvres sont des atouts pour la valorisation écologique de ce site. Par ailleurs, en dehors de la maison d'habitation, aucune activité économique humaine ne vient en concurrence d'un aménagement de génie écologique.

Outre le boisement, la préservation de la magnocariçaie et le développement d'habitats aquatiques sont des objectifs souhaitables.

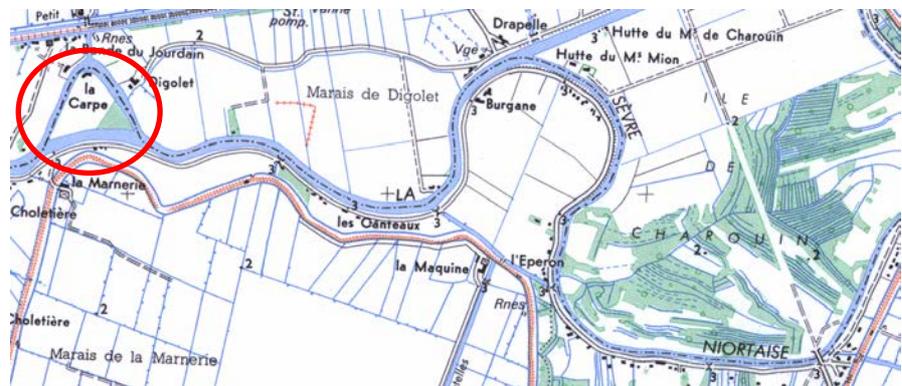
Les espèces objectifs retenues sont :

- le Héron pourpré et le Bihoreau gris

Nous préconisons :

- l'acquisition foncière de l'île (avec ou sans la maison ?)
- de laisser en évolution libre les boisements (habitats potentiel de nidification)
- de créer d'importantes zones basses au cœur de l'île pour obtenir des zones en eau plus ou moins permanentes. Ces aménagements ont pour but de conserver des zones ouvertes, par limitation de l'avance des ligneux, de favoriser la magnocariçaie et les groupements héliophytes et de créer des zones de vie pour les amphibiens, les insectes et autre petite faune (ressource trophique).
- laisser décliner naturellement la peupleraie.

Plan 7 : Localisation de l'île de La Carpe



C2 Les Bleus

Ce site comprend plusieurs boisements de type « terrées » et peupleraie, des prairies naturelles pâturées et plusieurs parcelles abandonnées de prairie en cours de boisements spontané. Le gradient d'humidité des terrains est très important avec des parties hautes le long du Mignon et des parties nettement plus humides sur la bordure Ouest et Sud.

Plusieurs habitations (principales ou secondaires ?) se trouvent le long du Mignon qui est lui-même longé par un chemin empierré. La pression humaine sur la bordure Est de la zone est donc conséquente. Malgré tout il s'y trouve tout de même une petite héronnière de Hérons cendrés.

Ce site apparaît propice au développement d'un nouveau type de boisement que l'on pourrait qualifier de « **prés bois** ». Ce type de boisement spontané et clair (couverture forestière autour de 50 % de la surface) permettrait le développement une strate herbacée riche en plantes héliophytes, formant des habitats de magnocariçaie ou de mégaphorbiae.

L'objectif est de tout en développant les boisements de conserver et même d'accroître les habitats associés.

Nous somme ici dans une dynamique forte de progression des ligneux dès la disparition des activités agricoles. Il s'agit donc pour former ces « prés bois » de maintenir une pression de pâturage très basse, dont l'objectif est de contenir le boisement et de préserver des trouées,

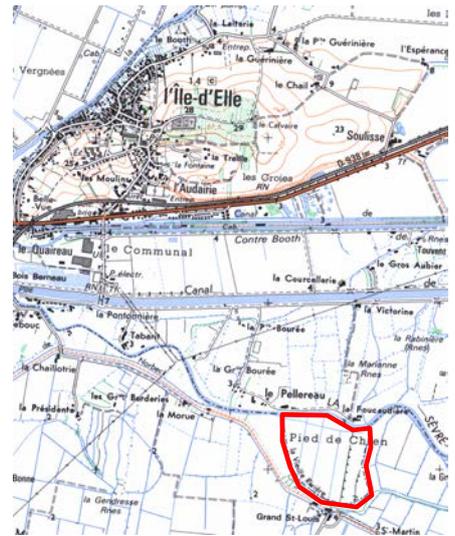
C3 L'île du Pied de Chien

L'île du Pied de Chien à l'île-d'Elle, est actuellement entièrement cultivée (luzerne...).

De part sa situation dans le lit de la Vieille Sèvre et le niveau très bas de la plupart de ses terrains, cette île est propice à la création d'un boisement humide semi-ouvert de type « prés bois », à l'image du site des Bleus.

Il semble possible ici de créer des frayères.

Plan 9 : Localisation de l'île du Pied de Chien



Su 1 Création d'un réseau de placettes d'étude

C'est mettre en place un réseau de quelques placettes de suivi, réparties dans les différents types de boisements.

Sur ces placettes les paramètres étudiés sont :

- un inventaire poussé de la flore et de la faune (du sol à la canopée)
- un suivi forestiers avec le suivi de croissance, d'évolution du couvert, du sous bois et des différentes strates ainsi que le suivi de la production de bois, des phénomènes de sénescence, de régénération...

Outre les informations sur le fonctionnement biologique, l'objectif des placettes est d'apporter des informations quant à la productivité des bois et également de pouvoir orienter la sylviculture future. Cela semble indispensable dans l'optique du développement d'une filière bois énergie et complémentaire à l'objectif **H 1.3**.

Parmi les sites possibles d'implantation de placettes nous retenons :

- Les « terrées » du Bois des Ores T 8
- Le Bois des Rouchères T 11
- Les « terrées » de Nalliers-Mouzeuil T 13
- L'APPB du Pain Béni T 15
- la forêt galerie des canaux évacuateurs de la Sèvre Niortaise T 19
- l'île de Charouin T 25
- Les Marais du Passage T 26
- les terrées de Doix Fontaine T 27
- Bessines T 33
- L'Ouchette T 36
- L'île de la Carpe C 1

Il est important de retenir des boisements spontanés dans l'échantillon de placette. La maîtrise foncière est très importante pour le bon déroulement des suivis, notamment pour le suivi des coupes (modalité, volumes précis exportés...).

Cp 2.1 Identifier les outils utilisables pour faire découvrir les boisements humides

Permettre la découverte des milieux et des espèces ou plutôt la facilité est possible. Bien entendu, comme toute activité humaine, le tourisme vert ou la pédagogie à l'environnement est source de nuisances pour l'environnement. A nous de les minimiser.

Aujourd'hui, différents aménagements de découverte des boisements humides existent. Ils sont surtout orientés vers la découverte des « terrées » donc vers une entrée culturelle et vers la nature humanisée. Il s'agit globalement toujours du même type d'aménagement, à savoir un sentier balisé, avec un panneautage plus ou moins élaboré et / ou plus ou moins ponctuellement organisées, des visites commentées.

Les principaux sites sont :

- La Réserve Départementale (Vendée) du Nalliers-Mouzeuil
- La Réserve Départementale (Vendée) de Charouin
- L'APPB du Pain Béni (observatoire + caméra)

Ce type d'outils est nécessaire mais il reste incomplet et a de nombreux inconvénients :

- Ils engendrent obligatoirement une forte perturbation humaine et sont donc inutilisables sur l'ensemble des sites et ne peuvent permettre la découverte d'aspects très remarquables du patrimoine naturel
- Requièrent des aménagements lourds, (parking, panneaux, passerelle...)
- Demandent un entretien suivi et coûteux des sentiers et matériels
- Nécessite un personnel compétent et engendrent des coûts salariaux
- Nécessite une organisation importante pour les visites (publicité, billetterie...)
- Leur conception est orientée vers une utilisation printanière et estivale et ils ne montrent donc qu'une facette du milieu.
- On ne peut l'emporter chez soit et le consulter à loisir,
- Le regard des gens est dirigé vers ce qui est à voir, le visiteur se laisse guider et ne perçoit pas assez le milieu par lui-même

Pour compléter les sentiers, il serait bon de développer d'autres modes de découvertes des boisements humides.

Le tournage d'un **film** sur les boisements humides (habitats, faune, flore...) comme cela a été fait pour la Baie de l'Aiguillon, différents types de **livres** de découverte biologique ou tout simplement de « belles images » sont des médiums à développer. Ils peuvent aussi être déclinés par des expositions, conférences...

Leurs avantages sont :

- Permettre de montrer des sites et des espèces sensibles aux dérangements ou difficiles d'observation, qu'il n'est pas possible de montrer à un large public *in situ* sans impact négatif.
- Permettre de montrer les cycles biologiques des milieux (rythme des saisons, succession des habitats...), des espèces (reproduction dans une héronnière...)
- Permettre une large diffusion : c'est le milieu qui va aux gens
- Permettre une consultation répétée chez soit

Le support « **presse** » notamment le **journal du Parc** est utilisable dans un autre esprit. C'est l'outil pour l'actualité des boisements, informer sur les modes de gestion, les actions de protection, donner les nouvelles des espèces, bref du « cas concret au jour le jour ».

Tableau 18 : Synthèse des actions proposées par sites

Code carte	Nom du site	Département			Inscrit au plan d'action
		17	79	85	
T 1	La Pépière			X	-
T 2	La Saligottière			X	H 1.1 / H 1.2
T 3	Bois de Chasnais - Magnils			X	H 1.1 / H 1.3
T 4	Bois de Curzon			X	H 1.1
T 5	Bois de Nouaille			X	-
T 6	Bois de Luçon Est			X	-
T 7	Bois de Gachet			X	H 1.3
T 8	Bois des Ores			X	H 1.1 / H 1.2 / Su 1
T 9	Bois de Nalliers Nord			X	H 1.3
T 10	Bois des Rouchines			X	H 1.1 / H 1.3
T 11	Bois des Rouchères			X	H 1.1 / H 1.2 / H 1.3 / Su 1
T 12	Le Broux			X	H 1.1 / H 1.2
T 13	Réserve Biologique Départementale de Nalliers – Mouzeuil			X	H 1.1 / Su 1
T 14	Canal de Ceinture des Hollandais			X	H 1.1
T 15	APPB du Pain Béni			X	H 1.1 / H 1.2 / Su 1
T 16	Ile du Canal des cinq abbés			X	H 1.1 / H 1.2
T 17	Bois du Petit Marais			X	H 1.1 / H 1.2
T 18	Bois du Jars			X	H 1.3
T 19	Canaux évacuateurs de la Sèvre Niortaise	X		X	H 1.1 / Su 1
T 20	Bois de La Furie			X	-
T 21	Marais Girard	X			H 1.1 / H 1.3
T 22	La Bosse	X			-
T 23	Bois de Longève	X			H 1.1 / H 1.3
T 24	Bois de Nuailled'Aunis	X			-
T 25	Réserve Départementale de l'Ile de Charouin			X	H 1.1 / Su 1
T 26	Marais du Passage	X			H 1.1 / H 1.2 / Su 1
T 27	Terrées de Doix / Fontaine			X	H 1.3 / Su 1
T 28	La Vieille Vague			X	H 1.3
T 29	Bois de Courçon – St Cyr	X			H 1.3
T 30	Le Plantis			X	-
T 32	Le Vanneau		X		-
T 33	Bessines		X		H 1.2 / Su 1
T 34	Le Petit Marais (L'Ile-d'Elle)			X	H 1.1 / H 1.2
T 35	Bois de la Touches		X		H 1.2
T 36	L'Ouchette		X		H 1.1 / H 1.2 / H 2.1 / Su 1
C 1	Ile de La Carpe	X			H 2.1 / Su 1
C 2	Les Bleus		X		H 2.1
C 3	Ile du Pied de Chien			X	H 2.1

CONCLUSION

A l'image de l'ensemble du Marais Poitevin, les boisements humides souffrent de la poursuite de l'intensification et de l'artificialisation de la zone humide, qui se traduit le plus cruellement par l'évolution négative du régime hydraulique. Cette évolution qui n'est en fait que l'aboutissement de plusieurs siècles de travail de l'Homme met en péril l'unité de la zone humide et altère gravement sa richesse biologique.

Les boisements humides n'échappent donc pas à cela, mais ont la particularité de connaître une certaine déprise de leur exploitation et de leur entretien par les propriétaires. Les « terrées », espaces anthropisés véritables « vergers à bois », changent et s'orientent selon les cas de figure vers divers faciès de boisements souvent plus naturels. Parfois, certaines, totalement abandonnées, semblent évoluées vers des boisements naturels de type alluvial. Le boisement spontané de prairies délaissées par l'agriculture est aussi un phénomène notable, qui complète la déprise d'exploitation.

Cette tendance est une chance pour la faune et la flore, avec des bénéfices qui peuvent être attendus supérieurs aux pertes. La diversification des structures des bois, le développement de la futaie, des bois morts... sont des aspects positifs de l'évolution en cours.

Malheureusement, le gain biologique que l'on pourrait espérer de ce retour à des types de bois plus naturels est gravement altéré par l'assèchement progressif des milieux. L'eau est le facteur premier de contrôle de l'évolution des habitats, de la diversification des boisements et de l'existence de nombreux milieux associés (magnocariçaie, mégaphorbiaie, phragmitaie...). Elle est bien sur un vecteur formidable de biodiversité.

Dans ce contexte il est très difficile d'envisager l'évolution future des boisements, de désigner des objectifs de protection viables avec leur déclinaison d'actions de gestion. L'échelle de temps, dans l'évolution des bois est incomparablement plus grande que pour les prairies et l'inertie de réaction des peuplements à la gestion est aussi longue et complexe à comprendre. Dans 10 ou 20 ans, quel sera le contexte agricole donc hydraulique du Marais Poitevin ?

Le « Plan d'actions » que nous proposons essaie de tirer partie de cette évolution des bois vers une plus grande naturalité et a deux étages.

Le **premier étage** héberge les boisements d'intérêt biologique intermédiaire. Pour eux, un travail de concertation est proposé avec la mise en place d'une contractualisation Natura 2000. L'enjeu est de **développer une production de « bois énergie » tout en favorisant la biodiversité.**

Le **second étage** concerne les boisements à forts potentiels ou à valeurs biologiques réelles. C'est le cœur du « Plan d'actions » et sa partie prioritaire.

Les actions sont clairement orientées vers la préservation et le développement de la biodiversité, des espèces et des habitats patrimoniaux. L'esprit de ce niveau est la recherche de la gestion la plus extensive possible voir de laisser les milieux évoluer naturellement et de favoriser l'apparition de nouveaux boisements avec leurs cortèges d'habitats associés.

Pour cela, il faut jouer sur la dynamique naturelle, mais il est indispensable de travailler pour le relèvement des niveaux d'eau, en toute saison.

Ce niveau est aussi un outil d'étude et de compréhension des milieux qui doit permettre d'améliorer la gestion et la production des bois du niveau précédent.

Quant à la préservation des « terrées » traditionnelles à frênes « têtards », nous estimons qu'elles constituent d'avantage un élément d'intérêt culturel que biologique. Sans remettre en cause la nécessité de conserver cette constituante culturelle et paysagère du Marais Poitevin, il nous paraît que l'enjeu majeur de la démarche Natura 2000, est de travailler en faveur des milieux les plus naturels. Le maintien de peuplements de « têtards » est possible sur les sites du « Plan d'actions » mais ils n'est pas un objectifs en soit.

Le maintien de la « terrées » pourra être réalisé dans les nombreux autres boisements, de moindre valeur biologique et dans un autre cadre financier.

Les boisements humides du Marais Poitevin sont aujourd'hui arrivés à un point critique de leur évolution tant du point de vue biologique que du point de vue de leur exploitation humaine. Sur les deux plans, les difficultés sont le fruit d'un contexte plus large que ces milieux.

Aussi et surtout en ce qui concerne la biodiversité, il est souhaitable de changer la perception que nous avons des boisements humides, de leur fonctionnement et ne pas hésiter à profondément modifier les modalités de gestion. Les modes de traitement, l'entretien et les aménagements hydrauliques ne sont d'une part, pas conçus pour la préservation de la biodiversité et ils ne semblent, d'autre part, plus être très adaptés pour le développement des espèces, à la gestion humaine du Marais Poitevin.

Pour obtenir plus de faune et de flore, à partir de ces boisements très artificiels, il ne faut pas non plus hésiter à donner plus de liberté au milieu. La difficulté réside dans le fait que nous nous trouvons baignés dans un contexte culturel et technique (hydraulique) non favorable à cela et que les résultats positifs (soutien de la démarche) ne peuvent être obtenus qu'à moyens et longs termes.

Liste des documents, tableaux et plans

Document 1 : Extrait de la carte de Cassini (1770-71).

Document 2 : Le défrichage du Marais « mouillé » de la Vendée : 1959 – 1962

Document 3 : Exemple du maillage parcellaire d'une « terrées ».

Document 4 : Les « terrées » de Chaillés-les-Marais / Le Sableau

Document 5 : Extension des boisements en Venise Verte. L'exemple de Damvix.

Document 6 : Les grandes lignes de l'évolution des milieux du Marais Poitevin

Document 7 : Aspects de boisements humides du Marais Poitevin

Document 8 : Schémas d'évolutions pressenties des boisements humides du Marais Poitevin, sans intervention humaine.

Tableau 1 : Surface de boisements (hors massif dunaire et terres hautes) du Marais Poitevin
Source IAAT / Forum des Marais Atlantiques – octobre 1999.

Tableau 2 : Les types de boisements du site Natura 2000 Marais Poitevin
Source Doc. Ob. – Décembre 2003.

Tableau 2' : Les types de boisements du site Natura 2000 Marais Poitevin
Réévaluation après révision de périmètre.

Tableau 3 : Les habitats des boisements humides du Marais Poitevin

Tableau 4 : Les habitats d'intérêts biologiques forts des bois humides du Marais Poitevin

Tableau 5 : La flore remarquable des boisements humides du Marais Poitevin

Tableau 6 : Les espèces d'insectes remarquables des boisements humides du Marais Poitevin.

Tableau 7 : Amphibiens et Reptiles des boisements humides du Marais Poitevin

Tableau 8 : L'avifaune des boisements humides du Marais Poitevin 1995 - 2005

Tableau 9 : Les groupes avifaunistiques des boisements humides du Marais Poitevin
1995 - 2005

Tableau 10 : Répartition de la population reproductrice de hérons coloniaux dans le Marais Poitevin en 2000

Tableau 11 : Répartition des couples nicheurs du Circaète Jean-le-Blanc dans le Marais Poitevin – 2005

Tableau 12 : Avifaune d'intérêt locale des boisements humides du Marais Poitevin

Tableau 13 : Les Mammifères des boisements humides du Marais Poitevin

Tableau 14 : Habitats et espèces patrimoniaux des boisements humides du Marais Poitevin

Tableau 15 : Les objectifs opérationnels du plan

Tableau 16 : Synthèse des propositions d'acquisitions foncières sur boisements existants

Tableau 17 : Boisements prioritaires pour une contractualisation de gestion

Tableau 18 : Synthèse des actions proposées par sites

Plan 1 : Les objectifs de gestion du Bois des Ores.

Plan 2 : Périmètre d'acquisition et zones de créations de dépressions humides.

Plan 3 : Périmètre d'acquisition et zone de créations de dépressions

Plan 4 :

Plan 5 : Périmètre d'acquisition.

Plan 6 : Périmètre d'acquisition

Plan 7 : Localisation de l'Ile de La Carpe

Plan 8 : Limites du site des Bleus

Plan 9 : Localisation de l'île du Pied de Chien

Lexique

Atterrissement : Formation d'un niveau de sol plus élevé dans une zone humide, par accumulation de sédiments et de matière organique.

Eutrophisation : Phénomène d'enrichissement d'un système en matières organiques par prolifération des végétaux résultant des apports en sels nutritifs. Dans les milieux aquatiques, elle peut conduire à des crises hyper-eutrophes caractérisées par une disparition de l'oxygène libre dans l'eau au cours de la décomposition de la matière organique.

Calcifuge : Se dit d'une plante ou d'une végétation qui ne se rencontre pas sur des sols riches en calcium.

Cépée : Ensemble des rejets nés sur une souche après la coupe.

Chablis : Arbre en principe renversé par le vent, par extension la trouée créée dans le couvert forestier.

Chandelle : Fût rester dressé d'un arbre bisé généralement par le vent.

Coupe à blanc : Coupe de l'ensemble des bois d'une parcelle.

Couvert : Ecran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement.

Débardage : Opération consistant à amener les bois du point de chute à jusqu'à l'emplacement de stockage ou d'embarquement par moyens appropriés.

Equienne : Se dit d'un peuplement dont les arbres ont approximativement le même âge.

Essence : Terme forestier désignant les différentes espèces d'arbres.

Etage dominant : Niveau constitué (strate) par l'ensemble des houppiers des arbres situés en pleine lumière.

Futaie : Peuplement constitué de tiges provenant généralement du développement de semis.

Gaulis : Stade de la futaie régulière consécutif à celui du fourré. Peuplement formé de tiges encore flexibles. Diamètre de 1 à 5 cm et hauteur de 3 à 6 mètres.

Habitat : Synonyme de biotope. Milieu de vie d'un ensemble d'espèces végétales et animales, défini par ses conditions écologiques. Par extension, dans le domaine botanique, on entend par habitat, l'ensemble des plantes et groupements végétaux présents en un lieu et que l'on décline selon leurs compositions dans les nomenclatures scientifiques des « cahiers d'habitats ».

Hélophyte : Plante aquatique dressée, enracinée dont la floraison et l'essentiel de l'appareil végétal, sont aériens. Les roseaux, scirpes et massettes sont des hélophytes.

Héronnière : Lieu de reproduction coloniale des hérons.

Houppier : Ensemble des ramifications de l'arbre et partie du tronc non comprise dans le fût.

Hydrophytes : Plante aquatique dont l'appareil végétal et la floraison sont aquatique.

Mattes ou mottes : Terme local désignant l'aménagement de terres de marais par édification de petites diguettes bordées de fossés, destinées au maraîchage.

Perchis : En futaie régulière, stade consécutif à celui du gaulis. Peuplement formé de tiges rigides, tendant à s'individualiser.

Phytosociologie : Etude des tendances naturelles que manifestent des populations d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou, au contraire, à s'exclure.

Rotation : Laps de temps compris entre deux passages en coupe de même nature au même point d'un bois ou d'une parcelle.

Taillis simple : Peuplement constitué de tiges provenant du développement de rejets, drageons, marcottes...

Taillis sous futaie : Peuplement constitué à la fois de rejets de souche et d'arbres de futaie.

Têtard : Arbre, dont l'exploitation consiste en une coupe du tronc à une hauteur supérieur à 50 cm et dont les repousses sont exploitées comme les rejets d'une cépées. Il s'agit en fait d'une forme de taillis sur « fût ».

Traitement : Ensemble des opérations sylvicoles (coupes et travaux) qui sont effectuées au cours des années, dans un peuplement donné, pour en assurer l'amélioration et la régénération.

Rouche : Terme patois désignant les « roseaux ». Il peut en fait recouvrir selon les auteurs et les communes différentes plantes hélophytes : Phragmite commun, Typhas, grands *Carex*, Marisque, Scirpe maritime...

Bibliographie

- Bourdu Daniel, in prép.** Entre ethnographie, histoire et écologie, le Marais Poitevin.
- Forum des Marais Atlantiques, octobre 1999.** Délimitation et caractérisation de la zone humide du Marais Poitevin. Plaquette 3 volets. Préfecture de la Région Poitou-Charentes.
- Gélin H., 1906.** Extrait de : Histoire Naturelle des Deux-Sèvres – Notes d’ethnographie et d’histoire naturelle. La gorgebleue 1992, n°12 pp11 – 12.
- Gibaud Maurice, 1943.** Le bois blanc richesse du Marais Poitevin. Thèse pour le doctorat présentée et soutenue le 28 juin 1943. Imprimerie Saint-Denis – Niort, 183 pages.
- Joussaume Roger, 1998.** Les premiers paysans du Golfe. Le Néolithique dans le Marais Poitevin. Charente-Maritime – Deux-Sèvres – Vendée. Edition patrimoine et médias, 140 pages.
- Kaiser Yves, Clément Dominique, Gauthier-Clerc Michel, 2005.** L’Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* sur le littoral méditerranéen français : impact sur l’avifaune. Ornithos n°12-2 mars-avril 2005, pp 84 – 86.
- Le Quellec Yves, 1993.** Le Marais Poitevin entre deux eaux. Geste édition, 161 pages.
- Marion Loïc, 1997.** Inventaire national des héronnières de France 1994. Héron cendré, Héron pourpré, Héron bicolore, Héron crabier, Héron garde bœuf, Aigrette garzette. Muséum National d’Histoire Naturelle, 119 pages.
- Masse Claude, vers 1720.** Mémoire sur la carte du 46^{ème} carré de la généralité des Costes du Bas-Poitou, Pays d’Aunis, Saintonge et partie de la Basse-Guyenne. Reproduction de la municipalité fontenaisienne et des « Amis du Vieux Fontenay », 41 pages.
- Muller Serge (Coord.) 2004.** Plantes invasives en France. Muséum national d’Histoire naturelle, Paris, 168 p. (Patrimoines naturels, 62).
- Parc Interrégional du Marais Poitevin, décembre 2003.** Document d’Objectifs Natura 2000 du Marais Poitevin. Maître d’ouvrage : Préfecture de la Région Poitou-Charentes, 212 pages.
- Rameau J.C., Bissardon M., Guibal L.** Corine Biotope. Version originale Types d’habitats français. Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts. ENGREF et l’Atelier Technique des Espaces Naturels, 175 pages.
- Retailleau Angélique, 2004.** Plan de gestion 2005-2009 de l’Espace Naturel Sensible de Nalliers / Mouzeuil-St-Martin – document de travail. Mémoire de stage de DESS « Gestion des Ressources naturelles Renouvelables ».
- Rosoux René, 1996.** Cycle journalier d’activités et utilisation des domaines vitaux chez la Loutre d’Europe (*Lutra lutra*) dans le Marais Poitevin (France). Cahiers d’Ethologie Vol.15, fascicule 2-3-4 pp 283-306. Actes du XVII^e Colloque International de Mammalogie Niort 23-25 octobre 1993. SFEPM.
- Thiollay J.M., Bretagnolle V., 2004.** Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. Editions Delachaux et Niestlé, 175 pages.
- Thomas Alain, 2004.** Les roselières à Phragmite commun *Phragmites australis* du Marais Poitevin. Inventaire 2004 évaluation patrimoniale et plan d’actions de protection 39 pages – DIREN Pays de la Loire DIREN Poitou Charente PIMP.
- Thomas Alain, 2004.** Les Bois des Ores Ste Gemme-la-Plaine / Marais Poitevin. Analyse naturaliste et proposition de plan d’action pour la préservation des habitats et des espèces. 41 pages. DIREN Pays de la Loire – PIMP.
- Vaslin Mathieu, 2005.** Prédation de l’Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* sur des colonies de sternes et de guifettes. Ornithos n°12-2 mars-avril 2005, pp106 – 109.
- Yésou Pierre, 2005.** L’Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* dans l’ouest de la France : historique et statut actuel. Ornithos n°12-2 mars-avril 2005, pp 81 – 83.

ANNEXES

- I Fiches de description des boisements remarquables
- II Cartographie des boisements humides remarquables
- III Cartographie des principales propositions d'actions
- IV Relevés phytosociologiques réalisés durant le printemps 2005

<u>Site</u> Trou de bri de La Pépière <u>Commune</u> Longeville-sur-Mer <u>Carte IGN 1/25000</u> 1328 OT		<u>Code carte</u> T 1 <u>Départ</u> 85 <u>Cadrant</u>	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type 1 ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 2 ha			
<u>Description du boisement</u> Petite « terrée » et boisements spontanés de Frêne, se développant autour d'anciens bassins d'extraction de bri. Une partie de la parcelle est pâturée par des chèvres (exploitation de loisir) ce qui limite le boisement et permet le maintien de la prairie. Les boisements sont de petites tailles, têtard et taillis. L'état sanitaire du bois est satisfaisant et L'exploitation du bois ne semble pas abandonnée bien que les « têtards » soient un peu vieillissants			<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel X Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel <u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : ? Pêche : Autre : activité de loisir avec l'élevage des chèvres et promenade en canoë en périphérie.	<u>Mammifères</u> Ragondin Campagnol amphibie Loutre d'Europe (canaux de bordure)	<u>Amphibiens</u> Crapaud commun Rainette verte Grenouille verte <i>Esculenta</i> et Pérez	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Poule d'eau nicheuse Canard colvert nicheur Petits passereaux communs.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 31.81 ; 44.4 ; 53.21 Eur 15 : 31.50 ; 91 F0-03 Dans la prairie en cours de boisement spontané : Orchis des marais Orchis à fleurs lâches	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Petit boisement dont la préservation n'est pas menacée. Il est associé à une roselière (85-1 inventaire 2004). Un circuit de promenade en canoë longe le site, ce qui réduit le potentiel d'accueil pour la faune.	

<u>Site</u> La Saligottière <u>Commune</u> Longeville-sur-Mer <u>Carte IGN 1/25000</u> 1328 OT		<u>Code carte</u> T 2 <u>Départ</u> 85 <u>Cadrant</u>	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type 1 ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Périmètre intervention CEL
<u>Coordonnées GPS</u> 			
<u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 0,3 ha en peupleraie et quelques centaines de m ² de saulaie.			
<u>Description du boisement</u> Deux éléments boisés : - une petite peupleraie dense, avec début de développement d'un sous-bois épineux. Les peupliers sont peu vigoureux et semblent commencer à décliner. - développement d'une saulaie à Saule roux, en bordure de fossés, sur une parcelle abandonnée de prairie et colonisée par le Phragmite commun. La roselière est inscrite à l'inventaire 2004, comme site n° 85-2		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel X	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée Partielle Abandonnée ?
<u>Activités humaines</u> Chasse : oui Pêche : non Autre :	<u>Mammifères</u> Chevreuil Sanglier Loutre d'Europe	<u>Amphibiens</u>	<u>Autres</u> Cuivré des marais en périphérie immédiate
<u>Avifaune</u> Faucon hobereau nicheur 1 couple nicheur en 2005 Lorient d'Europe nicheur Bouscarle de Cetti sédentaire Petits passereaux communs.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 44.92 ; 53.11 ; 83.3212 Eur 15 :	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Ce boisement est associé à une roselière se développant sur des parcelles abandonnées, dont 1 appartient au CEL. Il semble opportun, par le biais d'une acquisition foncière (CEL) de favoriser le développement de la saulaie et de laisser la peupleraie évoluer vers une frênaie naturelle. L'évolution naturelle du site conduirait à un boisement total de la phragmitaie. La conservation d'une partie de la roselière est importante en raison de son intérêt pour l'avifaune. A terme, ce site peut avoir un potentiel d'accueil très bon pour les ardéidés en dortoir et en reproduction. Toutefois, le maintien de niveaux d'eau hauts en hiver jusque très tard au printemps est indispensable.	

<u>Site</u> Bois de Chasnais - Magnils <u>Commune</u> Chasnais / Les Magnils-Reigniers <u>Carte IGN</u> 1/25000 1327 Est		<u>Code carte</u> T 3 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u>	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type 1 ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> aucun
<u>Coordonnées GPS</u> 			
<u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 82 ha			
<u>Description du boisement</u> <p>Ensemble de boisements humides caractéristiques du Marais Poitevin, dominés par les « terrées » à frênes têtards qui, très souvent ont évolué vers des taillis de frênes ou des taillis (frênes) + futaie de Chênes pédonculés.</p> <p>De nombreuses plantations de peupliers ont été réalisées, beaucoup sont à l'âge adulte.</p> <p>Les coupes de bois sont plus ou moins faites selon les parcelles et par secteurs. La présence de chablis peut être importante. Parfois forte densité de Chêne pédonculé de futaie.</p> <p>Ce site est situé à l'interface avec la plaine et il y a un gradient d'inondabilité important. Selon l'ouverture et l'humidité, de belle cariçaies peuvent se développer. Quelques prairies abandonnées sont enclavées dans les bois et se boisent progressivement (habitats pré forestiers)</p>			<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état X Aucun ou non fonctionnel
			<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre : Proximité des habitations quelques cabanons et 1 sentier de randonnée.	<u>Mammifères</u> Chevreuil Sanglier Genette	<u>Amphibiens</u> Crapaud commun Grenouille agile Grenouille verte type <i>esculenta</i> Rainette verte	<u>Autres</u> Rosalie des Alpes
<u>Avifaune</u> Faucon hobereau 1 ou 2 couples Milan noir 5 à 10 couples Circaète Jean-le-Blanc 1 couple Buse variable 3 couples Epervier d'Europe 1 couple Faucon crécerelle plusieurs couples en lisières Loriot d'Europe Bouscarle de Cetti Pic épeichette Passereaux communs Site utilisé occasionnellement en hiver par le Pygargue à queue blanche		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 21.81 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.11 ; 53.16 ; 53.21 ; 83.3211 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 64 30 ; 91 F0-3 Fritillaire pintadine, Inule aunée en bordure et dans les trouées (prairies abandonnées enclavées dans les bois)	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> <p>Ces boisements sont très proches des habitations et traversés par plusieurs chemins et routes. Pour l'instant ils restent peu visités en dehors des coupes de bois et de la chasse, mais le développement de sentiers de promenade et des cabanons est un risque potentiel pour la préservation de la richesse de son avifaune, dans une zone péri urbaine (Luçon) et proche des centres touristiques du littoral.</p> <p>L'évolution hydraulique, avec moins d'eau en hiver et des assècs très longs et précoces au printemps et en été est très préoccupante.</p>	

<u>Site</u> Bois de Curzon <u>Commune</u> Curzon <u>Carte IGN</u> 1/25000 1327 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> environ 3 ha		<u>Code carte</u> T 4 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC Oui ZPS Oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Boisements probablement spontanés, à l'exception d'une petite peupleraie, sur jardins ou petites parcelles agricoles délaissées. Mélange de placettes de Saules roux, d'Aulnes glutineux, de Frênes avec des Saules argentés. Le sous-bois est développé et sa composition suit l'inondabilité. Des trouées laissent se développer La strate herbacée. Le site est bordé à l'Ouest par le village de Curzon et à l'Est par le Vieux Lay puis la roselière de L'entrée du marais communal de Curzon. Il s'agit là d'un très beau complexe d'habitat, bien que de surface limité.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état X Aucun ou non fonctionnel	
		<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle Abandonnée ?	
<u>Activités humaines</u> Chasse : ? Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe dans le Vieux Lay	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Buse variable 1 nid en 2005 Bouscarle de Cetti nicheuse Bihoreau gris en alimentation (rives du Vieux Lay).		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 37.7 ; 44.33 ; 44.92 ; 83.3212 Eur 15 : 6430 ; 91 E0	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Ce site constitue un petit bois humide pratiquement naturel, au contact de la roselière du marais communal de Curzon. Il serait dommage de voir ce boisement mis en exploitation ou en peupleraie. Il faut préserver l'inondabilité du site.	

<u>Site</u> Bois de Nouaille <u>Commune</u> Le Champs-St-Père <u>Carte IGN 1/25000</u> 1327 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> Environ 10 ha		<u>Code carte</u> T 5 <u>Départ</u> 85 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Ensemble de terrées dégradées par vieillissement des têtards et qui évoluent vers une gamme de peuplements de taillis de frênes + futaie de Chênes pédonculés. Présence de peupliers. Ce bois est à l'interface terre haute / marais et en lisière du hameau de Nouaille. La bordure Est du bois est longée par un petit canal, puis par une haute digue de terre. Il y pousse Une végétation héliophyte et une bordure de Saule roux en pleine expansion.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel X	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe sur le canal de lisière Est.	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile Grenouille rieuse sur le canal de lisière Est	<u>Autres</u> Présence possible de la Tortue de Floride sur le canal de lisière Est.
<u>Avifaune</u> Passereaux et pics classiques. Présence permanente au printemps et en été du Bihoreau gris le long du canal de lisière Est sans nidification apparente. Mais le milieu est de plus en plus favorable à cette espèce. Cigogne blanche 1 nid Milan noir nicheur Faucon hobereau nicheur probable.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 37.7 ; 44.33 ; 44.4 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 E0 ; 91 F0-3 <u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Préserver la quiétude du site et surtout préserver la saulaie du canal de lisière Est et le potentiel d'accueil du Bihoreau gris sont les objectifs à rechercher ici.	

<u>Site</u> Bois de Luçon Est <u>Commune</u> Luçon <u>Carte IGN</u> 1/25000 1327 Est <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 12 ha		<u>Code carte</u> T 6 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type II ZSC oui ZPS non ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> aucun
<u>Description du boisement</u> Terrées dégradées à l'interface plaine / marais. Le milieu est relativement sec bien que sur bri. Souffre particulièrement de la baisse des nappes, liée à l'irrigation. Peuplement évolué vers un taillis de frênes + futaie de Chênes pédonculés qui peuvent être assez abondants par place. Il s'agit de boisements du 44.4 assez classique du Marais Poitevin. Les têtards sont en assez Mauvais état sanitaire.			<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état X Aucun ou non fonctionnel <u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : oui Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Chevreuil Sanglier Fouine	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Milan noir nicheur Faucon hobereau 1 couple probablement nicheur Loriot d'Europe Pic épeichette et passereaux communs.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 31.81 ; 44.4 ; 53.21 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 91 F0-3 <u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Ce boisement est particulièrement victime des assèchements du réseau hydraulique.	

<u>Site</u> Bois de Gachet <u>Commune</u> Ste Gemme-la-Plaine <u>Carte IGN 1/25000</u> 1327 Est et 1427 Ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 36 ha		<u>Code carte T 7</u> <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type II ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> aucun
<u>Description du boisement</u> Nous regroupons plusieurs bois similaires de l'interface plaine / marais. Il s'agit de terrées de frênes têtards plus ou moins évoluées vers un taillis de frêne simple ou avec futaie de Chênes pédonculés. Par endroit, il subsiste des parcelles de têtards en bon état. La densité de tiges de futaie est assez forte. Quelques parcelles de prairie abandonnée sont en cours de boisement spontané et actuellement occupées par une belle cariçaie à <i>Carex riparia</i> + Euphorbe des marais. Sous-bois parfois dense de prunellier – aubépine et orme champêtre.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état X Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : oui Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Chevreuil Sanglier Genette Campagnol roussâtre Renard roux	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile Grenouille verte <i>esculenta</i> dans les fossés périphériques	<u>Autres</u> Cuivré des marais dans les cariçaies à Euphorbe des marais. Couleuvre verte et jaune
<u>Avifaune</u> Milan noir nicheur Buse variable nicheuse Epervier d'Europe nicheur probable Passereaux communs		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 31.81 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.16 ; 53.21 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3 Fritilaire pintadine Euphorbe des marais	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Menace hydraulique commune à l'ensemble des boisements. Plusieurs parcelles en cours de boisement spontané ont un intérêt pour la flore et les habitats pré forestiers. Ce sont les habitats du Cuivré des marais et le maintien de ces ouvertures serait bon, en y renforçant l'inondation si possible (création de mare ?).	

<u>Site</u> Bois des Ores <u>Commune</u> Ste Gemme-la-Plaine <u>Carte IGN 1/25000</u> 1327 Est		<u>Code carte</u> T 8 <u>Départ</u> 85 <u>Cadrant</u>	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type II ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> acquisition foncière partielle par le PIMP et le Lycée agricole de Pétré
<u>Coordonnées GPS</u> 			
<u>Type de propriété</u> Privée / PIMP / Lycée agricole de Pétré <u>Surface</u> environ 46 ha			
<u>Description du boisement</u> Ensemble de terrées à frênes têtards plus ou moins conservées, avec futaie de chênes pédonculés. Certaines parties sont proches d'une futaie régulière de Chênes pédonculés et d'autres d'un taillis simple. Présences de plusieurs parcelles en phase de boisement spontanée de frênes et d'une peupleraie dépérissant, évoluant vers un boisement naturel avec de beaux développements de la strate herbacée. Réseau hydraulique dense avec plusieurs fossés courant important.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe Chevreuil Campagnol amphibie Campagnol roussâtre Fouine	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile Grenouille verte <i>esculenta</i> sur les bordures	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Milan noir nicheur 3 couples en 2005 Buse variable nicheuse Faucon hobereau nicheur 2 couples en 2005 Héronnière plurispécifique En 2005 Héron cendré 108 nids Aigrette garzette 13 nids Le Héron garde bœuf s'y reproduit certaines années. Loriot d'Europe, Pic épeichette et passereaux communs.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 22.43 ; 31.81 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.16 ; 53.21 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3 Fritillaire pintadine Euphorbe des marais Hottonie des marais (8 stations) Renoncule à feuille d'ophioglosse (anecdotique dans la peupleraie dépérissante).	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Menace général quant aux niveaux d'eau trop bas. Une forte intervention foncière est souhaitable sur le site, afin de travailler vers une évolution libre de certaines parcelles et une gestion environnementale de la partie occupée par la héronnière. Il existe des potentialités pour l'accueil du public. Ce site peut être aussi le support pour la réalisation d'outils de découverte (film...) et un support de formation en particulier pour les élèves du lycée agricole de Pétré. Il faut toutefois faire attention à la préservation de la quiétude des lieux. Cf plan d'action rédigé en 2004.	

<u>Site</u> Bois de Nalliers Nord <u>Commune</u> Nalliers <u>Carte IGN 1/25000</u> 1427 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 21 ha		<u>Code carte</u> T 9 <u>Départ</u> 85 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type II ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Regroupement de plusieurs terrées de frênes têtards évoluées plus ou moins vers le taillis + futaie de Chênes pédonculés ou le taillis de frênes. Il reste d'assez nombreuses parcelles de têtards plus ou moins bien conservées. Implantation assez faible du peuplier. A noter la plantation de frênes et chênes sur prairie au niveau du marais David. Le réseau hydraulique est dense plus ou moins altéré par accumulation de branchages...		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : oui Pêche : Autre : Cabanons (rares)	<u>Mammifères</u> Chevreuil Loutre d'Europe dans réseau hydraulique de bordure.	<u>Amphibiens</u> Crapaud commun Grenouille agile	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Faucon hobereau nicheur 1 ou 2 couples Milan noir nicheur Buse variable nicheuse Canard colverts nicheur Cortège classique de passereaux et pics.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 31.81 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.16 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3 Euphorbe des marais Fritilaire pintadine	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Problème récurant au niveau de l'hydraulique.	

<u>Site</u> Bois des Rouchines <u>Commune</u> Nalliers <u>Carte IGN 1/25000</u> 1427 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 27 ha		<u>Code carte</u> T 10 <u>Départ</u> 85 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type II ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> aucune
<u>Description du boisement</u> Terrées de frênes têtards dépérissants. Certaines parcelles évoluent vers le taillis de frêne. Par endroit présence de chênes pédonculés de futaie ainsi que de peupliers dont peupliers d'Italie. Sous-bois plus ou moins dense classiquement composé d'épineux ou d'Ormes champêtres... Présence de belles cariçaias hautes en lisière ou sur des prairies abandonnées et basse dans les parcelles à couvert léger.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Chevreuil Loutre d'Europe Campagnol roussâtre	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile Grenouille verte <i>esculenta</i> en lisière	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Martin pêcheur Milan noir nicheur Buse variable nicheuse Epervier d'Europe nicheur probable Chouette hulotte nicheuse Hibou moyen duc nicheur Canard colvert nicheur Pic et passereaux classiques		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 22.41 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.16 ; 53.21 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3 Euphorbe des marais Fritiaire pintadine	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Très beau boisement.	

<u>Site</u> Bois des Rouchères <u>Commune</u> Nalliers <u>Carte IGN 1/25000</u> 1427 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 39 ha		<u>Code carte</u> T 11 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucune
<u>Description du boisement</u> Très bel ensemble de terrées à frênes têtards plus ou moins dégradées avec plus ou moins de Chênes pédonculés de futaie. Présence d'un peu de peupliers, dont des parcelles dépérissantes, crevées ou très atteintes par la tempête de 1999 et qui permettent le développement de cariçaies. Sous bois dense, mais aussi parcelles à couvert clair ce qui permet le développement de la strate herbacée notamment en rives des fossés. Présence de Saules en bordure. Réseau hydraulique dense. Quelques prairies abandonnées sont en phase de boisement spontané plus ou moins avancé au centre et au sud du site. Le cuivré des marais s'y trouve.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel <u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée	
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre : 1 parcelle est aménagée pour le pique nique	<u>Mammifères</u> Chevreuil Musaraigne aquatique	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile Grenouille verte <i>esculenta</i>	<u>Autres</u> Cuivré des marais Rosalie des Alpes
<u>Avifaune</u> Martin pêcheur Milan noir nicheur 2 ou 3 couples Buse variable nicheuse Faucon hobereau nicheur 1 couple Epervier d'Europe nicheur probable Canard colvert nicheur Poule d'eau nicheuse Importante héronnière en 2005 : Héron pourpré : 53 nids Héron cendré : 12 nids Aigrette garzette : 1 nid Fauvette des jardins nicheuse probable. Loriot, pics et passereaux classiques. Présence du Bihoreau gris en alimentation mais potentialité évidente de nidification.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 31.81 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.16 ; 53.21 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3 Fritilaire pintadine Orchis à fleur lâche sur prairie en boisement spontané Euphorbe des marais <u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Bois de très haute valeur biologique. Une intervention foncière est particulièrement souhaitable ici. La gestion devrait tendre à augmenter l'inondabilité du site, favoriser les boisements à bois tendre, les cariçaies et végétation héliophyte et conserver les espaces en boisement spontané à caractère semi-ouvert. Placer une partie du bois en évolution libre peut être intéressant.	

<u>Site</u> Le Broux <u>Commune</u> Nalliers <u>Carte IGN 1/25000</u> 1427 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> environ 5 ha		<u>Code carte</u> T 12 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type II ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Petites terrées avec nombreux Chênes pédonculés de futaie et peupliers. Têtards largement dépérissants. Bois évoluant vers le taillis + futaie. Sous-bois riche en épineux, orme et cornouiller sanguin. Les abords d'une ruine et quelques prairies abandonnées se sont boisés spontanément en frênes. Développement ponctuel d'une belle <i>carriçaie à carex riparia</i> . Le site est bordé au sud par le Canal de Ceinture des Hollandais, ce qui permet le développement de boisements en « galerie ».		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état X Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle Abandonnée ?
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe sur le canal de ceinture des hollandais. Chevreuil	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Canard colvert nicheur Chouette hulotte nicheuse probable Loriot d'Europe Passereaux classiques Héron bihoreau en alimentation. Bonnes potentialités d'accueil des ardéidés en phase de nidification.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.21 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Une acquisition foncière est souhaitable ici, ce qui permettrait de : <ul style="list-style-type: none"> - préserver la carriçaie - de préserver les bois en « galerie » - de créer une zone de quiétude pour la Loutre d'Europe - de laisser les bois en évolution libre - de favoriser l'inondation du site et de créer des zones en eau de façon permanente. 	

<u>Site Réserve Départementale de Nalliers – Mouzeuil</u> <u>Code carte T 13</u> <u>Commune</u> Nalliers / Mouzeuil-St-Martin <u>Départ</u> 85 <u>Carte IGN 1/25000</u> 1427 ouest et 1428 ouest <u>Cadran</u>		<u>Informateur</u> CG 85 ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> ENS – réserve biologique départementale	
<u>Coordonnées GPS</u>			
<u>Type de propriété</u> Conseil Général de Vendée <u>Surface</u> 112 ha			
<u>Description du boisement</u>) Très vaste ensemble de terrées à frênes têtards + futaie de Chênes pédonculés et de quelques peupliers. Réseau hydraulique dense.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	
		<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement X Partielle Abandonnée	
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Chevreuil Sanglier Musaraigne aquatique Loutre d'Europe Genette Campagnol amphibie	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile	<u>Autres</u> Lucane cerf volant Grand capricorne Rosalie des Alpes
<u>Avifaune</u> Héron cendré nicheur 2 colonies en 2005 Milan noir nicheur Faucon hobereau nicheur Epervier nicheur probable Circaète-Jean-le-Blanc nicheur possible Passereaux et pics classiques. Présence en alimentation des ardéidés suivants : Héron pourpré, Bihoreau gris, Aigrette garzette qui peuvent potentiellement nicher ici.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 22.43 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.16 ; 53.21 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3 Hottonie des marais Euphorbe des marais Fritiaire pintadine	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Le site fait l'objet d'une gestion conservatoire et d'un plan de gestion. Problème hydraulique ayant conduit le gestionnaire à réaliser des ouvrages hydrauliques au niveau des contacts entre les fossés et les résurgences de la nappe.	

<u>Site</u> Canal de la Ceinture des Hollandais <u>Commune</u> Ste Gemme / Nalliers / Mouzeuil / Le Langon <u>Départ</u> 85 <u>Carte IGN 1/25000</u> 1327 Est 1428 Ouest		<u>Code carte T 14</u> <u>Cadran</u>	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Syndicale et privée (berges) <u>Surface</u> 19 ha en linéaire			
<u>Description du boisement</u> Il s'agit de la forêt de type « galerie » qui se développe par place le long du canal entre la RN 137 et la RD 30. Ces boisements sont constitués de Saules roux et argentés, d'Aulnes glutineux, de frênes et d'Ormes. Il y a de nombreux chablis et arbres couchés sur l'eau. La rive sud est la digue de séparation entre le Marais « mouillé » et le marais « desséché ». En rive nord nous trouvons des prairies, des cultures et des terrées ou boisements spontanés.			<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X (envasement fort) Mauvais état Aucun ou non fonctionnel <u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe Campagnol amphibie	<u>Amphibiens</u> Grenouille verte <i>esculenta</i> Grenouille rieuse	<u>Autres</u> Odonates
<u>Avifaune</u> Martin pêcheur nicheur probable Poule d'eau nicheuse Canard colvert nicheur Bouscarle de Cetti nicheuse Nombreux ardéidés en alimentation notamment des Bihoreaux gris et des Hérons pourprés.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 37.7 ; 44.1412 Eur 15 : 3150 ; 6430 : 92 A0 <u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> La coupe du bois et en particulier des chablis et saules couchés sur l'eau est une menace. La non prise en compte de la ripisylve lors d'éventuels travaux de curage du canal pourrait entraîner une disparition brutale de celle-ci.	

<u>Site</u> Bois du Pain Béni <u>Commune</u> Chaille-les-Marais <u>Carte IGN 1/25000</u> 1428 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée / PIMP / ACEDEM <u>Surface</u> 6 ha		<u>Code carte</u> T 15 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type 1 ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> APPB
<u>Description du boisement</u> Ensemble de terrées à frênes têtards plus ou moins vieillissants, avec brins de futaie de Chênes pédonculés et peu de peupliers. Sous bois assez bien développer avec les espèces classiques des bois humides du Marais Poitevin. Par endroit, développement de cariçaias hautes.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre : Activités pédagogiques	<u>Mammifères</u> Genette Loutre d'Europe Chevreuil Sanglier Campagnol amphibie	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile	<u>Autres</u> Rosalie des Alpes
<u>Avifaune</u> Très importante héronnière avec en 2005 : Héron cendré : 141 nids Héron pourpré : 92 nids Bihoeau gris : 69 nids Nid sp : 100 nids Aigrette garzette : 261 nids Bihoreau gris : 289 nids Milan noir nicheur Pics et passereaux classiques.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 31.81 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.16 ; 53.21 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3 Pigamont jaune (lisière) Euphorbe des marais (1 station en lisière en 1998)	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Le site fait l'objet d'un Plan de gestion renouvelé en 2005. Gros problème hydraulique avec niveaux d'eau trop bas. Une acquisition foncière importante et une gestion visant à la diversification des boisements serait souhaitable.	

<u>Site</u> Ile du Canal des cinq abbés <u>Commune</u> Chaillé-les-Marais <u>Carte IGN 1/25000</u> 1428 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée ? <u>Surface</u> 5 ha		<u>Code carte</u> T 16 <u>Départ</u> 85 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u>
<u>Description du boisement</u> Il s'agit d'une île artificielle entre les deux bras du canal des cinq abbés. Elle s'étend sur plus de 2 kilomètres mais seulement environ 750 mètres sont boisés (partie aval). Il s'agit de boisements plus ou moins spontanés, de peupliers dépérissants de petites étendues de frênes têtards et d'éléments d'une forêt « galerie » à saules argentés et aulnes glutineux. Avec la végétation hélophyte bien développée l'ensemble est visuellement remarquable. Existence de nombreux chablis tombés dans le canal.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel X Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : X Autre : cabanon	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe	<u>Amphibiens</u> Grenouille verte <i>esculenta</i> Rainette verte	<u>Autres</u> Très nombreuses espèces d'Odonates (canal + hélophytes).
<u>Avifaune</u> Présence du Bihoreau gris et du Héron pourpré en alimentation. Les potentialités de nidification sont réelles mais probablement limitées par la pression humaine. Martin pêcheur nicheur possible Poule d'eau nicheuse Canard colvert nicheur Pic épeichette, épeiche et vert Faucon hobereau. Bouscarle de Cetti nicheur Passereaux communs.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 22.41 ; 22.43 ; 31.81 ; 37.7 ; 44.1412 ; 44.33 ; 53.11 ; 53.16 ; 53.21 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 92 A0 ; 91 E0 ; 91 F0-3 Pigamont jaune	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Malgré sa faible surface ce site est particulièrement intéressant et possède un bon potentiel biologique. Malheureusement la pression humaine est forte avec plusieurs cabanons très élaborés et l'isolement dans un contexte très agricole. Néanmoins une action foncière et / ou partenariale pourrait avoir comme objectifs : - réduire la pression humaine sur le site - développer la végétation hélophyte - développer la forêt « galerie » - créer une zone de quiétude pour la Loutre d'Europe - favoriser la présence des ardéidés, sur ce site très favorable au Bihoreau gris.	

<u>Site</u> Bois du Petit Marais <u>Commune</u> Le Langon <u>Carte IGN 1/25000</u> 1428 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 2 ha		<u>Code carte</u> T 17 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> aucun
<u>Description du boisement</u> C'est surtout la partie sud de ce boisements qui est remarquable par la présence d'une colonie de Hérons. Il s'agit d'une terrées très dégradée par la disparition des frênes têtards. Cela dit, le boisement est écologiquement intéressant. Assez bas, il s'agit d'un taillis de frênes avec plus ou moins de têtards selon les parcelles, avec ici et là des peupliers d'Italie et quelques Chênes pédonculés de futaie. Certaines parcelles sont en presque totalité boisées uniquement de Prunellier (zone de nidification des hérons pourprés). Les fossés sont larges, la partie sud est « inaccessible » par voie terrestre. Dans les parties plus éclairées la strate herbacée est assez belle avec carex, iris...			<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel X Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel <u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : probable Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe Campagnol amphibie Chevreuil	<u>Amphibiens</u> Grenouille verte <i>esculenta</i> Grenouille agile	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Très belle colonie de hérons avec en 2005 : Héron pourpré 44 nids Héron cendré 5 nids Bihoreau gris 1 nid Les Bihoreaux gris sont assez nombreux en alimentation dans cette zone (provenance du Pain Béni probable) et le développement de cette espèce sur le site est possible. Milan noir nicheur Faucon hobereau nicheur possible Canard colvert nicheur Pics et passereaux classiques		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 31.81 ; 37.7 ; 44.4 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3 <u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Une acquisition au moins de la partie sud (celle cartographiée à l'annexe 2 serait souhaitable pour préserver la colonie d'ardéidés. Le site est relativement préservé des assècs du réseau hydraulique par rapport à la moyenne des boisements, mais en souffre néanmoins en été.	

<u>Site</u> Le Bois du Jars <u>Commune</u> La Langon <u>Carte IGN 1/25000</u> 1428 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> environ 5 ha		<u>Code carte</u> T 18 <u>Départ</u> 85 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type II ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Ensemble de terrées à frênes têtards plus ou moins dépérissants, parsemées de Chênes pédonculés de futaie et de peupliers d'Italie. Le sous-bois est plus ou moins dense, avec par place le développement de la strate herbacée. Globalement le boisement est assez bas.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel X Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : probable Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe Chevreuil	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Canard colvert nicheur Bihoreau gris en alimentation Buse variable nicheuse Loriot d'Europe Passereaux classiques		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 21.13 ; 37.7 ; 44.4 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Le potentiel d'inondabilité de ce site est bon et le potentiel d'accueil des ardéidés est favorable. Le site est scindé en deux par le canal du Langon, et le chemin qui le longe. Un sentier pédestre empreinte d'ailleurs ce chemin. Ce site est à considérer en association avec le Bois du Petit Marais (T 17) situé à sa proximité immédiate.	

<u>Site</u> Canaux évacuateurs de La Sèvre Niortaise <u>Commune</u> Marans / L'Ile-d'Elle / Vix <u>Carte IGN</u> 1/25000 1428 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Syndicale probablement <u>Surface</u> 94 ha en Linéaire sur 3 canaux contigus		<u>Code carte</u> T 19 <u>Départ</u> 17 et 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Ensemble de boisements rivulaires dominés par les Saules blancs, roux et l'Aulne glutineux. Par tronçon, les berges sont colonisées par des fourrés d'épineux ou par des ronciers. Le frêne oxyphile est abondant parfois traité en têtards et l'Orme champêtre est aussi fréquent. Il y a un grand nombre de chablis tombés dans les canaux et de bois mort. Les canaux sont en permanence en eau ce qui permet la présence de l'Aulne glutineux, malgré leurs très fort envasement.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré très envasé Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : ? Pêche : X Autre :	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe	<u>Amphibiens</u> Grenouille verte <i>Esculenta</i> Grenouille rieuse	<u>Autres</u> Rosalie des Alpes Odonates sur le réseau hydraulique
<u>Avifaune</u> Poule d'eau nicheuse Canard colvert nicheur Martin pêcheur nicheur probable 5 à 10 couples possibles Hérons pourpré, cendré, Aigrette garzette, Bihoreau gris en alimentation et dortoir, potentiel de nidification. 1 nid isolé de Héron pourpré en 2005, en amont de L'Ile-d'Elle. Milan noir nicheur 3 nids Buse variable nicheuse 2 nids au moins Faucon hobereau nicheur 1 ou 2 nids Faucon crécerelle nicheur plusieurs nids Bouscarle de Cetti nicheuse Pic épeiche, épeichette et vert nicheur Loriot d'Europe nicheur Passereaux classiques	<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 21.13 ; 22.41 ; 22.43 ; 24.4 ; 31.81 ; 44.1412 ; 44.33 ; 53.11 ; 53.16 ; 53.21 Eur 15 : 3150 ; 3260 ; 92 A0 ; 91 E0 Nénuphar blanc Jussie abondante par secteur.	<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> La coupe de la ripisylve dans le cadre de travaux de curage des canaux est la principale menace qui pèse sur ce site. A l'Ile-d'Elle et au niveau des ponts de la nationale 137, les cabanons et jardins sont nombreux. Aux Portes du Contre-bot, un tronçon du canal en cul-de-sac présente une ripisylve très bien développée et très fréquentée par les ardéidés (dortoir). Plusieurs nids anciens laissent penser à une nidification passée. Une action de protection par gestion ou acquisition de ce secteur est souhaitable.	

<u>Site</u> Bois de La Furie <u>Commune</u> L'Ile-d'Elle <u>Carte IGN 1/25000</u> 1428 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 39 ha		<u>Code carte</u> T 20 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Vaste ensemble de terrées à frênes têtards plus ou moins bien conservés. Abondance de Chênes pédonculés en futaie et de quelques peupliers d'Italie. Sous-bois constitué d'Orme champêtre, épineux classiques, Cornouiller sanguin... Les parties éclairées sont colonisées par de belles cariçaie à <i>Carex riparia</i> . Ces bois étaient autrefois intégrés aux terrées du marais mouillé de la Vendée, détruit au début des années 1960. La perte d'inondabilité et l'assec précoce des fossés de ces bois perdus au milieu des cultures est dramatique. Malgré leur surface et leur compacité, la richesse biologique de ces bois semble assez restreinte ou du moins dégradée.			<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel <u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement X Partielle Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre : Cabanons	<u>Mammifères</u> Chevreuil Ecureuil roux	<u>Amphibiens</u> Triton palmé Grenouille agile Crapaud commun Grenouille verte <i>Esculenta</i> Grenouille rieuse	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Milan noir nicheur, mais semble nettement plus rare qu'en 1998. Canard colvert nicheur Pics et passereaux classiques.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 21.13 ; 53.21 ; 44.4 Eur 15 : 91 F0-3 Euphorbe des marais qui était bien présente en 1998 et que nous n'avons pas vu en 2005.	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> La perte d'inondabilité semble pratiquement irréversible sans une profonde modification de l'agriculture de la zone. La valorisation écologique de ce site demanderait une action de grande ampleur et il semble que les moyens nécessaires à cela soient disproportionnés par rapport aux bénéfices possibles. Une propriété assez grande semble couvrir la partie sud. Eventuellement un contact avec le propriétaire pour une contractualisation de gestion serait envisageable ??	

<u>Site</u> Marais Girard <u>Commune</u> St Ouen-d' Aunis <u>Carte IGN</u> 1/25000 1429 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 5 ha		<u>Code carte</u> T 21 <u>Départ</u> 17 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Terrées de frênes têtards souvent dépérissants ou disparus ayant évoluées vers des taillis de frênes avec présence abondante de Chênes pédonculés de futaie de forte taille. Nombreux Saules blancs issus de têtards mais de très gros diamètre. Certaines parcelles sont colonisées par les épineux et dans le quart nord-ouest une peupleraie issue de rejets, se développe et semble très entretenue. Le site est à l'interface de la plaine et du marais et souffre très cruellement de la baisse du niveau d'eau. Présence d'une flore des bois sur calcaire avec par exemple l'Ornithogale des pyrénéens. Présence de la Viorne aubier. En bordure sud, le boisement spontané de prairies abandonnées semble géré.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Chevreuil	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile	<u>Autres</u> Rosalie des Alpes Reproduction du Brochet
<u>Avifaune</u> Milan noir nicheur Faucon hobereau nicheur probable Héronnière avec en 2005 : Héron cendré : 72 nids Héron pourpré : 33 nids Passereaux classiques		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 31.81 ; 44.4 ; 53.21 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 91 F0-3 Listère à feuille ovale Euphorbe des marais	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Très gros problème d'assèchement des fossés avec par exemple en 2005 la destruction des jeunes brochetons par assèchement des fossés. La mise en place d'une contractualisation de gestion sur ce site est souhaitable.	

<u>Site</u> Les Bosses <u>Commune</u> Villedoux <u>Carte IGN 1/25000</u> 1429 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 1 ha		<u>Code carte T 22</u> <u>Départ</u> 17 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Fabien MERCIER / Alain THOMAS ZNIEFF ? ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Petite terrée très peu inondable située en bordure de la nouvelle déviation de Villedoux. Une colonie du Héron pourpré y a été découverte en 2005 par Fabien Mercier (25 nids). Il semble qu'il s'agisse d'une installation récente (probablement en 2005). En 2000 et 2001 le site n'était pas occupé par les hérons. Les nids sont installés dans les jeunes pousses de frênes et les fourrées, de la partie sud qui a été exploitée il y a probablement 3 à 4 ans. Ce site est relativement sec et le boisement est plus proche des bois de terres hautes que d'une véritable terrée.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	
		<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement X Partielle Abandonnée	
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u>	<u>Amphibiens</u>	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Colonie de Hérons pourprés avec 25 nids en 2005 (probablement première année de nidification)		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 31.81 ; 44.4 Eur 15 :	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Il ne semble pas nécessaire d'intervenir.	

<u>Site</u> Bois de Longèves <u>Commune</u> Longèves <u>Carte IGN</u> 1/25000 <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 31 ha		<u>Code carte</u> T 23 <u>Départ</u> 17 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF ? ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Terrées à frênes têtard évoluant plus ou moins vers des taillis de frênes avec ou non futaie de Chênes pédonculés, peupliers et présence de gros saules argentés. Le site est situé en lisière de la plaine calcaire et il y a un gradient d'humidité marqué. Présence de chablis par endroit et état sanitaire très variable d'une parcelle à l'autre. Par endroits, belle cariçaie et végétation herbacée bien développée. Ces bois constituent un bel ensemble biologique mais souffrent des problèmes hydrauliques récurrents.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement X Partielle Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Chevreuil Campagnol roussâtre	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile Crapaud commun	<u>Autres</u> Rosalie des Alpes
<u>Avifaune</u> Passereaux classiques Milan noir nicheur Buse variable nicheuse Faucon hobereau nicheur possible Epervier nicheur possible Canard colvert nicheur		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 21.13 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.12 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3 <i>Caltha palustris</i> Fritillaire pintadine Euphorbe des marais Listère à feuille ovale	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Problème hydraulique.	

<u>Site</u> Bois de Nuaille-d'Aunis <u>Commune</u> Nuaille-d'Aunis <u>Carte IGN 1/25000</u> 1429 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 20 ha		<u>Code carte</u> T 24 <u>Départ</u> 17 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF ZSC oui ZPS oui ZICO L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Terrées présentant tout les faciès d'évolution rencontrés classiquement dans le Marais Poitevin. Nombreuses tiges de futaie (Chênes pédonculés et peupliers d'Italie). Le site est coupé par la nationale 11-E 601, et l'ambiance sonore est infernale. Grave problème d'assèchement des fossés.			<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel <u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Chevreuil	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Une petite colonie de héron cendré, 15 couples en 2005 (Fabien Mercier com. Pers.).		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 21.13 ; 44.4 Eur 15 : 3150 ; 91 F0-3 <u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Gros problème hydraulique. Perturbation liée à la nationale.	

<u>Site Réserve Biologique départementale de l'Ile de Charouin</u> <u>Commune</u> Vix <u>Carte IGN 1/25000</u> 1428 Est		<u>Code carte T 25</u> <u>Départ 85</u> <u>Cadrant</u>	<u>Informateur CG 85</u> ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection ENS – Réserve Biologique Départementale</u>
<u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Conseil Général de Vendée <u>Surface</u> 61 ha de boisements			
<u>Description du boisement</u> Vaste ensemble de terrées plus ou moins évoluées vers le taillis + futaie et de parcelles de boisements spontanés de frênes et fourrés d'épineux. Nombreux chablis notamment dans d'anciennes petites peupleraies qui permettent le Développement de belles cariçaies hautes et de parcelles à couverts claires avec de belles cariçaies basses.			<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel
			<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement X Partielle Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe Genette Ecureuil roux Chevreuil Campagnol amphibie ? Présence du Vison d'Europe notée en 1968 par Michel Brosselin	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile Grenouille rousse	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Milan noir nicheur Buse variable nicheuse Faucon hobereau nicheur probable Bondrée apivore nicheur probable Epervier d'Europe nicheur probable Nidification de la Fauvette des jardins Canard colvert nicheur Héron cendré nicheur avec 44 nids en 2005. Le Héron pourpré semble disparue en tant que nicheur. Par ailleurs, le Bihoreau gris qui fréquente le site pourrait bien y nicher ainsi que le Héron garde bœuf et l'Aigrette garzette. Cette dernière espèce s'est reproduit ici de 1999 à 2002. L'Ile de Charouin est un des plus ancien site de nidification des hérons connu en Marais Poitevin.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : Eur 15 : <i>Salix triandra</i> Pigamont jaune, Euphorbe des marais, Germandée scordium,	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Le site fait l'objet d'une gestion conservatoire avec Plan de Gestion. Malheureusement, il souffre de la baisse des niveaux d'eau que ce soit en hiver ou en été. Travailler à renforcer les crues hivernales et le maintien de niveaux d'eau hauts en été et au printemps.	

<u>Site</u> Marais du Passage <u>Commune</u> La Ronde <u>Carte IGN</u> 1/25000 1428 Est <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 75 ha (mais avec les prairies enclavées)		<u>Code carte</u> T 26 <u>Départ</u> 17 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucune
<u>Description du boisement</u> Un des boisements humides les plus originaux du Marais Poitevin. Nous trouvons une mosaïque d'habitats forestiers et pré forestiers, de groupements de plantes héliophytes et de roselières, en lisière de plans d'eau et de fossés plus ou moins envasés, de prairies et de cultures. Parmi les habitats les plus intéressants, il y a les saulaies et les lisières boisées à Saules blancs et Aulnes glutineux des rives de l'ancienne Sèvre. Les milieux associés et en particulier les magnocariçaie sont remarquables. La vieille Sèvre est particulièrement envasée et l'ensemble du site souffre de la problématique hydraulique comme les des autres boisements humides. Ce site fait l'objet de nombreux inventaires et on s'y référencera pour connaître les espèces présentes.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Loutre d'Europe	<u>Amphibiens</u>	<u>Autres</u> Rosalie des Alpes
<u>Avifaune</u> Grand intérêt pour la reproduction du Héron pourpré avec en 2005 : 29 nids et 5 nids de Héron cendré. Le Bihoreau gris fréquente le site en alimentation et pourrait très bien s'y reproduire. Le défrichage d'un bois est probablement à l'origine de la nette baisse d'effectifs de reproduction du Héron pourpré qui comptait 95 nids en 2003.	<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 22.41 ; 22.43 ; 31.81 ; 37.7 ; 44.33 ; 44.4 ; 44.92 ; 53.11 ; 53.12 ; 53.13 ; 53.16 ; 53.21... Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 E0 ; 91 F0-3 <i>Caltha palustris</i> , <i>Teliptheris palustris</i> Euphorbe des marais Présence de plantes invasive Jussie, Azolla.		
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> La gestion de ce site peut être orientée en différentes directions. Parmi les choix à faire il y a : - le curage ou l'absence d'entretien de la vieille Sèvre - la restauration des prairies en cours de boisement spontanée. A notre sens, le curage de la vieille Sèvre peut être envisagé uniquement avec une préservation des boisements et ripisylve ainsi que le maintien le mieux possible des magnocariçaies et touradons. Par ailleurs, au vu de la gestion hydraulique agricole qui est menée dans le Marais Poitevin, ce curage a toutes les chances de concourir gravement à l'assèchement des boisements du secteur et des habitats de roselière. La restauration des prairies au détriment des fourrés et boisements nous paraît défavorable à la faune, en morcelant les boisements et en induisant une présence humaine plus forte. Entre la levée sud et la vieille Sèvre, il paraît plus judicieux de développer les boisements, de créer des plans d'eau et de restaurer des prairies au nord, au détriment des cultures et non pas des bois humides. Une acquisition foncière par le CREN PC est nécessaire pour cela.	

<u>Site</u> Terrées de Doix / Fontaine <u>Commune</u> Doix / Fontaine <u>Carte IGN</u> 1/25000 1428 Est <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée et CG 85 <u>Surface</u> 156 ha		<u>Code carte</u> T 27 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> ENS sur 1 ha
<u>Description du boisement</u> Un des plus vaste ensemble de terrées à frênes têtards du Marais Poitevin. Présence forte des peupliers cultivés et des Chênes pédonculés de futaie. Dépérissement des chênes vieillissement plus ou moins marqué des parcelles de têtards. On trouve une diversité importante de types de peuplements. Dans certaines parties assez réduites le développement de cariçaies hautes est favorisé par le couvert clair.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre : Sentier de randonnée	<u>Mammifères</u> Chevreuil Ecureuil roux	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile Crapaud commun	<u>Autres</u> Rosalie des Alpes Lucane cerf-volant
<u>Avifaune</u> Milan noir nicheur 4 couples Buse variable nicheur Faucon hobereau nicheur probable avec 1 couple Chouette hulotte nicheuse Mésange nonnette nicheuse Loriot nicheur abondant 2 ou 3 couples aux 10 ha Pics et passereaux classiques		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 44.4 ; 53.21 Eur 15 : 3150 ; 91 F0-3 Présence de l'Erable négundo (espèce invasive à détruire)	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Déficit hydraulique particulièrement nuisible à la qualité biologique du site (faune, mortalité des Chênes pédonculés). Maintien de la présence de la futaie en peupliers et en Chênes pédonculés, éventuellement aussi en frêne. Préserver les magnocariçaies.	

<u>Site</u> La Vieille vague <u>Commune</u> Vix <u>Carte IGN</u> 1/25000 1428 Est <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> Ensemble de 35 ha		<u>Code carte</u> T 28 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type II ZSC oui ZPS ou ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Ensemble de terrées à frênes têtards vieillissants ou non et enrichi ou non de peupliers et de peupleraies en plein. Présence de quelques chablis et fort développement de magnocariçaie, par endroit d'une végétation de type mégaphorbiaie, dans les chablis, coupes ou sur des parcelles de prairies à l'abandon. En été souffre de l'assec des fossés et des niveaux d'eau bas du printemps. Présence de la jussie dans les ouvertures et les fossés de bordure. Le site est traversé par une petite route et dans la partie nord des plantations de frênes ont été réalisées sur parcelles agricoles.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel <u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée	
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre : cabanons Route.	<u>Mammifères</u> Chevreuil Ecureuil roux	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile Peut être Grenouille rousse	<u>Autres</u> Orthoptères Ecrevisse de Louisiane
<u>Avifaune</u> Passereaux classiques Milan noir nicheur Buse variable nicheuse Héron pourpré en alimentation		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 22.43 ; 37.1 ; 44.4 ; 53.11 ; 53.16 ; 53.21 ; 83.3211 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6431 ; 91 F0-3 Euphorbe des marais Pigamont jaune Jussie <u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Le site est remarquable pour les habitats herbacés de magnocariçaie et de mégaphorbiaie. La proximité de la Sèvre, les parcelles en boisements spontanés plus ou moins gérés offrent des possibilités de gestion écologique intéressante. Dans ce genre de milieux il faut veiller à maintenir le plus d'eau possible, de conserver des espaces ouverts et de privilégier les habitats pré forestiers à Saule roux et habitats associés. La route la présence d'un cabanon et des habitations en rive de la Sèvre est un frein à l'accueil de l'avifaune, mais le site reste de qualité pour l'entomofaune entre autre. Acquisition foncière et / ou convention de gestion peuvent être mené ici avec une priorité secondaire par rapport à des sites comme les marais du Passage (T26) par exemple.	

<u>Site</u> Bois de Courçon et St Cyr <u>Commune</u> Courçon / St Cyr-du-Doret <u>Carte IGN 1/25000</u> 1428 Est 1429 Est		<u>Code carte</u> T 29 <u>Départ</u> 17 <u>Cadrant</u>	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF ZSC ZPS ZICO L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 63 ha			
<u>Description du boisement</u> Nous regroupons ici plusieurs terrées à frênes têtards qui présentent des état sanitaires très variables , avec présence de futaie de Chênes pédonculé plus ou moins forte de même pour la présence de Saule blanc. Quelques petites peupleraies sont incluses. Ces boisements sont situés hors marais « mouillés » et subissent un assèchement précoce des fossés			<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel
			<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : X Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u> Chevreuil	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile	<u>Autres</u> Rosalie des Alpes
<u>Avifaune</u> Milan noir nicheur Buse variable nicheuse Faucon hobereau nicheur Pics et passereaux classiques.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 31.81 ; 37.7 ; 44.4 ; 53.21 ; 83.3112 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 F0-3 Euphorbe des marais	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Le développement de contrat de gestion sur ces boisements est souhaitable.	

<u>Site</u> Le Plantis <u>Commune</u> Bouillé-Courdault <u>Carte IGN</u> 1/25000 1528 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 10 ha		<u>Code carte</u> T 30 <u>Départ</u> 85 <u>Cadran</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type II ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Il s'agit d'une ancienne peupleraie tombée lors de la tempête de 1999. Un grand nombre de fossés parallèles occupent environ 1/4 à 1/3 de la surface au sol. Actuellement, le développement de la végétation herbacée est remarquable avec entre autre une station énorme de l'Euphorbe des marais. Le long des fossés, il pousse des Saules roux et blancs et quelques Aulnes glutineux. Présence d'un début de régénération naturelle de Frêne. En bordure nord du site il subsiste une parcelle boisée en frênes.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel X Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle Abandonnée ?
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u>	<u>Amphibiens</u> Grenouille rieuse	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Pipit des arbres et passereaux des espaces ouverts.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : Eur 15 : Euphorbe des marais	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Il paraît souhaitable d'orienter la gestion d'un tel milieu vers des habitats ouverts ou semi ouverts et pré forestiers humides (saulaie). Une acquisition foncière est alors nécessaire et un entretien avec pâturage très extensif. Dans le cas contraire il est probable que la parcelle sera reboisée en peupliers. Une solution alternative pourrait être une conduite du boisement spontané vers la production de bois, avec contractualisation Natura 2000 afin de préserver certains espaces ouverts et de diversifier le boisement (essence, traitements...).	

<u>Site</u> St George-de-Rex <u>Commune</u> St George-de-Rex <u>Carte IGN 1/25000</u> 1528 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 20 ha		<u>Code carte T</u> 31 <u>Départ</u> 79 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF ZSC oui ZPS oui ZICO L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Il s'agit d'une zone accessible uniquement en barque ou à pied, qui comprend des terrées assez vieillissantes, des prairies abandonnées en boisement spontané de frêne et des petites peupleraies. On trouve quelques belles zones de magnocariçaie et d'habitats pré forestiers. L'Aune glutineux est présente en bordure des fossés et canaux.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle X Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u>	<u>Amphibiens</u> Grenouille agile Grenouille verte <i>esculenta</i>	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Passereaux et pics classiques		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 21.13 ; 37.7 ; 44.33 ; 53.21 ; 83.3212 Eur 15 : 3150 ; 6430 ; 91 E0	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> La perte d'inondabilité est un problème important ici. Il existe un bon potentiel d'évolution vers une forêt naturelle, mais cela ne peut aboutir à un résultat significatif qu'avec plus d'inondation hivernale et plus d'eau au printemps et en été. En fonction du choix de la gestion, se déclineraient les potentialités biologiques et la sensibilité au dérangement. Il serait toutefois bon de conserver sur la plus grande partie du site la quiétude actuelle.	

<u>Site</u> Le Vanneau <u>Commune</u> Le Vanneau <u>Carte IGN 1/25000</u> 1528 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 11 ha		<u>Code carte T</u> 32 <u>Départ</u> 79 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF ZSC oui ZPS oui ZICO L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Il s'agit de quelques parcelles boisées sur tourbe qui semblent abandonnées avec frênes, aulnes et peupliers.			<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel X Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel <u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle Abandonnée X ?
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u>	<u>Amphibiens</u>	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u>		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 22.13 ; 44.33 ; 53.21 Eur 15 : 3150 ; 91 E0 <u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Il existe moyennant quelques aménagements (création de dépressions) une potentialité d'obtenir un milieu boisé naturel et milieux de magnocariçaie associé de qualité. Cela passe par une acquisition foncière. Cela dit ce site ne peut avoir un degré de priorité aussi important que les marais du Passage (T26) par exemple.	

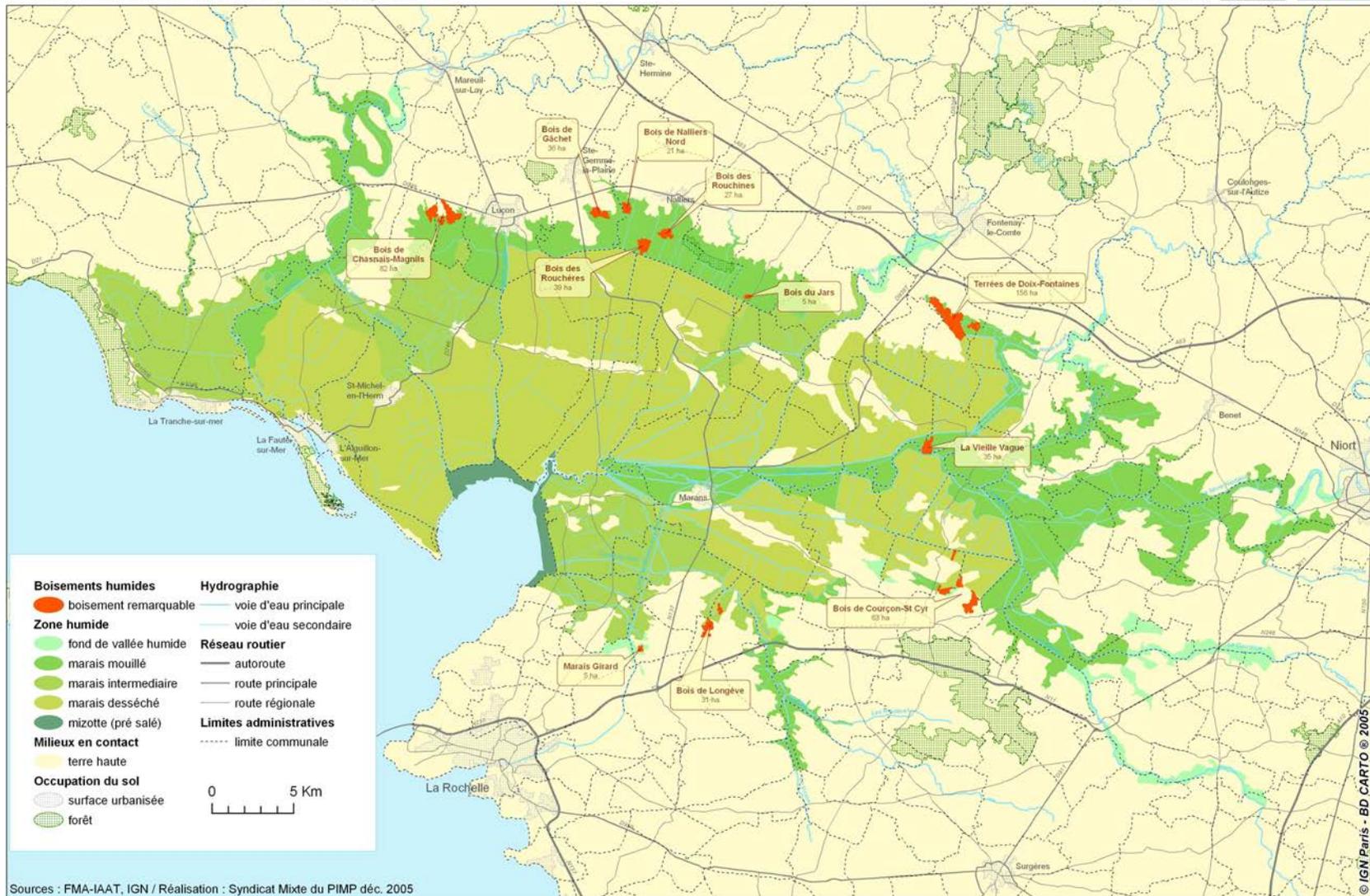
<u>Site</u> Marais de Bessines <u>Commune</u> Bessines <u>Carte IGN 1/25000</u> 1528 Est <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété ?</u> <u>Surface</u> 20 ha		<u>Code carte</u> T 33 <u>Départ</u> 79 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF ZSC oui ZPS oui ZICO L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u>
<u>Description du boisement</u> Il s'agit d'une peupleraie ruinée par la tempête de 1999, qui a visiblement été implantée sur des parcelles agricoles délaissées. Aujourd'hui, il subsiste les reliquats des haies des parcelles agricoles, composés de frênes et d'Aulnes glutineux qui fournissent des semis et des rejets. On trouve quelques peupliers et beaucoup de rejets de peupliers. Il y a énormément de bois mort au sol. Le sol tourbeux permet une bonne rétention en eau et une végétation de type mégaphorbiaie pourrait se développer.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré X Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle Abandonnée X
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u>	<u>Amphibiens</u>	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Passereaux classiques Loriot d'Europe.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 37.7 ; 53.21 44.33 ? en cours de formation Eur 15 : 6430 91 E0 ? en cours de formation	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Travailler sur l'inondation du site qui doit permettre de contrôler le développement des ligneux et ainsi conserver une mosaïque entre boisements et végétation herbacée. Cela peut passer par la création de dépressions, réaliser des digons de périphérie des parcelles et équiper le réseau hydraulique de seuils pour conserver des niveaux d'eau minima selon les saisons et les objectifs retenus d'immersion des parcelles.	

<u>Site</u> Petit Marais <u>Commune</u> L'Ile-d'Elle <u>Carte IGN 1/25000</u> 1428 ouest <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Commune <u>Surface</u> 5 ha		<u>Code carte T 34</u> <u>Départ</u> 85 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Il s'agit de la roselière n° 85-30 de l'inventaire 2004. Nous trouvons sur sa lisière Sud un boisement rivulaire du Petit canal de Vix à base de Frênes et d'Orme et sur la lisière Est, un boisement avec en particulier des habitats pré forestiers à épineux et à Saule roux.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel X	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle Abandonnée X
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u>	<u>Amphibiens</u>	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Héronnière de Hérons pourprés (43 nids en 2004) Bouscarle de Cetti nicheuse		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 31.81 ; 44.92 Eur 15 :	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Le site a subi un important comblement par déversement de gravats et implantation de la déchetterie communale. Des contacts ont été pris entre l'ADEV et la municipalité dans le but de stopper les dégradations et d'engager une restauration du site. Ce dossier semble ne pas avancer. Une acquisition foncière de la phragmitaie restante et de ses lisières boisées permettrait probablement de débloquer la situation. Pour mémoire, une phragmitaie boisées de saule vient d'être définitivement détruite, sur la même commune, à quelques centaines de mètres plus à l'est. Il serait dommage que le site du Petit Marais connaisse le même sort. Il y a encore 10 ans il subsistait 3 roselières le long de la RD 938 ^{ter} , le site du Petit marais est le dernier à ne pas avoir été détruit.	

<u>Site</u> Bois de La Touche <u>Commune</u> Le Vanneau <u>Carte IGN</u> 1/25000 <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privée <u>Surface</u> 2 ha		<u>Code carte</u> T 35 <u>Départ</u> 79 <u>Cadrant</u> 	<u>Informateur</u> Odile CARDOT - Alain THOMAS ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS ZICO L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun	
<u>Description du boisement</u> (<i>Traitement, essences, état sanitaire, chablis</i>) Il s'agit d'un boisement humide de fond de vallon, unique site du Marais Poitevin que l'on peut qualifier de véritable aulnaie frênaie alluviale. Les frênes présentent les caractéristiques du Frêne commun, ce qui là encore est rare dans le Marais Poitevin. Il s'agit peut être d'une ancienne « terrée » abandonnée (vieux « têtards » dépérissant ou morts), avec des fossés atterris. L'inondation hivernale et printanière de ce site semble être régulière et constante.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel X		
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :		<u>Mammifères</u>	<u>Amphibiens</u>	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u> Passereau classique des boisements.		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 44.33 Eur 15 : 91 E3 habitat prioritaire		
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Ce site présente un fort intérêt par le fait qu'il s'agit de l'unique aulnaie frênaie du Marais Poitevin. Une acquisition foncière en vue de la préservation en l'état de ce petit boisement serait souhaitable.		

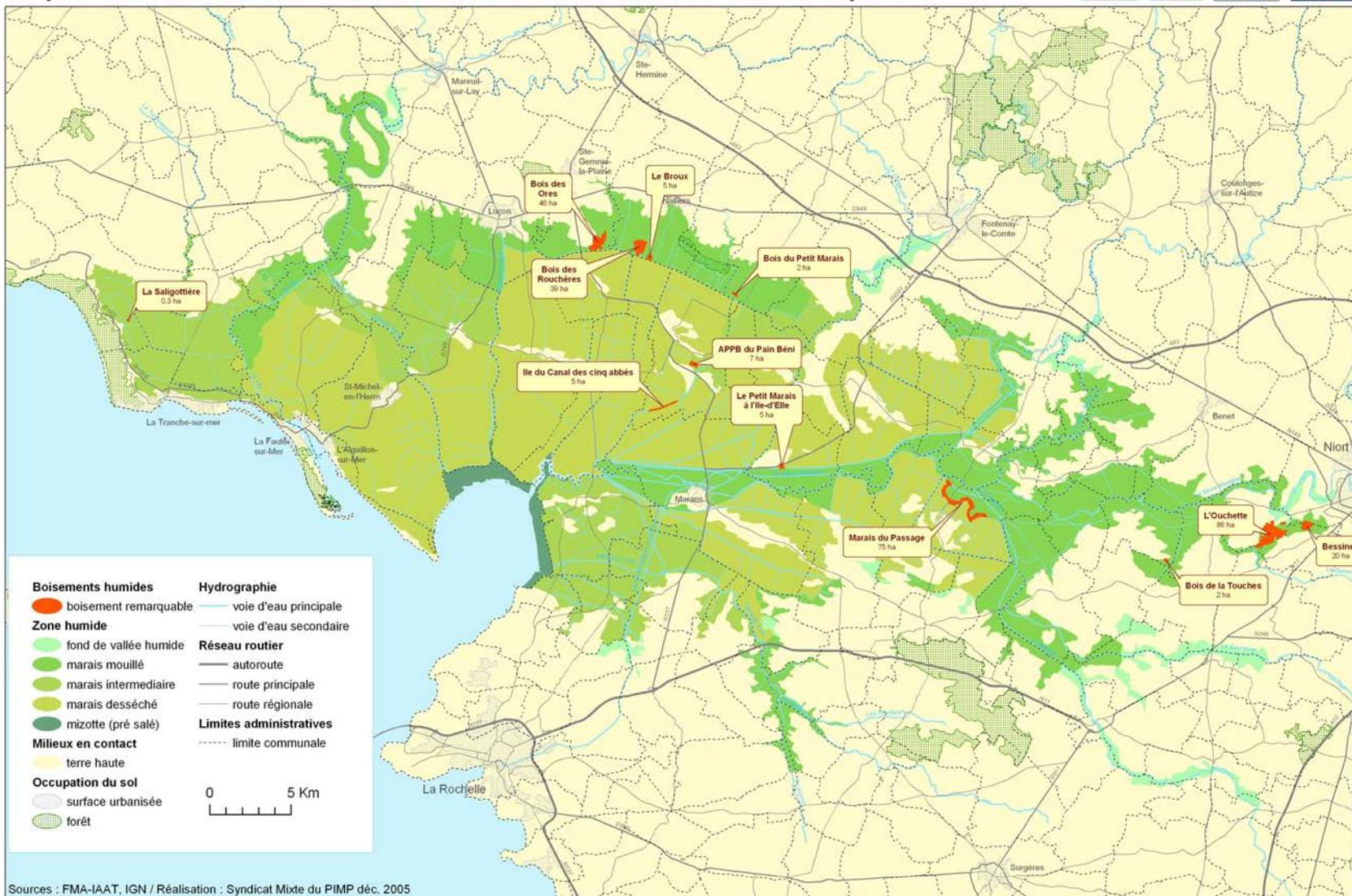
<u>Site</u> L'Ouchette <u>Commune</u> Magné <u>Carte IGN</u> 1/25000 <u>Coordonnées GPS</u> <u>Type de propriété</u> Privé <u>Surface</u> 86 ha		<u>Code carte</u> T 36 <u>Départ</u> 79 <u>Cadrant</u>	<u>Informateur</u> PIMP ZNIEFF Type I ZSC oui ZPS oui ZICO oui L 146.6 <u>Statut réglementaire de protection</u> Aucun
<u>Description du boisement</u> Ensemble de boisements de la terrées classique à la peupleraie. Ce site fait l'objet d'un plan d'intervention et d'acquisition foncières dans le cadre du programme Life. Ce référer aux travaux en cours dans le cadre du Life pour les éléments descriptifs et biologiques.		<u>Réseau hydraulique</u> Fonctionnel Altéré Mauvais état Aucun ou non fonctionnel	<u>Exploitation du bois</u> Réalisée régulièrement Partielle Abandonnée
<u>Activités humaines</u> Chasse : Pêche : Autre :	<u>Mammifères</u>	<u>Amphibiens</u>	<u>Autres</u>
<u>Avifaune</u>		<u>Type d'habitat et flore remarquable</u> Corine biotope : 31.81 ; 44.92 Eur 15 :	
		<u>Menaces et mesures de gestion souhaitables</u> Ce site propose des possibilités de développer un nouveau type de boisement humide pour le Marais Poitevin avec une action de pâturage contrôlé de certaines parcelles boisées ou en phase de boisement spontané. Outre les potentialités biologiques de la création de prés bois humide, ce type de gestion si il est engagé à l'Ouchette serait en quelque sorte un site expérimentale riche d'information pour la gestion des boisements humides du Marais Poitevin.	

Annexe n°3c - Action H 1.3 - Propositions de zones de contractualisation Natura 2000 dans les boisements humides remarquables



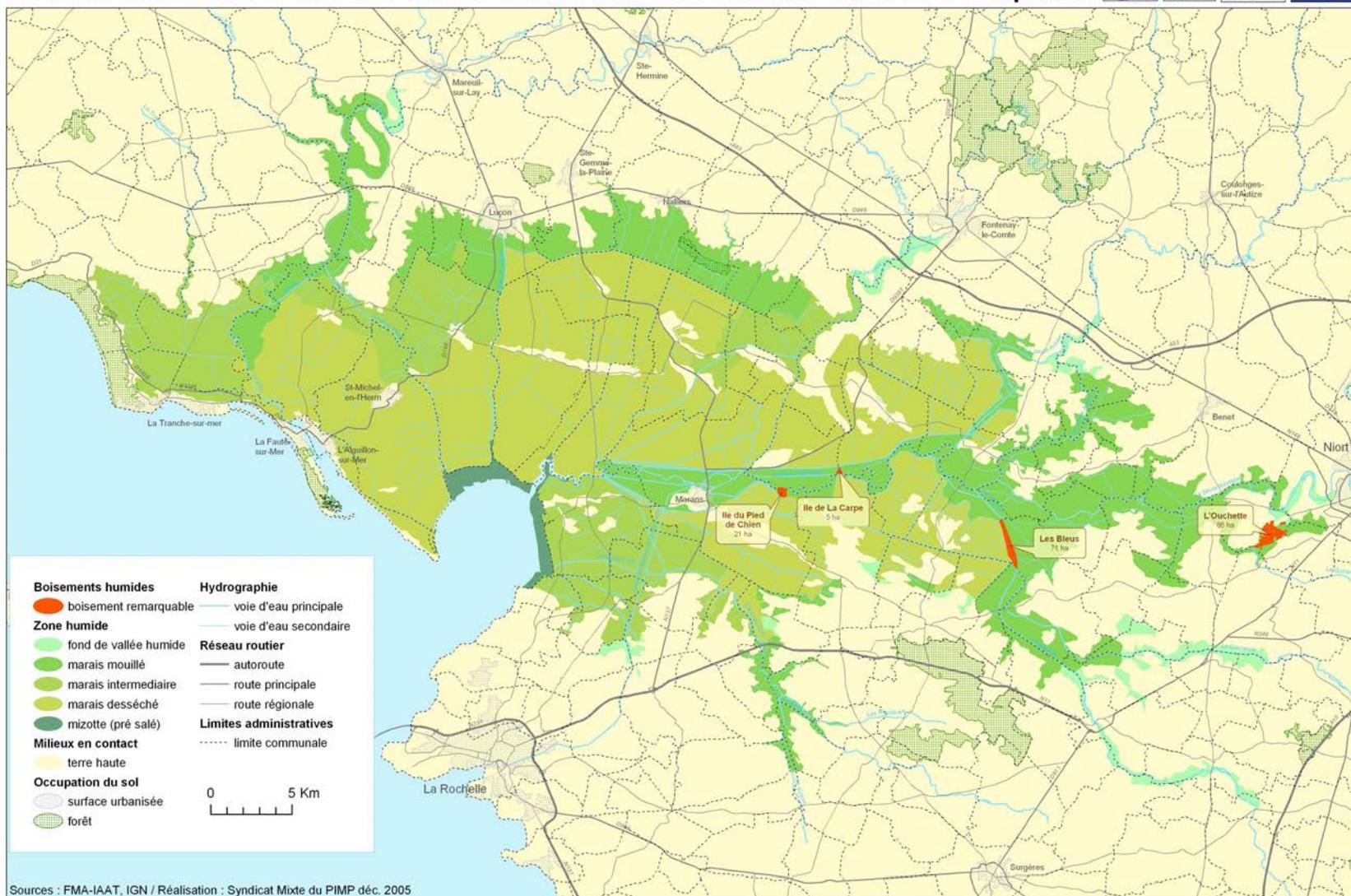
Annexe n°3b - Action H 1.2

Propositions d'intervention foncière dans les boisements humides remarquables



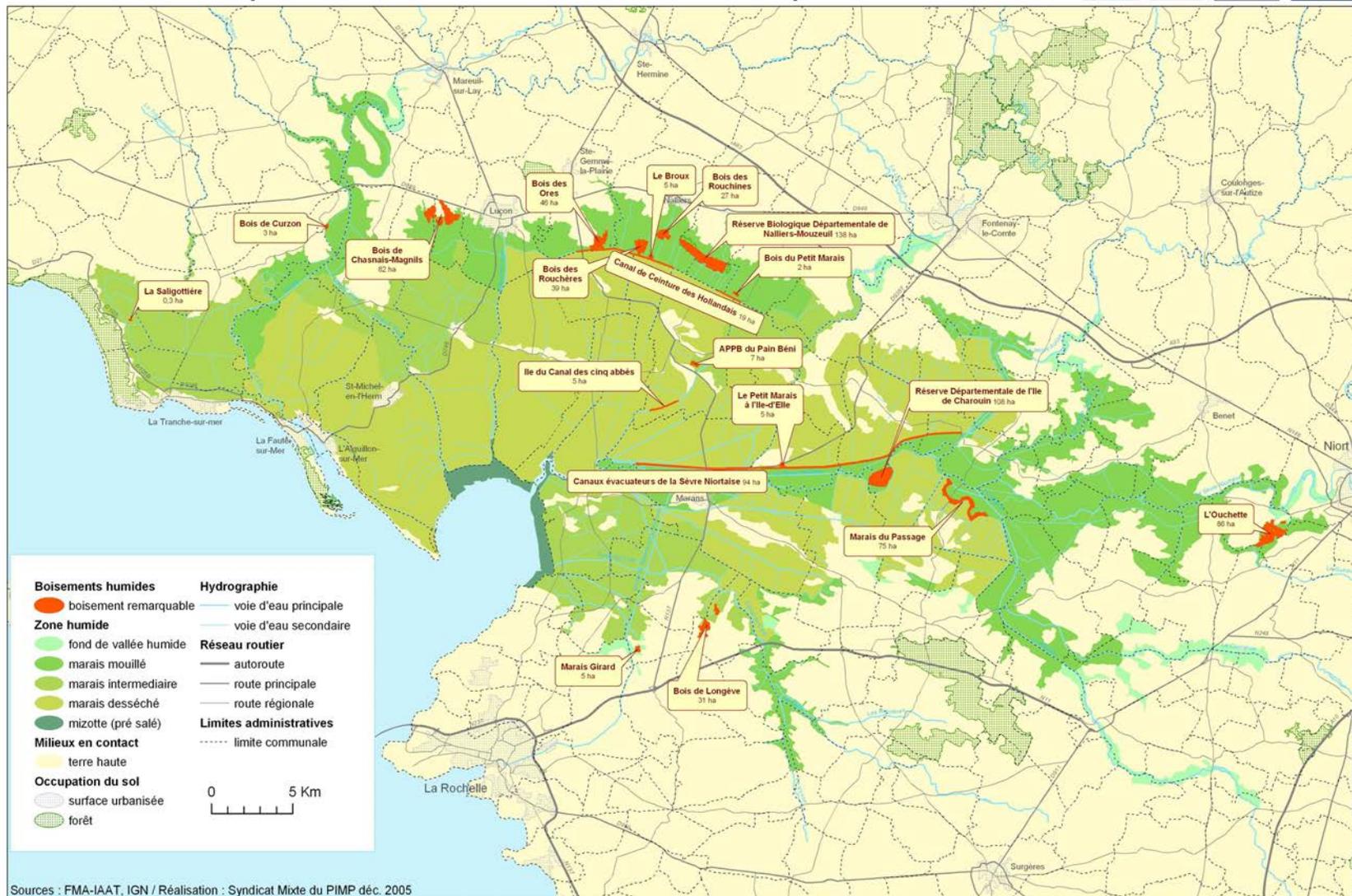
Annexe n°3d - Action H 2.1

Zones de création de milieu avec maîtrise foncière dans les boisements humides remarquables

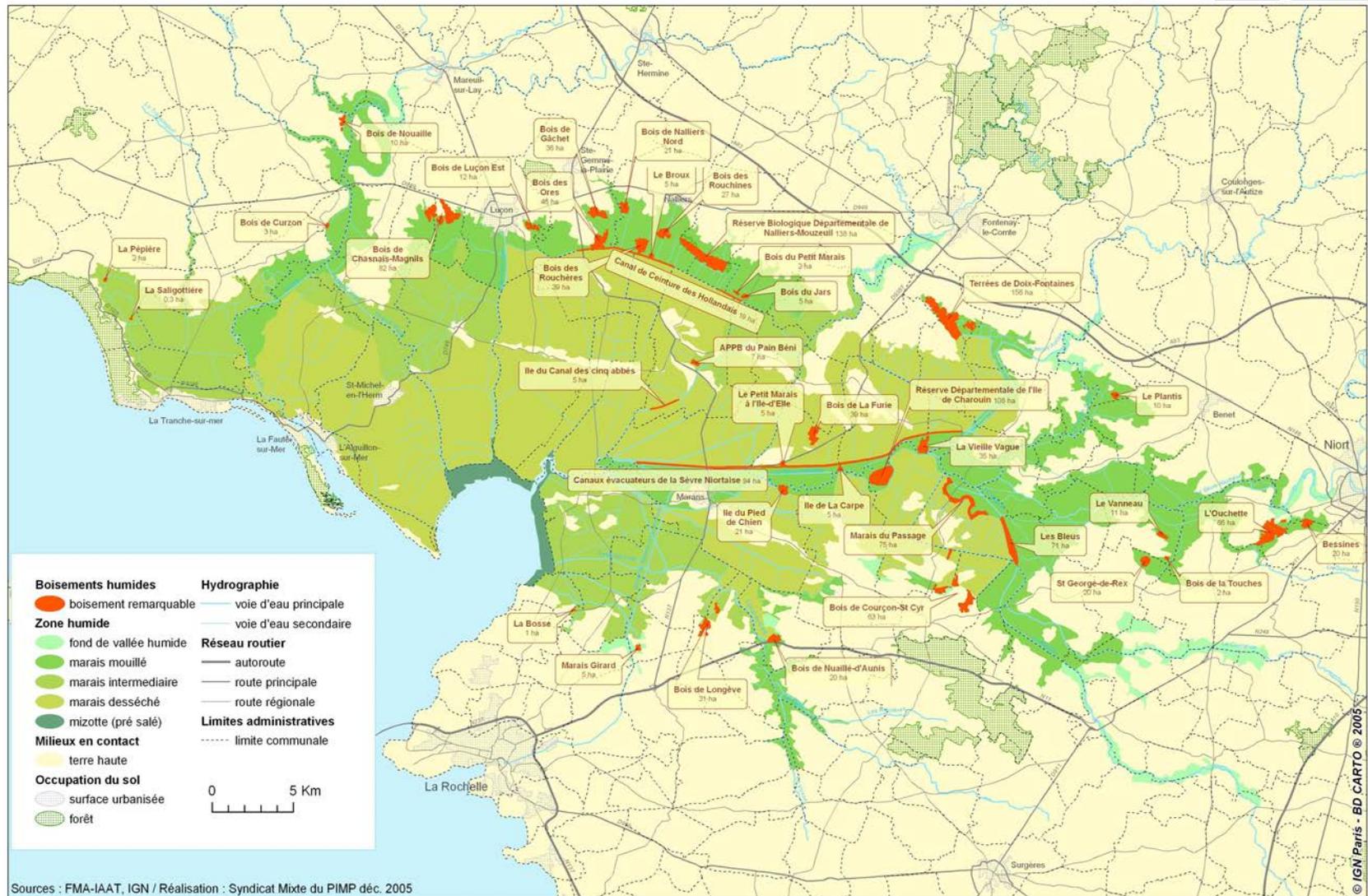


Annexe n°3a - Action H 1.1

Zones d'intervention prioritaire dans les boisements humides remarquables



Annexe n°2 - Localisation des boisements humides remarquables du Marais Poitevin



Annexe IV

Nomenclature phytosociologique des boisements humides du Marais Poitevin

Relevés et commentaires : Odile CARDOT (PIMP)

Neuf relevés de végétation ont été réalisés dans le Marais Poitevin parties vendéenne et deux-sévrienne au mois de mai 2005. Ces relevés figurent dans le tableau ci-après et sont localisés en annexe 2. Ils correspondent à des relevés phytosociologiques réalisés suivant la méthode de Braun-Blanquet sur une surface minimale estimée (intégrant l'ensemble des espèces présentes) avec pour chaque espèce inventoriée par strate, un coefficient d'abondance dominance échelonné de + à 5. Dans le tableau de synthèse le « + » est représenté par le coefficient 0,5.

Ces boisements sont localisés dans les marais « mouillés » et sont donc potentiellement soumis aux crues d'eau douce qui arrivent en hiver des bassins versants. Ils évoluent sur des sols de bri (argiles marines), tourbeux ou alluvionnaires. Ils sont ainsi soumis à des fonctionnements hydrauliques similaires à ceux des vallées alluviales avec des variabilités locales en fonction du substrat et surtout de la gestion hydraulique. Il est à noter que tous les marais « mouillés » ne bénéficient pas de crues de la même intensité et que les assecs estivaux, de plus en plus importants, ne sont pas de la même intensité en fonction des secteurs.

La strate arborescente est toujours dominée par le Frêne, avec deux espèces rencontrées : soit le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) soit le Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*), les deux espèces pouvant sans doute s'hybrider.

Sur les sols argileux et alluvionnaires, le frêne est accompagné par l'Orme (*Ulmus minor*). Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) est présent sur les sols frais et humides, tandis que l'Aulne (*Alnus glutinosa*) a besoin de sols humides toute l'année qu'il retrouve sur les stations tourbeuses.

Les boisements sur substrat tourbeux (relevés 1 à 4) présentent tous en sous-strate, une végétation herbacée hygrophile de type « mégaphorbiaie » avec notamment : de grandes laïches (*Carex riparia*), la Salicaire, la Consoude, le Lycope, la Reine des prés, l'Angélique des bois, l'Iris faux-acore etc. Il faut noter la présence de la fougère *Thelypteris palustris*, présente dans les boisements humides et tourbeux du Marais Poitevin. Cette espèce est déterminante en Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire, inscrite de surcroît comme rare en Vendée.

Les boisements sur substrat argileux ou alluvionnaire présentent tous une sous-strate typique de boisements « frais », avec notamment des Arums (*Arum italicum*), du lierre (*Hedera helix*) et des ficaires (*Ranunculus ficaria*) ; il est à noter la présence de la strate muscinale. Deux de ces boisements (relevés 6 et 7), non traités en « terrées » présentent un fort taux d'embroussaillage par des ligneux présents dans la strate herbacée.

Les boisements inscrits dans des dépressions particulièrement humides, quasiment toujours en eau, (relevés 8 et 9), présentent respectivement des sous strates herbacées à *Carex elata* et à roseaux (*Phragmites australis*) avec de forts coefficients d'abondance-dominance (4 et 3).

Annexe IV

Les boisements humides du Marais Poitevin : Quelle valeur biologique ? - Plan d'action pour le développement des habitats et des espèces remarquables.

Alain THOMAS – Décembre 2005.

La correspondance entre ces relevés de végétation et la nomenclature européenne Corine-Biotope met en évidence deux types de groupements de végétation, inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » 92.43 :

- **Forêts alluviales résiduelles** ou « Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale »: Code Corine-Biotope : 44.3 ; Code Natura 2000 Eur 15 : 91E0 ; ordre phytosociologique de l'*alnion-padion*.
- **Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves** : Code Corine-Biotope : 44.4 ; Code Natura 2000 Eur 15 : 91F0; ordre phytosociologique de l'*ulmenion minoris*.

Ces deux habitats correspondent donc à des habitats d'intérêt communautaire, le premier étant « prioritaire ».

Dans le Marais Poitevin, nous pouvons dire que l'ensemble des boisements humides se raccrochent à ces deux habitats, les stations les plus hygrophiles sur tourbe, correspondant aux aulnaies frênaies du type 1, d'intérêt prioritaire, et les stations moins humides, sur bri et alluvions, correspondant aux forêts mixtes du type 2. La présence de l'aulne et d'un cortège hygrophile en sous-strate caractérise l'aulnaie-frênaie tandis que la présence de l'orme et d'un cortège de boisement frais en sous-strate caractérise la frênaie mixte. Les deux formations étant dominées par le frêne.

Localisation (carte annexe 2) des points de relevés phytosociologiques réalisés durant le printemps 2005.

Point 1 : relevé intitulé « Les Mottes 2 »	☞ site de St George-de-Rex
Point 2 : relevé intitulé « Marais de Bessines »	☞ site de Bessines (T 33)
Point 3 : relevé intitulé « Bois des Touches »	☞ site de la Touches (T 35)
Point 4 : relevé intitulé « Grandes Mottines »	☞ site du Vanneau (T 32)
Point 5 : relevé intitulé « Les Mottes 1 »	☞ site de St George-de-Rex
Point 6 : relevé intitulé « Bois des Rouchères »	☞ site des Bois des Rouchères (T 11)
Point 7 : relevé intitulé « Chasnais 2 »	☞ site Bois de Chasnais-Magnils (T 3)
Point 8 : relevé intitulé « Bois des Ores »	☞ site du Bois des Ores (T 8)
Point 9 : relevé intitulé « Chasnais »	☞ site Bois de Chasnais-Magnils (T 3)

BOISEMENTS HUMIDES DU MARAIS POITEVIN 2005

Numéro	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Localisation	Les Mottes2 St-Georges de	marais	Bois des Touches	Gdes Mottines	Les Mottes1 St-Georges de	Bois des Rouchères		bois des Ores Ste Gemme la	
Commune	Rex	Bessines	Le Vanneau	Le Vanneau	Rex	Nalliers	Chasnais 2	Plaine	Chasnais
Auteurs	OC / AT	OC / AT/sol	OC / AT/sol	OC / AT	OC / AT	OC / AT	OC / AT	OC / AT	OC / AT
date	21/05/2005	09/05/2005	09/05/2005	21/05/2005	21/05/2005	16/05/2005	16/05/2005	16/05/2005	16/05/2005
surface	100m2	200 m2	150 m2	100m2	50 m2	50 m2	150 m2	100 m2	150 m2
Recouvrement						95%	75%	90%	70%
Type boisement	Aulnaie-frênaie	aulnaie-frênaie anc.	aulnaie-frênaie	aulnaie-frênaie anc.	frênaie mixte	frênaie mixte	frênaie mixte	fênaie inondée	frênaie inondée
Traitement	friche hauts jets	peupleraie	anc. peupleraie	peupleraie	Terrée	Terrée	Terrée	anc. peupleraie	
ESPECES									
Strate arborescente									
Recouvrement	25%	40%	70%	65%	70%	75%	70%	30%	60%
<i>Alnus glutinosa</i>		0,5	2						
<i>Fraxinus excelsior</i>		2	3						
<i>Quercus robur</i>	0,5	0,5	0,5		0,5				1
<i>Salix cinerea</i>	0,5		0,5						
<i>Fraxinus angustifolia</i>	2			2	3	3	3	3	3
<i>Ulmus minor</i>					0,5	1	1		
<i>Populus sp.</i>	1	1		1				1	0,5
<i>Acer campestre</i>					0,5				
<i>Hedera helix</i>							0,5		
Strate arbustive									
Recouvrement	35%	20%	20%	20%	35%	45%	10%	10%	20%
<i>Alnus glutinosa</i>		0,5	1						
<i>Fraxinus excelsior</i>		2	2						
<i>Quercus robur</i>			0,5						
<i>Fraxinus angustifolia</i>	0,5						1	1	2
<i>Ulmus minor</i>		1			0,5	1	1		1
<i>Prunus spinosa</i>	0,5						0,5	0,5	
<i>Crataegus monogyna</i>	3 i			2	2	2		0,5	
<i>Cornus sanguinea</i>	1								
<i>Ligustrum vulgare</i>							1		

Annexe IV

Les boisements humides du Marais Poitevin : Quelle valeur biologique ? - Plan d'action pour le développement des habitats et des espèces remarquables.

<i>Frangula alnus</i>	0,5								
<i>Humulus lupulus</i>	0,5								
<i>Populus alba</i>							1		
Strate herbacée									
Recouvrement	90% ?		40%	40%	65%	80%	80%	80%	45%
<i>Calystegia sepium</i>	0,5	0,5							
<i>Carex riparia</i>	3	0,5		2				2	
<i>Lythrum salicaria</i>	0,5	0,5							
<i>Iris pseudoacorus</i>	0,5	1		0,5		0,5			
<i>Symphytum officinale</i>	0,5	1	0,5	0,5				0,5	
<i>Carex remota</i>		0,5	1			2	1		
<i>Lycopus europaeus</i>		1	0,5						
<i>Carex acutiformis</i>	2		4						
<i>Angelica sylvestris</i>	0,5		0,5	0,5					
<i>Filipendula ulmaria</i>		0,5							
<i>Phalaris arundinacea</i>		2						1	
<i>Carex elata</i>		0,5		1					4
<i>Thelypteris palustris</i>		0,5		1					
<i>Typha sp.</i>		0,5							
<i>Valeriana officinalis</i>			0,5						
<i>Solanum dulcamara</i>			0,5						
<i>Carex otrubae</i>						0,5	0,5		
<i>Galium palustre</i>						0,5			
<i>Lysimachia nummularia</i>						1			
<i>Ribes rubrum</i>	1								
<i>Eupatorium cannabinum</i>	0,5			0,5					
<i>Phragmites australis</i>	0,5								3
<i>Brachypodium sylvaticum</i>					0,5				
<i>Arum italicum</i>					0,5	1	1		
<i>Hedera helix</i>					3		2		
<i>Ranunculus ficaria</i>							0,5		
<i>Carex sylvatica</i>		0,5					1		
<i>Anthriscus sylvestris</i>							0,5		
<i>Glechoma hederacea</i>						0,5			
<i>Galium aparine</i>						0,5		0,5	
<i>Urtica dioica</i>		2		1		1			

Annexe IV

Les boisements humides du Marais Poitevin : Quelle valeur biologique ? - Plan d'action pour le développement des habitats et des espèces remarquables.

<i>Ligustrum vulgare</i>									0,5
<i>Clematis vitalba</i>									0,5
<i>Tamus communis</i>									0,5
<i>Cornus sanguinea</i>			0,5						0,5
<i>Crataegus monogyna</i>	0,5							0,5	0,5
<i>Humulus lupulus</i>			0,5					0,5	0,5
<i>Rubus fruticosus</i>								0,5	0,5
<i>Prunus spinosa</i>			0,5			0,5		0,5	
<i>Fraxinus excelsior</i>			0,5						
<i>Rubus caesius</i>	0,5	1				2			
<i>Rubus sp.</i>			1	0,5					
<i>fraxinus angustifolia</i>				0,5					
<i>Ulmus minor</i>								0,5	0,5
<i>Rumex sanguineus</i>							1		
<i>Poa trivialis</i>							2		
Strate muscinale									
Recouvrement								25%	25%

Annexe IV

Les boisements humides du Marais Poitevin : Quelle valeur biologique ? - Plan d'action pour le développement des habitats et des espèces remarquables.